

specif

47

Juin
2001

SPECIF - Boîte 165, 4 place Jussieu, 75252 PARIS cedex 05

Cité des Sciences et de l'Industrie



Dans ce numéro

- *Enseignant chercheur en informatique en Europe*
- *Qualifications, promotions, etc.*
- *Les écoles de l'internet*

Je laisse le soin à Camille Bellissant, notre Président, de vous présenter le contenu du bulletin.

Je rappelle que ce bulletin est ouvert à tous les membres de l'association; pour me simplifier la tâche, je demande que les documents me soient fournis de préférence sous forme électronique (word lisible sur Mac de préférence, à la rigueur latex, envoyés à carrez@cnam.fr), en me précisant qu'ils sont destinés à publication dans le bulletin, et s'ils peuvent être condensés.

Christian Carrez,
rédacteur en chef.

Table des matières

0	Editorial	5
1	Assemblée générale 24 avril 2001 (Cité des Sciences de La Villette)	7
	Bilan des adhésions	7
	Rapport financier pour l'exercice 2000	7
	Rapport moral	8
	Votes et renouvellement du CA	8
	Prix de thèse SPECIF 2000	9
2	Journée SPECIF sur les principaux systèmes de l'enseignement supérieur et de recherche publique en Informatique, Paris 24 avril 2001	13
	Compte rendu des journées	13
	Un point de vue personnel sur la journée	15
3	Carrière des enseignants chercheurs	17
	Modifications des dispositions statutaires régissant les corps d'enseignants chercheurs	17
	Compte rendu de la session 2001 de la section 27 du CNU	18
	Liste des candidats qualifiés en section 27	25
	Promotions de l'année 2001	27
4	Nouvelles du CNRS et de l'INRIA	29
	Compte rendu intersyndical de la session d'automne 2000 de la section 07 du comité national de la recherche scientifique	29
	Compte rendu intersyndical de la session de printemps 2001 de la section 07 du comité national de la recherche scientifique	38
5	A propos des écoles de l'internet	47
6	Courrier des lecteurs	53
7	Divers	55
	Evénements planifiés	55
	Informations pratiques sur des URL intéressantes	56
	Conférences soutenues par SPECIF : LCCS'2001, ORP3, MSR'2001	57
	Livres	61
8	Annonce Assemblée générale 2001 et appel à candidature pour le renouvellement du CA	65
9	Fonctionnement de l'association	67
	Calendrier des réunions	67
	Compte rendu du conseil d'administration du 7 décembre 2000	67
	Compte rendu du conseil d'administration du 1 février 2001	69
	Compte rendu du conseil d'administration du 14 juin 2001	71
	Bulletin d'adhésion 2001	74
	Liste des correspondants de Specif	75

Éditorial

Par Camille Bellissant

Cette année universitaire 2000-2001 a connu une petite révolution dans notre domaine d'activité avec l'intérêt majeur que le CNRS a porté aux Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication. Cet intérêt, qui était attendu depuis quelques temps déjà s'est concrétisé avec la création du Département STIC animé par l'équipe de Francis Jutand qui en est le directeur. Nous nous réjouissons tous de cette création et du dynamisme de bon augure qui l'a suivie. SPECIF est prête à apporter sa contribution et sa connaissance des structures et du milieu des enseignants-chercheurs et des chercheurs à l'effort engagé dans ce domaine. Dix-huit pages de ce bulletin sont relatives aux nouvelles du CNRS dans le domaine des STIC.

SPECIF a participé au Congrès ASTI'2001 (Paris - La Villette, avril 2001) en organisant un colloque sur l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche dans quatre grands pays d'Europe : l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie. Nos collègues Henri Basson, Jacques Calmet, Stefano Cerri, Philippe Lopistéguy nous ont décrit les spécificités du fonctionnement des universités et organismes de recherche dans ces quatre pays ainsi que la vie quotidienne des enseignants-chercheurs dans ces différents contextes. Bernard Lorho s'est attaché à décrire la trilogie française : CNRS, INRIA, Universités, et Gérard Comyn a expliqué le fonctionnement de la Commission Européenne en matière de recherche informatique. Ce colloque dont on trouvera un compte-rendu dans le présent bulletin était couplé à notre Assemblée Générale qui a pris la décision d'augmenter légèrement les cotisations, ce qui n'avait pas été fait depuis de nombreuses années. Il a été également décidé de n'envoyer désormais le bulletin de SPECIF qu'aux adhérents à jour de leur cotisation.

Christian Carrez présente dans ce bulletin les modifications aux statuts des professeurs et des maîtres de conférences introduites par le décret du 16 mai 2001. On pourra lire ensuite le compte-rendu de la session 2001 du CNU par Daniel Herman, président de la section 27. J'ai participé à la demande du MEN, avec Jean-Claude Bertrand, Philippe Coiffet, Jean-Claude Laprie, André Mora et André Schaff, à un groupe de travail sur l'élaboration d'un cahier des charges d'un label "école de l'Internet". Ce groupe de travail réunissait en outre des représentants d'autres ministères sur ce sujet. Nous avons proposé que ce label, que pourront demander les filières existantes ou à créer, puisse s'appliquer quel que soit le niveau de diplôme délivré par la filière intéressée. Vous trouverez dans ce bulletin la proposition complète de cahier des charges que nous avons élaborée et transmise aux autorités compétentes (CISI, comité interministériel pour la société de l'information).

Le courrier des lecteurs est alimenté par une correspondance de notre collègue Marie-Madeleine Tallineau, directrice du Département d'Informatique de l'UFR Sciences de l'Université de Nantes, qui se bat contre le déficit chronique et croissant de son département en nombre de postes d'enseignants-chercheurs en informatique. Ce déficit dont les causes sont multiples est aggravé cette année par l'appel d'air dû aux possibilités de délégation et/ou de détachement au CNRS ou à l'INRIA. Il est aussi la conséquence directe du niveau des salaires des enseignants-chercheurs qui, dans notre domaine et dans notre pays, atteignent la moitié des salaires de l'industrie. Toujours dans ce contexte, je ne saurais trop vous conseiller la lecture du forum lancé par le sénateur Yves Fréville <www.senat.fr/consult/universitaires.html> sur le recrutement et la gestion des universitaires et des chercheurs. Sur les 1446 messages reçus en deux mois d'ouverture du forum, 49 parlent d'informatique, de l'intérieur ou de l'extérieur de notre discipline.

Vous recevrez ce bulletin après les vacances, aussi je vous souhaite une excellente rentrée 2001 !

Camille Bellissant

P.S. L'assemblée des chefs de département informatique d'IUT organise avec SPECIF une journée consacrée aux Licences Professionnelles dans notre domaine. Ce sera à Paris le 5 octobre 2001. Le programme est en cours d'élaboration et sera disponible auprès de Nelly Bensimon <nelly@iut.univ-paris8.fr>.

La prochaine Journée de SPECIF se tiendra à Grenoble sur le thème : « l'informatique et les STIC » et sera couplée à notre Assemblée Générale. Si vous voulez y contribuer, vous pouvez contacter Danièle Héryn <dh@lirmm.fr> qui est en charge du contenu de cette Journée. Réservez d'ores et déjà dans vos tablettes les jeudi 17 et vendredi 18 janvier 2002.

Assemblée générale 24 avril 2001 (Parc de La Villette)

- Bilan des adhésions
- Rapport financier
- Rapport moral
- Votes et renouvellement du conseil d'administration
- Prix de thèse SPECIF 2000

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 24 avril 2001 Cité de la Villette

Par C. Bellissant, B. Heulluy, M. Riveill et F. Sedes

Cette assemblée générale s'est déroulée au cours des journées sur le thème : "Enseignement supérieur et recherche en informatique en Europe" organisée à la Cité de la Villette – Paris par Henri Basson au cours des journées ASTI 2001. Vous en trouverez le compte rendu plus loin dans ce bulletin.

Le nombre de participants à l'assemblée générale fut malheureusement relativement faible (41 personnes).

Bilan des adhésions

par Bernard Heulluy

A la date de l'Assemblée générale 2001, on compte 149 adhésions, dont 4 morales (LRI Orsay, UFR IEEA de l'UST Lille, LIP de l'ENS Lyon, Lamsade de l'Université Paris-Dauphine).

Fin 2000, le nombre d'adhésions était de 320 dont 5 morales (LRI, LSV, LIP, Dept Info-IUT Nantes, Dept Info-IUT Dijon), déjà en retrait par rapport à 1999 (605 adhésions dont 12 morales).

L'avancement de la date de l'Assemblée Générale est une des explications possibles, à laquelle on peut ajouter un nombre insuffisant d'envois des états de zone aux correspondants et la nécessaire modernisation du processus de relance des adhérents.

Rapport financier

Par Florence Sedes

Situation de Trésorerie :

L'exercice écoulé se traduit par un résultat négatif, faisant suite au résultat positif de 1999 (*Rappel* : produit exceptionnel lié à l'enquête pour la DT du MENRT).

La situation de la trésorerie à la date de l'Assemblée Générale (Avril 2001) s'établit comme suit :

Livret A	100 000 F
Compte Courant Postal	260 000 F

Bilan exercice 2000

DEPENSES		RECETTES	
Bulletin + lettre	107 000 F	Adhésions	92 400 F
Prix thèse	10 000 F	10 PM	
Journées Montpellier	14 600 F	315 PP + 97 PP au titre de 99	
Reliquat Nantes	1 500 F		
logiciel	1 600 F		
Divers	2 170 F		
Déplacements - Frais	5 940 F		
TOTAL DEPENSES	142 810 F	TOTAL RECETTES	92 400 F
Résultat exercice (-)			50 410 F
TOTAL	142 810 F	TOTAL	142 810 F

Budget prévisionnel exercice 2001

DEPENSES		RECETTES	
Bulletin + lettre	102 000 F	Adhésion	92 000 F
Prix thèse	10 000 F	10 PM	
AG Congrès ASTI 2001 (prise en charge inscriptions)	12 000 F	400 PP	
Journées urope Acril2001	20 000 F		
Divers	10 000 F		
Déplacements -Frais	10 000 F		
TOTAL	164 000 F	TOTAL	92 000 F
Résultat exercice (-)			72 000 F
	164 000 F		164 000 F

Récapitulatif de divers indicateurs

Le tableau ci-dessous permet de comparer l'évolution de certains postes du bilan au cours des exercices passés.

Après une série de résultats équilibrés, le résultat exceptionnel de 1999 ne nous permet, hélas, que de compenser le résultat négatif des exercices suivants.

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Adhésions	102 kF	116 kF	123 kF	106 kF	91 kF	92 kF
PP	643	534	554	586	315	400
PM	9	8	14	12	10	12
Bulletin + Lettre	66 kF	80 kF	64 kF	114 kF	107 kF	102 kF
Résultat	+ 599 F	+ 574 F	+ 466 F	+ 82 000 F - 84 000 F hors enquête MENRT	- 50 000 F	- 72 000 F

Rapport Moral

Par Camille Bellissant

L'activité de SPECIF pendant ces trois derniers trimestres écoulés depuis notre précédente Assemblée Générale en septembre 2000 à Montpellier a concerné :

1 - L'organisation du prix de thèse SPECIF 2000.

Pour cette année encore, c'est Gilles Kahn qui présidait le jury du prix de thèse SPECIF, et c'est Antoine Petit qui en a assuré le fonctionnement scientifique et pratique. Les lauréats de cette année sont : Bruno Levy [prix SPECIF 2000] pour sa thèse préparée au LORIA (Nancy) sous la direction de J-L. Mallet et intitulée "Topologie algorithmique : combinatoire et plongement", Albert Cohen [accessit] pour sa thèse préparée au PRISM (Versailles) sous la direction de P. Feautrier et intitulée "Analyse et transformation de programmes : du modèle polyédrique aux langages formel " et Phong Nguyen [accessit] pour sa thèse préparée au LIENS (ENS Ulm) sous la direction de J. Stern et intitulée "La géométrie des nombres en cryptologie".

2 - Annuaire de la recherche en informatique.

SPECIF a déjà constitué des listes des DEA et DESS d'informatique et a des éléments partiels d'une carte des laboratoires français relevant de notre domaine. Antoine Petit a préparé un questionnaire destiné aux laboratoires d'informatique portant sur leurs domaines d'activité et leur organisation ; Colin de la Higuera a fait réaliser une maquette d'un annuaire-portail de ces filières et structures de recherche en informatique ; Nelly Bensimon et Camille Bellissant ont participé à des réunions avec l'ASTI sur ce thème.

3 - Label "écoles de l'Internet".

Camille Bellissant a participé à la demande du Ministère de l'Education Nationale à un groupe de travail sur l'élaboration d'un cahier des charges pour un label "écoles de l'Internet" que pourront demander des filières de formation existantes ou à créer, et ceci quel que soit le niveau de diplôme préparé.

4 - Colloque Europe.

Henri Basson a organisé dans le cadre d'ASTI2001 la Journée de SPECIF a consacrée à l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en Informatique en Allemagne, Angleterre, Espagne et Italie. Les participants à ce colloque ont pu apprécier les interventions d'Henri Basson, Jacques Calmet, Stefano Cerri, Philippe Lopistéguy, Bernard Lorho et Gérard Comyn sur les contextes d'activité de nos collègues dans les pays voisins, en France et sous l'égide des Communautés Européennes.

Votes et renouvellement du CA

Par Michel Riveill

Le résultat des votes le suivant :

Approbation du Rapport Moral, des Comptes et quitus aux administrateurs

OUI : tous les présents

NON : 0

NULS : 0

- Accessits (par ordre alphabétique) :
 - Albert Cohen
pour son travail « Analyse et transformation de programmes : du modèle polyédrique aux langages formels » préparé sous la direction de : Paul Feautrier et Jean-François Collard au sein du PRiSM, à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.
 - Phong Q. Nguyen
pour son travail « La géométrie des nombres en cryptologie » préparé sous la direction de Jacques Stern au sein du LIENS, à l'ENS Paris.

Les thèses des lauréats sont disponibles via la toile aux adresses suivantes :

<http://www.loria.fr/~levy/>

<http://www-rocq.inria.fr/~acohen>

<http://www.di.ens.fr/~pnguyen/obournez/>

Les résumés ci-dessous ont été rédigés par les lauréats.

1. Résumé de la thèse de Bruno Levy

Dans le domaine de la modélisation 3D, l'objectif est de définir des moyens de représenter une réalité physique par des objets informatiques. Afin de permettre des simulations de phénomènes physiques, le modèle informatique doit représenter non seulement la forme des objets concernés, mais aussi des propriétés physiques attachées à ces objets.

La modélisation 3D s'appuie sur deux principales familles de méthodes. L'une de ces familles de méthodes, appelée souvent "courbes et surfaces", se fonde sur une représentation des objets à modéliser par des fonctions (le plus souvent polynomiales). L'autre famille de représentations consiste à discrétiser les objets en cellules (sommets, segments, polygones, polyèdres \dots). Nous étudions ici les problèmes liés à ce dernier type de représentation discrète des objets, ainsi que ses relations avec les "courbes et surfaces". En utilisant le formalisme offert par la Topologie, une branche moderne des mathématiques, nous allons étudier les problèmes suivants:

- Définir des structures de données efficaces pour représenter la décomposition des objets en éléments discrets.
- Générer et éditer interactivement des objets, de manière à respecter des données ainsi que des contraintes globales concernant la forme des objets.
- Construire une paramétrisation sous contraintes d'une surface triangulée, afin de pouvoir facilement lui associer des valeurs

Le premier point sera traité en utilisant certains résultats de topologie combinatoire, et les deux derniers seront étudiés en termes d'homéomorphisme et de transformation continue.

Nous présenterons également plusieurs applications de ces méthodes, permettant de résoudre des problèmes de modélisation en géologie numérique. Par exemple, nous montrerons comment modéliser de manière précise les variations de porosité de la roche à l'intérieur d'un réservoir naturel. Des applications possibles de nos méthodes à l'image de synthèse et au placage de textures seront également évoquées.

2. Résumé de la thèse d'Albert Cohen

Les microprocesseurs et les architectures parallèles d'aujourd'hui lancent de nouveaux défis aux techniques de compilation. En présence de parallélisme, les optimisations deviennent trop spécifiques et complexes pour être laissées au soin du programmeur. Les techniques de parallélisation automatique dépassent le cadre traditionnel des applications numériques et abordent de nouveaux modèles de programmes, tels que les nids de boucles non affines, les appels récursifs et les structures de données dynamiques. Des analyses précises sont au cœur de la détection du parallélisme, elles rassemblent des informations à la compilation sur les propriétés des programmes à l'exécution. Ces informations valident des transformations utiles pour l'extraction du parallélisme et la génération d'un code optimisé.

Cette thèse aborde principalement des analyses et des transformations avec une vision par instances, c'est-à-dire considérant les propriétés individuelles de chaque instance d'une instruction à l'exécution. Une nouvelle formalisation à l'aide de langages formels nous permet tout d'abord d'étudier une analyse de dépendances et de définitions visibles par instances pour programmes récursifs. L'application de cette analyse à l'expansion et la parallélisation de programmes récursifs dévoile des résultats encourageants. Les nids de boucles quelconques font l'objet de la deuxième partie de ce travail. Une nouvelle étude des techniques de parallélisation fondées sur l'expansion nous permet de proposer des solutions à des problèmes d'optimisation cruciaux. Les contributions se répartissent en quatre catégories fortement interdépendantes. Les trois premières concernent la parallélisation automatique et la quatrième catégorie présente des résultats sur les transductions rationnelles et algébriques.

Structures de contrôle et de données : au delà du modèle polyédrique

Dans le chapitre 2, nous définissons un modèle de programmes et des abstractions mathématiques pour les instances d'instructions et les éléments de structures de données. Ce cadre général permet de présenter nos techniques dans un cadre formel, en particulier dans le cas des structures récursives.

De nouvelles analyses de dépendances et de définitions visibles sont proposées dans le chapitre 4. Elles utilisent un formalisme de la théorie des langages formels, plus précisément des transductions rationnelles et algébriques. Une nouvelle définition des variables d'induction adaptée aux programmes récursifs permet de décrire l'effet de chaque instance à l'aide d'une transduction. Une comparaison avec d'autres analyses est effectuée.

En revanche, lorsque nous avons conçu des algorithmes pour les nids de boucles sur tableaux - un cas particulier de notre modèle - nous sommes restés fidèles aux vecteurs d'itération et nous avons profité de la quantité d'algorithmes permettant la manipulation de relations affines dans l'arithmétique de Presburger.

Expansion de la mémoire : résoudre de nouveaux problèmes

L'application de l'expansion de la mémoire à la parallélisation est une technique ancienne, mais les analyses de définitions visibles par instances se sont récemment étendues aux programmes avec des expressions conditionnelles, avec des références complexes aux structures de données - par exemple des index de tableaux non affines - ou avec des appels récursifs, et cela pose de nouvelles questions. La première est de garantir que les accès en lecture dans le programme expansé réfèrent la bonne cellule mémoire ; la deuxième question réside dans l'adéquation des techniques d'expansion avec les nouveaux modèles de programmes.

Les deux questions sont traitées dans les sections 5.1 à 5.4 pour les nids de boucles (sans restrictions) sur tableaux. Nous présentons notamment une nouvelle technique pour réduire le surcoût de l'expansion à l'exécution, et nous étendons aux nids de boucles sans restrictions une méthode de réduction de l'occupation en mémoire. La combinaison des deux est étudiée et nous proposons des algorithmes pour optimiser la restauration du flot des données à l'exécution. Quelques résultats expérimentaux sont présentés pour une architecture à mémoire partagée.

L'expansion de la mémoire pour programmes récursifs est un domaine de recherche totalement nouveau, et nous avons découvert que l'abstraction mathématique pour les définitions visibles - les transductions - peut engendrer des surcoûts importants. Nous avons néanmoins développé des algorithmes qui expansent des programmes récursifs particuliers avec un faible surcoût à l'exécution.

Parallélisme : extension des techniques classiques

Notre analyse de dépendance a été mise à profit pour paralléliser des programmes récursifs. Celle-ci démontre de nouvelles applications pratiques des transductions. Notre premier algorithme ressemble aux méthodes classiques, mais il profite de l'information plus précise recueillie par l'analyse et on obtient en général de meilleurs résultats. Un autre algorithme permet la parallélisation par instances de programmes récursifs : cette nouvelle technique est rendue possible par l'utilisation de transductions. Quelques résultats expérimentaux sont décrits, en combinant expansion et parallélisation sur un programme récursif bien connu.

Théorie des langages formels : quelques contributions et des applications

Les derniers résultats de ce travail n'appartiennent pas au domaine de la compilation. Ils se trouvent principalement dans le chapitre 3. Nous définissons une sous-classe des transductions rationnelles qui admet une structure d'algèbre booléenne et de nombreuses autres propriétés intéressantes. Nous montrons que cette classe n'est pas décidable parmi les transductions rationnelles, mais des techniques d'approximation conservatrices permettent de bénéficier de ces propriétés dans la classe des transductions rationnelles tout entière. Nous présentons enfin quelques nouveaux résultats sur la composition de transductions rationnelles sur des monoïdes non libres, avant d'étudier l'approximation de transductions algébriques.

3. Résumé de la thèse de Phong Q. Nguyen

La cryptographie a pour but principal de garantir la confidentialité et l'authenticité des communications, au moyen de protocoles de chiffrement et d'authentification. Son importance s'est considérablement accrue avec le développement des réseaux informatiques et du commerce électronique. Malheureusement, aucun des systèmes cryptographiques d'intérêt pratique connus aujourd'hui ne dispose d'une preuve absolue de sécurité. Dans le meilleur des cas, on sait parfois qu'un système est sûr si un certain problème calculatoire est difficile, mais bien souvent, on en est réduit à étudier toutes les attaques possibles, faute de pouvoir identifier précisément le problème sous-jacent. L'étude des attaques des procédés cryptographiques est l'objet de la cryptanalyse.

Cette thèse porte sur de nouvelles applications de la géométrie des nombres en cryptanalyse. La géométrie des nombres est une branche de la théorie des nombres fondée il y a un siècle par Hermann Minkowski comme un pont entre la géométrie, l'approximation diophantienne et l'étude des formes quadratiques. Ses développements algorithmiques, notamment l'algorithme de Lenstra-Lenstra-Lovász, ont eu des applications spectaculaires en cryptanalyse. Depuis peu, la géométrie des nombres intervient également en cryptographie : les problèmes algorithmiques de la géométrie des nombres sont à la base de nouveaux systèmes cryptographiques, suite à de récentes découvertes de Miklós Ajtai en théorie de la complexité.

Nous présentons de nouvelles techniques issues de la géométrie des nombres, en particulier la notion de réseau orthogonal, qui permettent d'attaquer avec succès divers systèmes de chiffrement et de signature proposés ces dernières années. Cette thèse se décompose en trois parties, chacune comprenant deux cryptanalyses. La première partie s'intéresse à des systèmes de chiffrement s'appuyant sur la difficulté de problèmes dits de sacs à dos : les cryptosystèmes de Qu-Vanstone (Certicom) et d'Itoh-Okamoto-Mambo (JAIST). La seconde partie s'intéresse à des systèmes de chiffrement à base de problèmes algorithmiques de la géométrie des nombres : les cryptosystèmes d'Ajtai-Dwork (IBM), et de Goldreich-Goldwasser-Halevi (MIT). La troisième et dernière partie est consacrée à des protocoles de signatures électroniques accélérées : les schémas de Béguin-Quisquater (UCL) et de Boyko-Peinado-Venkatesan (Microsoft et MIT).

Le prix de thèse 2001

Nous invitons d'ores et déjà tous ceux qui auront soutenu une excellente thèse entre le 1/9/2000 et le 31/8/2001 à candidater au prix de thèse SPECIF 2001. Les modalités de candidature seront disponibles sur le serveur web de SPECIF.

Comme chaque année, le jury sera renouvelé en partie (rappelons que l'objectif est d'atteindre à terme un régime permanent où un tiers des membres changera chaque année). La présidence du jury pour le prix 2001 sera assurée par Michel Cosnard et le secrétariat scientifique par Michel Riveill.

Nous devons confirmer le nombre de soumissions de cette année et essayer d'améliorer encore la couverture des différents champs thématiques de notre discipline.

Journée SPECIF sur les principaux systèmes de l'enseignement supérieur et de recherche publique en Informatique en Europe, Paris, 24 avril 2001

- Compte rendu des journées
- Un point de vue personnel sur la journée

Compte rendu de la journée

Par Henri Basson

La journée thématique annuelle de SPECIF a eu lieu le 24 avril dernier à la Cité des Sciences à Paris. Le thème de la journée est "les principaux systèmes de l'enseignement supérieur et de recherche publique en Informatique en Europe". Un sujet bien vaste et dont l'importance est à la hauteur des perspectives des synergies européennes dans l'informatique et les autres domaines scientifiques ou industriels.

L'espace européen de l'enseignement supérieur a connu ces dernières années des évolutions significatives liées entre autres à la mobilité de ses acteurs (enseignant-chercheurs ou étudiants). La plus remarquable est celle de la mobilité étudiante intra-européenne qui a simplement quadruplé dans les deux dernières décennies. Les sollicitations pour une harmonisation effective des systèmes se sont souvent exprimées par les différentes institutions. Que ce soit au niveau de la Commission Européenne, au niveau des états membres, ou celui des établissements de l'enseignement supérieur. Une mise en correspondance simple entre systèmes est à l'évidence un facteur encourageant les échanges des compétences entre universités de l'Union. Mais les besoins d'échange entre pays s'accroissent pour aller au-delà et adopter une échelle partagée d'évaluation des compétences des enseignants des formations dispensées aux étudiants jusqu'à se dispenser des jurys d'équivalence.

SPECIF a planifié et assuré dans cette journée, deux séries de présentations, portant respectivement sur l'enseignement et la recherche en Informatique dans les principaux systèmes. L'objectif fixé étant d'intéresser, autant que peut se faire, le public enseignants et/ou chercheurs sur les difficultés et les perspectives d'harmonisation des systèmes actuels. Sur l'ensemble des pays de l'Union, il fallait à l'évidence se limiter à un nombre restreint qui a inclus l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. Trois invités de SPECIF : Jean Calmet, Stefano Cerri, Philippe Lopisteguy ont efficacement et agréablement présenté les systèmes en vigueur dans les trois pays. En partant des présentations respectives, ce texte, en s'inscrivant dans l'objectif de la journée, tente de tracer les tendances qui se dessinent, depuis deux décennies, dans les deux systèmes universitaires de l'Allemagne et de l'Espagne. Il se réfère aux réformes introduites dans les systèmes des deux pays. Une fois de plus, l'étendue du sujet fait que ces systèmes sont présentés globalement sans pouvoir aller aux détails relatifs à chaque système.

Le système allemand

Rétrospectivement, l'Allemagne a procédé, dans les années 80, à d'importantes réformes visant la création (ou la transformation) d'établissements d'enseignement supérieur, voulus plus compétitifs, variés et organisés. Leurs mise en place revenait à une planification systématique de l'évolution de l'enseignement supérieur. Cette tentative de planification centralisée s'est soldée par un échec surtout après l'unification avec l'Est. Il était devenu nécessaire, dans une dynamique unificatrice, d'intégrer deux systèmes d'enseignement supérieur différents. Mais parmi ses conséquences, c'est l'exercice d'une diminution significative des subventions budgétaires, pour subvenir aux besoins d'établissements ayant de plus grande difficulté à l'Est. Une dégradation progressive des conditions générales de l'enseignement supérieur allemand a été remarquée durant les années 90. C'est en 1998 que, dans l'objectif de répondre à une sollicitation de plus en plus insistante, des réformes visant un développement de l'enseignement supérieur ont été adoptées à travers des programmes spéciaux pour éviter toute lourdeur du circuit législatif. Ces programmes qualifiés d'ailleurs par des "non législatifs" ont pu conférer une compétence plus importantes aux Länder en maintenant une étroite collaboration avec les centres fédéraux de coordination et de planification de l'enseignement supérieur. Ces réformes prônaient aussi une gestion participative de l'université via une organisation démocratique faisant participer les assistants et les étudiants dans les décisions locales proposées par les professeurs et les administrateurs. La formation des enseignants universitaires est un aspect pour lequel rien n'est encore prévu dans le système allemand pour préparer le personnel enseignant à accomplir ses tâches à l'image du système de monitorat français par exemple.

De même, le système allemand se distingue fortement de notre système par les critères d'évaluation des candidats aux postes de professeur dans les instituts supérieurs de formation professionnelle, (les Fachhochschulen). En effet, les candidats doivent impérativement justifier d'une expérience professionnelle significative. Cette expérience valorise mieux le dossier du candidat que les publications scientifiques à caractère théorique. Cela change dans le recrutement des professeurs d'université qui doivent disposer d'une qualification académique sous forme d'une qualification postdoctorale (Habilitation) à caractère scientifique dominant. Cependant, dans les deux cas de figure, l'évaluation de l'aptitude pédagogique ne s'appuie plus sur des lettres de recommandation (complaisantes ou non) mais elle est vérifiée à l'occasion d'un ou de plusieurs cours donnés à titre probatoire devant une commission de sélection. Pour améliorer la pédagogie des enseignants déjà recrutés sans séance probatoire de cours, une expérience de mise en place de centres de

didactique d'enseignement supérieur a été tentée. Mais les résultats escomptés sur l'amélioration des pratiques et les aptitudes pédagogiques des enseignants n'ont pas été au rendez vous.

Actuellement, les discussions s'animent sur les moyens permettant de garantir une aptitude pédagogique de qualité des enseignants. Aussi bien dans les universités que les Fachhochschulen, les procédures de recrutement font actuellement l'objet de dures critiques du fait de leur manque d'estimation de l'aptitude pédagogique des candidats. Une recherche est bien lancée pour adopter une certaine approche d'évaluation a priori de la capacité pédagogique de l'enseignant et surtout son sens de bonne communication avec ses collègues ou les étudiants.

Quant au professorat en Allemagne, c'est une institution à part. Comparativement il est certes plus difficile d'accéder à ce statut en Allemagne que dans les autres pays de l'Union. En revanche, ce statut apporte beaucoup plus d'avantages et d'autonomie de financement de la recherche qu'ailleurs en Europe. Quant à l'orientation européenne et plus généralement internationale de l'enseignement supérieur allemand, les directives officielles sous forme d'encouragement il y a quelques années sont devenues quasiment une obligation où l'on exige des établissements du supérieur à rendre des comptes de leurs résultats d'échanges et de collaboration avec les établissements des pays de l'Union et au-delà. Cette orientation est devenue formelle, dans la loi-cadre sur l'enseignement supérieur, qui privilégie les objectifs de l'ouverture européenne et internationale des établissements supérieurs. Ces objectifs visent à :

- l'extension des rapports de coopération entre les pays industrialisés en tenant surtout compte de la dimension européenne ;
- le dépassement des antagonismes politiques locaux entre l'Est et l'Ouest ;
- la coopération avec les pays en voie de développement.

Comme conséquence, l'Allemagne est maintenant parmi les pays ayant le plus d'étudiants à l'étranger, tant au niveau européen qu'international. Comme statistique significative sur ce point, on peut mentionner le fait que près de 25% des diplômés allemands du supérieur ont acquis une expérience plus ou moins importante à l'étranger !

Le système espagnol

L'évolution du système de l'enseignement supérieur en Espagne a été jalonné par trois lois en 1983, 1986 et 1992. La plus importante est la fameuse "loi organique relative à la réforme de l'université (LRU)", qui a été adoptée en août 1983. Les dispositions de cette loi définissent structurellement le système universitaire espagnol. Elles sont encore toutes en vigueur jusqu'aujourd'hui, faute d'appliquer, dans leur intégralité, les tentatives de réformes ultérieures modifiant cette loi. Principalement, la LRU vise l'accroissement de l'autonomie des universités : autonomie légale, autonomie académique, avec un plus grand pouvoir aux facultés en accordant une autonomie financière et autonomie dans le choix et la nomination des assistants. La LRU a aussi initié la création d'un Conseil des universités comprenant des représentants du ministère, des Communautés Autonomes et des universités, chargé de coordonner, de planifier et d'évaluer les dispositions pour l'enseignement supérieur. Le Conseil général des universités avait été ainsi mis sur pied comme un organe visant à assister le ministère des universités et de la recherche dans la planification, l'organisation, et la coordination des activités de l'université. Il est composé, sous la présidence du ministre, de conseillers issus des Communautés Autonomes, du même nombre de représentants de l'administration générale de l'État et des recteurs des universités publiques. La LRU autorise aussi la création d'universités privées, sur la base de la liberté de créer des centres d'enseignement en vertu de la Constitution, pour autant qu'ils répondent à des critères liés au nombre de leurs sites, aux installations et au personnel.

La deuxième loi qui a marqué le système universitaire est dite "Ley 13/ 1986" qui a été adoptée le 14 avril 1986. Elle porte sur la promotion et la coordination générale de la recherche scientifique et technique. Cette loi a très positivement influencé l'encouragement de la recherche scientifique et son développement à l'université espagnole. Elle a élaboré le Plan National de la recherche scientifique et du développement technologique en faveur de la promotion et de la coordination générale de la recherche scientifique et technique, dont les objectifs sont d'assurer le progrès des connaissances et celui de l'innovation technologique, ainsi que de favoriser l'adaptation de la société espagnole aux changements induits par les nouvelles technologies. Pour aboutir aux objectifs fixés, le Plan National favorise la recherche fondamentale dans les différents domaines des connaissances grâce à un financement régulier permettant d'entretenir et d'encourager des équipes de recherche de qualité, aussi bien dans les universités que dans des centres publics de recherche. Le plan comprend aussi des dispositions en faveur de la promotion de la recherche scientifique au sein des sociétés commerciales, des programmes nationaux et sectoriels de recherche scientifique et de développement technologique. Cette loi a institué la Commission interministérielle des sciences et de la technologie en tant qu'organe chargé de la planification, de la coordination et du suivi du Plan National. Cette commission a également pour rôle d'attribuer de fonds publics et d'orienter la politique en matière de formation des chercheurs à tous les niveaux. Un Conseil consultatif des sciences et de la technologie, ainsi qu'un Conseil général des sciences et de la technologie auxquels prennent part tous les représentants des communautés autonomes. Dans la même optique, un Centre de développement technologique et industriel visant à encourager l'introduction de nouvelles technologies a lui aussi été mis sur pied. Il est chargé de collaborer à l'obtention de bons résultats sur le plan scientifique, technologique et industriel dans les programmes européens ou internationaux auxquels l'Espagne prend part, ainsi que d'élaborer une stratégie avec les universités, les entités publiques de recherche et les sociétés privées en vue de promouvoir l'exploitation commerciale des technologies qu'elles développent.

La troisième loi importante est celle dite "loi organique relative à l'organisation générale du système éducatif 1/1990 du 3 octobre (LOGSE)" Cette loi a aussi exercé une influence notable sur l'organisation de l'enseignement supérieur. Elle régit la structure et l'organisation de l'ensemble du système éducatif. Bien que les objectifs fondamentaux de cette loi ne fassent pas spécifiquement référence à l'enseignement supérieur, il y a deux décisions importantes qui l'affectent : la réglementation de la formation professionnelle spécifique du niveau supérieur. Elle porte surtout sur la gestion des établissements d'enseignement supérieur en Espagne, il convient d'opérer une distinction entre les universités et tous les autres établissements d'enseignement supérieur. Les universités disposent d'une autonomie qui est reconnue dans la Constitution et développée dans le cadre de la LRU. Cette loi avec la LRU spécifie formellement le partage des compétences entre l'État, les communautés autonomes et les universités. La liberté académique (de l'enseignement et de la recherche) en est le fondement. Elle se manifeste dans :

- l'autonomie statutaire ou directrice, qui concerne la rédaction des arrêtés et d'autres réglementations internes, de même que l'élection, la nomination et la révocation de ses organes directeurs ;
- l'autonomie académique sur les programmes, dans laquelle figure le pouvoir d'élaborer et d'approuver des programmes et de créer des structures d'enseignement et de recherche spécifiques, ainsi que des réglementations à propos de l'admission, de la permanence et de l'évaluation de l'apprentissage des étudiants ;
- l'autonomie financière dans la gestion et l'administration de ses ressources ;
- l'autorité de sélectionner et de promouvoir des maîtres de conférence, toujours en respectant les principes du mérite.

Les autres pouvoirs sont exercés par les Communautés Autonomes.

En 1997, la responsabilité à l'égard des universités a été complètement dévolue aux Communautés Autonomes, de telle sorte que celles-ci sont chargées de leur gestion ordinaire. Les Communautés Autonomes disposent d'amples pouvoirs en ce qui concerne la politique universitaire, tandis qu'elles laissent le soin au gouvernement central de s'occuper de la législation générale. Les deux mesures les plus marquantes par cette loi ont sans doute été l'instauration de l'autonomie universitaire et le transfert de l'ensemble de l'enseignement universitaire sous la compétence des Communautés Autonomes. Cependant la législation générale relative aux universités doit être approuvée par le Parlement espagnol. Le gouvernement exerce un contrôle spécifique sur des aspects liés à :

- la fixation du nombre d'universités et des critères minimaux à propos du matériel et du personnel ;
- la procédure de sélection en vue de l'entrée dans les centres universitaires ;
- l'établissement des qualifications universitaires qui sont officiellement reconnues et dont la validité est reconnue sur le plan national ;
- l'établissement des directives générales en ce qui concerne le programme ;
- les conditions de reconnaissance pour des diplômes universitaires étrangers ;
- la validation des qualifications délivrées par des universités privées ;
- le barème des rémunérations pour les maîtres de conférence universitaires.

En résumé, le système d'enseignement supérieur espagnol a subi d'importantes réformes et peut en connaître d'autres portant sur sa modernisation et sur le partage des compétences entre l'État, les compétences des Communautés Autonomes et les compétences locales des universités.

Nos remerciements à Messieurs Calmet, Lopisteguy et Cerri pour leur aide, ainsi qu'au centre d'informations sur l'enseignement supérieur de la Commission Européenne.

Un point de vue personnel sur la journée

Par Colin de la Higuera

Vous auriez dû venir ! Une Journée SPECIF sur les enseignants-chercheurs en Europe ? Pourquoi pas. C'est une façon sympathique de se rendre compte que nous faisons le plus beau métier du monde dans le meilleur environnement qui soit. Entendre des collègues qui ont une expérience dans un autre pays ne peut que conforter cette position. C'est même très positif pour eux d'être venus, de voir comment ça se passe ici, de se convaincre qu'ils devraient nous copier... D'ailleurs qu'ont ils dit ?

Qu'en Espagne il était possible de cumuler une prime pédagogique et une prime de recherche ? Quelle absurdité ! Nous avons compris depuis longtemps qu'il était impossible d'exceller sur les deux tableaux, qu'une personne qui avait une activité de recherche importante, nécessairement, le faisait au détriment de l'enseignement !

Qu'en Allemagne le professeur était un "chef d'entreprise", qu'il était jugé par rapport à cela ? Ridicule. Cette vision heurte de front notre vision bien plus humaniste des fonctions. Le rôle d'un professeur est d'assurer 192 heures d'enseignement. Il a vocation à assurer des cours magistraux.

Qu'en Espagne encore, les heures complémentaires n'existaient pas ? Là ils m'épatent ! Ca ne peut pas fonctionner ! Ah, ils ne peuvent pas ouvrir un groupe supplémentaire s'ils n'ont pas les postes correspondants ? Mais c'est la sclérose ! L'impossibilité de créer ! Heureusement qu'ici nous ne rechignons pas à proposer de nouvelles filières sans moyens, conscients que dans sa sagesse le ministère attribuera ces moyens avec un léger décalage. Sans cela, aurions-nous ouvert des IUPs, des Licences Professionnelles ? Notre système repose dans cette confiance mutuelle, entre nous et notre ministère. Ils sont bien en peine, ailleurs, sans cette confiance.

Qu'en Allemagne, un allocataire en informatique puisse percevoir une bourse double de celle d'un autre en mathématiques (ou pour être précis de tout doctorant hors gestion ou informatique). Ah le vil libéralisme que voilà ! Et pourquoi pas (non, je vous rassure, ils n'ont pas osé) payer plus un enseignant en informatique qu'un enseignant dans une autre discipline ? Ils ont du mal à trouver des doctorants en informatique ? Encore une fois nous avons trouvé une meilleure solution : il suffit aux laboratoires d'envoyer dans différents pays des enseignants-chercheurs dont la mission est de recruter des doctorants. Cela permet de maintenir l'égalité entre les doctorants des différentes disciplines. L'externalisation est à la mode, soyons pionniers.

Qu'en Espagne, les procédures de recrutement, celles de l'attribution de primes sont gérées par des algorithmes précis, connus de tous, avec un débat qui porte sur les critères ? On voit bien qu'ils n'ont pas notre système, qu'ils devraient l'envier. Hormis quelques irresponsables qui écrivent n'importe quoi sur une liste sénatoriale, ce système fonctionne parfaitement, et assure depuis longtemps des recrutements justes, et des carrières gérées en toute transparence.

J'ai oublié de vous parler de notre collègue qui parlait de l'Italie : j'ai retenu de son intervention que la spécificité du système français était sa vocation à être excellent. On ne demande donc pas au système français d'être performant, mais d'être excellent. Il est probable donc que les quelques recettes qui peuvent plus ou moins fonctionner ailleurs ne puissent en aucun cas s'appliquer ici, car leurs objectifs sont bien moindres !

Je retiens donc que tout va bien, et que vous avez bien fait de ne pas venir.

Carrière des enseignants chercheurs

- Modifications des dispositions statutaires régissant les corps d'enseignants chercheurs
- Compte-rendu de la session 2001 de la section 27 du CNU
- Liste des candidats qualifiés en section 27
- Promotions de l'année 2001.

Modifications des dispositions statutaires régissant les corps d'enseignants chercheurs

Par Christian Carrez

Le décret 2001-429 du 16 mai 2001 a modifié les dispositions statutaires régissant le corps des maîtres de conférences et celui des professeurs. Voici brièvement les modifications les plus importantes.

Modifications communes aux deux corps

Délégation pour création d'entreprise

Un premier groupe de modifications concerne une adaptation du décret de 1984 pour prendre en compte la modification récente de la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France du 15 juillet 1982, en particulier au sujet d'une délégation pour création d'entreprise.

Décharges de service

Les décharges de services, qui existaient déjà pour les présidents et les vice-présidents d'université, sont étendues, pour au plus les 2/3 du service, aux enseignants chercheurs qui exercent des fonctions de directeur d'institut, de directeur d'UFR de taille suffisante ou des fonctions d'expertise ou de conseil auprès des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Qualification

L'inscription sur la liste de qualification aux fonctions de professeur dispense de l'inscription sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences.

La date limite pour l'obtention des titres nécessaires à la demande de qualification était celle de l'examen des candidatures par le CNU, ce qui donnait lieu à interprétation ambiguë. Cette date est maintenant celle fixée, chaque année, par arrêté du ministre, pour l'envoi du dossier aux rapporteurs.

Bonification d'ancienneté

La bonification d'ancienneté d'un an, pour mobilité, qui existait pour les maîtres de conférences seuls, est étendue aux professeurs, selon les mêmes modalités. Cette mobilité doit être au moins égale à deux ans ou 1 an si elle est effectuée dans un organisme d'enseignement supérieur ou de recherche d'un état de la communauté européenne. Elle doit être pour exercer des fonctions d'enseignant chercheur, une activité de recherche ou une autre activité professionnelle, après mutation, mise en congé pour recherches ou conversions thématiques, détachement, ou délégation.

Maîtres de conférences

Recrutements

Il y a maintenant 4 concours pour le recrutement des maîtres de conférences. Le 1^{er} concours est le concours normal. Le 2nd est réservé aux enseignants de 2nd degré et aux pensionnaires des écoles françaises à l'étranger. Le 3^{ème} est réservé à ceux qui ont exercé une activité professionnelle pendant 4 ans durant les 7 années qui précèdent. Le 4^{ème} est réservé aux enseignants titulaires de l'Ensam. En fait, l'ancien 2^{ème} concours couvrait les nouveaux 2^{ème} et 4^{ème}. Cet éclatement permet d'avoir des modalités de recrutement différentes pour le 4^{ème} concours et qui soient communes au recrutement selon l'article 61 (assistants). Les modalités de recrutement des autres concours sont inchangés.

Les modalités de recrutement pour les enseignants de l'Ensam ou pour les assistants sont revues. La qualification préalable n'est pas demandée, car elle se fait a posteriori. La liste de classement établie par l'établissement, selon les modalités habituelles, est transmise à la section compétente du CNU, qui émet un avis sur chaque candidat. Lorsqu'un candidat recevant un avis défavorable est mieux classé qu'un candidat recevant un avis favorable, la section établit un rapport. Le candidat le mieux classé ayant eu un avis favorable est nommé.

Titularisation des maîtres de conférences

La durée du stage est ramené à 1 an, et le conseil des études et de la vie universitaire n'intervient plus pour les titularisations normales. En cas de proposition défavorable de la commission de spécialistes, le maître de conférences stagiaire peut, comme auparavant, faire appel au conseil d'administration, mais les modalités sont précisées : le conseil

d'administration désigne en son sein deux rapporteurs, l'un pour les activités d'enseignement et l'autre pour les activités de recherche, et sollicite l'avis du conseil des études et de la vie universitaire.

Professeurs

Recrutements

Il y a toujours 4 concours pour le recrutement des professeurs. Le 1^{er} concours est le concours normal. Le 2nd concours est réservé aux maîtres de conférences ayant 5 ans d'ancienneté et affectés dans un autre établissement ou ayant accompli une mobilité. Le 3^{ème} concours est réservé aux maîtres de conférences ayant accompli 10 années de service dans un établissement d'enseignement supérieur de la Communauté européenne, ou au titre d'une mission de coopération culturelle scientifique et technique (ces conditions ont été ici précisée). Le 4^{ème} concours est réservé à ceux qui ont exercé une activité professionnelle pendant 6 ans durant les 9 dernières années, aux enseignants associés à temps plein, aux maîtres de conférences membres de l'institut universitaire de France et aux directeurs de recherche mis à disposition d'un établissement d'enseignement supérieur ou ayant effectué un service complet d'enseignement pendant deux ans. Cette ouverture aux directeurs de recherche du 4^{ème} concours est nouvelle, et la nomination est en première classe.

Par ailleurs, les modalités de recrutement du 3^{ème} concours sont revues. La qualification préalable n'est toujours pas demandée, car elle est a posteriori. La liste de classement établie par l'établissement, selon les modalités habituelles, est transmise à la section compétente du CNU, qui émet un avis sur chaque candidat. Lorsqu'un candidat recevant un avis défavorable est mieux classé qu'un candidat recevant un avis favorable, la section établit un rapport. Le candidat le mieux classé ayant eu un avis favorable est nommé. Notons que ces modalités sont identiques à celles du 4^{ème} concours de recrutement des maîtres de conférences.

Promotions

Le corps des maîtres de conférences ne comporte plus que 2 classes, les anciennes 1^{ère} et 2^{de} classes étant fusionnées en la classe normale et l'ancienneté requise dans le 3^{ème} échelon étant de 2 ans et 10 mois. Notons que c'est déjà le cas en 2001.

Il y a toujours 3 voies pour les promotions, mais avec quelques changements, qui ne seront applicables qu'en 2002.

Voie 1

Rappelons qu'il s'agit de la voie normale, la moitié des promotions étant attribuées par l'établissement et la moitié par la section du CNU. Passons sur le fait que le nombre des promotions prononcées par les établissements ne peut être inférieur à celui des promotions prononcées par le CNU (c'était l'inverse avant, mais on a oscillé entre les deux !). Le changement notable est que les promotions par le CNU seront faites avant les promotions par les établissements, alors que l'on faisait l'inverse depuis 1992.

Voie 2

Il s'agit des établissements dont les effectifs d'enseignants chercheurs sont faibles (moins de 50 maîtres de conférences, ou moins de 30 professeurs). Les promotions sont, dans ce cas, attribuées en totalité par la section du CNU, après avis du conseil d'administration ou du conseil scientifique.

Voie 3

Il s'agit des promotions des enseignants chercheurs qui exercent des *fonctions autres que d'enseignement et de recherche*. Cette voie est traditionnellement appelée la voie spécifique et était réservée à ceux qui étaient titulaires de primes administratives ou pédagogiques. Ces fonctions sont définies par arrêté du ministre.

Le conseil d'administration, pour les maîtres de conférences, le conseil scientifique, pour les professeurs, donne son avis sur les candidats mais il ne fait plus de classement.

L'instance qui examine les demandes n'est plus le groupe dont dépend le candidat, mais une instance spécifique unique constituée de 10 professeurs et 10 maîtres de conférences désignés de la façon suivante :

- 7 présidents de section tirés au sort et relevant chacun d'un groupe différent du CNU.
- 7 deuxième vice-présidents de section tirés au sort relevant chacun d'un des 5 autres groupes et des deux groupes dont les membres sont les plus nombreux¹.
- 3 professeurs et 3 maîtres de conférences nommés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur parmi les enseignants chercheurs exerçant ou ayant exercé les fonctions autres que d'enseignement et de recherche.

Le mandat des membres de cette instance prend fin à chaque renouvellement du CNU.

Evidemment, les promotions de professeurs sont examinées par cette instance siégeant en formation restreinte aux professeurs. Notons que le texte prévoit explicitement deux rapporteurs pour chaque promu.

Compte-rendu de la session 2001 de la section 27 du CNU

Par Daniel Herman, pour le bureau de la section

Le fait marquant de l'année 2001 est certainement la parution, au JO N°116 du 19 mai 2001, d'un décret modifiant² le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant « les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ». Ce décret a eu des conséquences directes sur l'activité de la section dès cette année (modification des modalités des concours de

¹ Rappelons qu'il y a actuellement 12 groupes.

² Voir ci-dessus les modifications induites.

recrutement de professeurs au titre de l'article 46-3, fusion des 2 premières classes des maîtres de conférences) ; il en aura d'autres l'an prochain : éclaircissement des dates limites de candidature et de soutenance pour les qualifications, modification de la procédure spécifique de promotions (voie 3), interversion de l'ordre d'examen des promotions de la voie 1 (le CNU se prononcera avant les établissements).

Une version consolidée du décret de 1984 est accessible sur le serveur de la section.

Qualifications

Le calendrier de la session de qualification de cette année présente un décalage d'un mois avec la pratique antérieure. Son architecture globale doit être maintenue pour 2002 :

- déclaration de candidature en septembre ;
- envoi des dossiers fin décembre ;
- réunion de la section fin janvier.

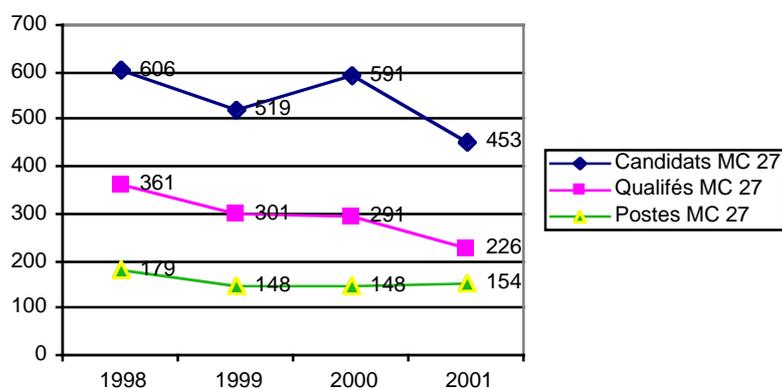
Évolution des demandes et du nombre de qualifiés

Données sur 4 ans

La section a reçu 453 demandes de qualification comme maître de conférences et 134 demandes de qualification comme professeur. Le tableau qui suit permet de comparer les sessions depuis 1998.

	MC				PR			
	1998	1999	2000	2001	1998	1999	2000	2001
Demandes	606	519	595	453	118	130	144	134
Dossiers non fournis	33	85	132	105	4	8	23	27
%	5,5 %	16 %	22 %	22,5 %	3 %	6 %	16 %	20 %
Examinés	573	433	463	348	114	122	121	107
Qualifiés	361	301	291	226	82	91	72	80
%	63 %	69 %	63 %	65 %	72 %	75 %	60 %	75 %
Non qualifiés	212	133	172	122	32	31	49	27
%	37 %	31 %	37 %	35 %	28 %	25 %	40 %	25 %

L'écart entre le nombre de dossiers annoncés et le nombre de dossiers reçus se stabilise : 1 inscription sur 5 déposées en septembre se révèle en définitive prématurée. Les pourcentages de qualifiés MC évoluent assez peu sur la durée : 65 % pour les MC, environ 75 % pour les PR si on admet que le pourcentage obtenu en 2000 est atypique.



Évolution du « vivier »

Il est clair que la décroissance tendancielle du nombre de candidats, donc ipso facto du nombre de qualifiés, se confirme alors que l'enseignement supérieur, le CNRS et l'INRIA cherchent à embaucher plus d'informaticiens.

Analyse des refus de qualification

Dans les tableaux qui suivent, lorsque la recherche est citée comme cause principale de refus, cela ne signifie pas que le dossier enseignement est de bonne qualité. Ainsi, parmi les candidats dont la recherche a été jugée un peu limitée, certains ne sont pas qualifiés parce que rien au niveau de l'enseignement ou des tâches collectives n'a semblé de nature à compenser une faiblesse relative en recherche. En revanche, les candidats dont le motif de refus cité est l'enseignement sont tous des candidats ayant un bon niveau en recherche.

Type refus	MC		PR	
	Nb	%	Nb	%
Dossier mal fait ou globalement faible	24	19,67%	6	22,22%
Hors section	45	36,89%	7	25,93%
Problèmes en enseignement	8	6,56%	1	3,70%
Problèmes en recherche	45	36,89%	13	48,15%

Par rapport à l'année 2000, le pourcentage de dossiers hors section a baissé (de 54 % à 37 % pour les MC, de 41 % à 26 % pour les PR). Malgré cette baisse, leur nombre est encore trop important (nombre de ces dossiers sont caricaturalement hors section).

Thématiques

Nous avons cherché, cette année, à recenser les thématiques des candidats et des qualifiés. Les thèmes retenus sont très larges et arbitraires (et souvent un candidat pourrait être classé dans plusieurs thématiques). Malgré ses imperfections, elle donne une idée assez précise de l'activité de divers domaines. Dans les tableaux qui suivent, les colonnes **Dont Fc** et **Dont Fqlf** donnent respectivement le nombre de femmes candidates et le nombre de femmes qualifiées.

MC

Thème	%c	Cand	Dont Fc	Qlf	Dont Fqlf	%qlf
Inconnu ou inclassable	7,06%	32	11			
Algorithmique et combinatoire	8,61%	39	6	24	2	10,62%
Architecture des machines	3,97%	18	4	10	3	4,42%
Bioinformatique	1,77%	8	5	2	1	0,88%
Communication homme-machine	6,18%	28	3	16	2	7,08%
Génie logiciel et programmation	6,84%	31	5	19	4	8,41%
Informatique industrielle	4,19%	19	5	4	1	1,77%
Informatique théorique ou fondamentale	10,15%	46	10	26	6	11,50%
Intelligence Artificielle	11,92%	54	15	35	8	15,49%
Réseaux	3,97%	18	6	9	3	3,98%
Signaux, images, parole	16,56%	75	14	30	7	13,27%
Systèmes d'information	12,36%	56	16	31	8	13,72%
Systèmes informatiques	6,40%	29	9	20	7	8,85%
TOTAL	100,00%	453	109	226	52	100,00%

PR

Thème	%c	Cand	Dont Fc	Qlf	Dont Fqlf	%qlf
Inconnu ou inclassable	5,22%	7				
Algorithmique et combinatoire	11,19%	15	3	11	1	13,75%
Architecture des machines	2,24%	3		1		1,25%
Bioinformatique	1,49%	2	1			
Communication homme-machine	1,49%	2	2	1	1	1,25%
Génie logiciel et programmation	10,45%	14	4	9	3	11,25%
Informatique industrielle	1,49%	2		1		1,25%
Informatique théorique ou fondamentale	8,96%	12	2	10	2	12,50%
Intelligence Artificielle	11,19%	15		9		11,25%
Réseaux	6,72%	9	1	4		5,00%
Signaux, images, parole	13,43%	18	3	11	2	13,75%
Systèmes d'information	14,18%	19	5	11	3	13,75%
Systèmes informatiques	11,94%	16	4	12	4	15,00%
TOTAL	100,00%	134	25	80	16	100,00%

Critères et dossiers

Les critères utilisés pour évaluer la recherche et l'enseignement sont détaillés dans une *note aux candidats*, établie par le bureau de la section. Cette note est accessible sur le site *web* de la section : <http://cnu.ifsic.univ-rennes1.fr/note-qlf-02.htm> (une mise à jour ponctuelle sera faite pendant l'été).

Si la forme des dossiers – du moins général – s'améliore, nous avons été confrontés cette année à des problèmes de non-respect des délais d'acheminement des dossiers. Les arrêtés du 30 août 2000 précisait que « *Les candidats font parvenir leurs dossiers aux rapporteurs, dès réception de la notification des noms et des adresses de ceux-ci, et au plus tard le 6 janvier 2001.* » Certains dossiers ont été reçus après le 20 janvier et, à l'évidence, c'est inacceptable : les rapporteurs ont besoin d'un minimum de temps pour travailler.

Le décret régissant les qualifications a été modifié de façon que la date limite d'envoi des dossiers aux rapporteurs soit également la date limite de soutenance de thèse ou d'HDR. Cette date est précisée dans les arrêtés annuels qui définissent les modalités pratiques de la campagne de qualification.

Il paraît probable que les arrêtés organisant la campagne 2002 (ils paraissent d'ordinaire pendant l'été) fixeront cette date au 7 janvier 2002.

Qualifications prononcées par le groupe 5

Les candidats qui ont essuyé deux refus de qualification successifs par la section peuvent demander leur qualification devant le groupe du CNU compétent. Pour notre section, il s'agit du groupe 5 (sections 25, 26 et 27). L'instance appelée à traiter ces demandes est la réunion des bureaux des trois sections soit 6 personnes pour le collègue MC et 6 autres pour le collègue PR.

Nous avons eu cette année à traiter 1 candidature de la section 25, 2 candidatures de la section 26 et 3 candidatures relevant de la section 27. En l'absence d'éléments nouveaux le groupe a confirmé les décisions des sections.

Devenir des qualifiés

Des données relatives à la campagne 2000 de recrutement (MC et PR) sont accessibles sur le web : <http://www.education.gouv.fr/personnel/enssup/bil00.htm>.

Aujourd'hui, 32 % des qualifiés MC en 2000 sont d'ores et déjà MC (c'est le cas pour 40 % des qualifiés 1999 et pour 47 % des qualifiés 1998). Il paraît raisonnable de penser qu'environ 1 qualifié sur 2 devient MC.

Publication des résultats

Dans la mesure des disponibilités, le site de la section est mis à jour régulièrement. On nous reproche souvent de ne pas y publier la liste des qualifiés. Rappelons que la CNIL impose, sur ce point, un principe très contraignant : « *en raison des caractéristiques du réseau Internet, vous devez, préalablement à la diffusion d'informations personnelles sur votre site Internet, faire part de votre projet aux personnes concernées et les informer qu'elles peuvent s'opposer, partiellement ou totalement, à cette diffusion sur Internet (art. 26 et 27).* » L'intendance nécessaire à la mise en œuvre de cette prescription serait beaucoup trop lourde, et ceci d'autant plus que la procédure ANTARES permet aux candidats d'obtenir rapidement les résultats. Les listes de qualifiés sont rendues publiques par une parution au J.O. (en général durant l'été).

Concours de recrutement PR au titre de l'article 46-3

Les postes de PR ouverts au recrutement au titre de l'article 46-3 sont des postes réservés à des MC satisfaisant les conditions suivantes :

- Ils doivent avoir au moins 10 ans d'ancienneté (enseignement supérieur ou EPST) dont au moins 5 comme MC.
- Ils doivent être titulaires d'une HDR.

Par contre, il n'est pas obligatoire d'être inscrit sur une des listes de qualification PR.

Dans un premier temps, les instances de l'établissement se prononcent et leurs propositions doivent recueillir l'avis favorable de la section compétente du CNU. Depuis plusieurs années, une imprécision des textes était à l'origine de nombreux problèmes lorsque l'établissement classait plusieurs candidats sur un même poste. La dernière modification du décret de 1984 enlève toute ambiguïté et la procédure actuelle est la suivante :

« La section compétente du Conseil national des universités prend connaissance de la liste de classement établie par l'établissement et examine chacune des candidatures qui lui sont proposées. Après avoir entendu deux rapporteurs désignés par son bureau pour chaque candidature, elle émet un avis sur chacune d'elles. Lorsque, dans l'ordre de la liste de classement proposée par l'établissement un candidat recevant un avis défavorable de la section compétente du Conseil national des universités est mieux classé qu'un candidat recevant un avis favorable de celle-ci, la section établit un rapport motivé.

Dans l'ordre de la liste de classement proposée par l'établissement, le candidat le mieux classé qui a reçu un avis favorable de la section du Conseil national des universités est nommé.»

Cette année nous avons eu à traiter 2 postes (Paris 6 et INP Toulouse) et 4 candidatures. Tous les candidats ont obtenu un avis favorable de la section.

Congés pour recherche et conversion thématique (CRCT)

Cette année, la section disposait d'un quota de 9 semestres pour satisfaire les demandes (23 semestres en tout, pour 13 candidats – 9 MCF et 4 PR) de congés pour recherche et conversion thématique (CRCT).

Nous nous sommes aperçu que la qualité matérielle du dossier était un des rares éléments objectifs dont nous disposions :

- énoncé précis et argumenté des motivations du candidat ;
- précision et crédibilité du projet.

Nous avons retenu 9 candidatures pour exactement 9 semestres en tout et nous avons proposé une liste complémentaire ordonnée pour 9 autres semestres. Une conséquence de ce choix est qu'aucune demande portant sur 2 semestres n'a été intégralement satisfaite sur la dotation initiale.

Le ministère a parfois des semestres non utilisés (par les établissements, par d'autres sections, suite à des désistements). Ainsi, l'an dernier, toutes les demandes de la liste complémentaire ont été satisfaites.

Reclassement

La section instruit également les demandes de reclassement. Il s'agit en fait, pour un fonctionnaire (MCF ou PR) de se voir valider (du point de vue de l'ancienneté) des activités effectuées dans un autre contexte professionnel. Les demandes se font au titre d'un des articles d'un décret de 1985 :

- Art 5. Enseignant associé en France ou établissement d'enseignement supérieur à l'étranger

- Art 6. Chercheur en France
- Art 7. Organisme privé ou chercheur à l'étranger

Les demandes de reclassement sont, au préalable, instruites par les services administratifs compétents qui déterminent ce qui est recevable. La question posée ensuite à la section est de déterminer la (ou les) période pendant laquelle les activités exercées peuvent être assimilables à l'activité d'un maître de conférence ou d'un professeur des universités. Il est important de comprendre que la section n'a pas à proposer un indice de rémunération et qu'on ne lui demande pas de reconstituer une carrière complète.

Une des conséquences pratique de la question qui nous est posée est que nous nous refusons à valider, lorsque le candidat est titulaire d'un diplôme équivalent à la thèse (où à l'HDR), les années qui précèdent l'obtention du diplôme en question. Lorsque le candidat n'est pas titulaire d'un tel diplôme, nous essayons de déterminer à quel moment il a acquis une compétence que nous jugeons équivalente. Cette date de référence étant déterminée, nous cherchons à évaluer, dans les activités postérieures, celles qui demandent un niveau de responsabilité équivalent à celui d'un maître de conférences (ou d'un professeur).

Promotions

Pour l'année 2001, l'impact le plus marquant de la réforme du décret de 1984 est évidemment la fusion des deux premières classes des maîtres de conférence et, par conséquent, la disparition d'un niveau de promotion (ce qui, d'ailleurs, allège considérablement le travail de la section).

Voies et quotas

Chaque promouvable titulaire d'un contrat administratif ou pédagogique peut choisir de relever d'une procédure de promotion dite *spécifique*. Les autres relèvent de la procédure *normale*.

On distingue trois voies de promotions.

- La voie 2 (procédure normale) concerne les établissements à effectifs restreints (pour les maîtres de conférences moins de 50 enseignants-chercheurs, pour les professeurs moins de 30 professeurs). L'ensemble des promotions de la voie 2 sont attribuées par la section.
- La voie 1 (procédure normale) concerne les autres établissements. La moitié (en théorie moins de la moitié) des promotions est attribuée, toutes disciplines confondues, par les établissements (par le CA pour les maîtres de conférences, par le CS pour les professeurs). L'autre moitié (en théorie plus de la moitié) est attribuée par la section. La parité globale des quotas établissements/sections n'implique pas qu'il y ait parité pour une section particulière.
- La voie 3 concerne la procédure spécifique. Le groupe attribue les promotions de la voie 3 après classement des candidats par chaque établissement. Les promotions attribuées par le groupe doivent respecter les classements des établissements. Rappelons que notre groupe comprend les sections 25, 26 et 27.

Le ministère essaye d'assurer une sorte d'équité budgétaire entre les promouvables (toutes sections confondues) en fixant, pour chaque type de promotion, un ratio nombre de promouvables/nombre de promotions.

	MC HC	PR 1C	PR Ex1	PR Ex2
Vables/Mus théorique 2000	15	14	28	5
Vables/Mus théorique 2001	16	13	24	5

Il détermine ensuite des quotas de promotions par établissements et par section en cherchant à ne pas trop s'éloigner de ces valeurs cibles. Remarquons que pour ce qui concerne la voie 2 les quotients obtenus au niveau de la section sont souvent inférieurs à 1. Pour cette voie, le nombre de promotions à distribuer est donc en général 0 ou 1 selon la politique ministérielle de gestion des restes qui gère le processus sur plusieurs années (les restes non utilisés sont reportés l'année suivante).

Pour la voie 3, le ministère considère globalement (et non par section) l'ensemble des promouvables du groupe pour attribuer les quotas de promotions.

Traitement des dossiers

Cette année, 62 promotions ont été attribuées à des membres de la section 27 qui comptait 926 promouvables³. Pour ce faire, 374 dossiers de candidature ont été instruits, 359 par la section et 15 par le groupe.

Pour comprendre le travail de la section il importe de mesurer au préalable l'écart dramatique entre la qualité des dossiers qui nous sont proposés et le nombre ridiculement faible des promotions disponibles. Par exemple, il est clair qu'une très large part des 154 candidats à la première classe des PR qui ont été examinés par la section cette année devraient être promus et, pour certains, depuis longtemps. Le nombre de promotions à attribuer était toutefois limité à 12... La même constatation s'applique, malheureusement, aux autres types de promotions.

Il importe également de comprendre que nous travaillons sur des dossiers (et non sur des gens dont nous connaissons personnellement les activités). Avec la meilleure volonté du monde, nous ne pouvons inventer dans un dossier ce qui n'y est pas et lorsqu'il faut choisir entre 2 candidats, celui qui a fourni un dossier succinct et incomplet ne s'est pas mis en situation confortable.

Critères

Il nous a semblé utile de reprendre ici ce qui a déjà été dit dans le compte-rendu de l'année précédente.

La section cherche à évaluer et à comparer les dossiers selon plusieurs axes : recherche, enseignement, tâches collectives, encadrement, visibilité au niveau local, national ou international, ancienneté. Se posent alors 2 questions

³ Cette année nous n'avons pas d'état sur la voie 3, aussi, pour cette voie, nous n'avons compté que les candidats.

méthodologiques : comment évaluer chacun de ces points et comment en faire une synthèse multi-critères permettant les comparaisons ?

Certains des axes retenus, comme la recherche, l'encadrement, l'ancienneté ou la visibilité des candidats, même si leur évaluation reste très subjective, ne posent guère de problèmes, les dossiers étant en général explicites. Le choix fait par la section pour essayer de compenser la subjectivité consiste à assurer l'instruction de chaque dossier par deux personnes et à changer, chaque année, les personnes en question.

En revanche, la grande disparité et l'imprécision des dossiers donnent souvent des soucis au niveau des tâches collectives et de l'enseignement, les tâches réalisées étant souvent citées d'une manière sibylline, sans éléments quantitatifs ou qualitatifs permettant de les évaluer ou de les comparer.

Pour ce qui concerne l'enseignement, rappelons une évidence : l'immense majorité des candidats effectue un service d'au moins 192 h eq. TD (il n'y a pas de mérite particulier à faire son service) et le volume des heures complémentaires, même si souvent on comprend que le candidat n'a pas eu le choix, n'est pas un critère de mérite supplémentaire. En revanche, la production de documents pédagogiques, les responsabilités liées à l'enseignement, la réflexion pédagogique lorsqu'on peut l'évaluer, sont des critères pris en compte. Les sites *web* cités dans les dossiers à l'appui de tels faits sont en général consultés par les membres de la section en charge de l'instruction du dossier.

Pour résumer ce qui précède, il est clair qu'il faut mettre dans un dossier de promotion des éléments précis, expliqués et si possible chiffrés et attestés.

Les chiffres

Dans le tableau qui suit, les pourcentages concernent le nombre de promotions (noté **Mus**) attribuées rapporté au nombre des promouvables (noté **Vables**). Les chiffres résultent de la compilation de longues listes de noms aussi il est plus que probable qu'ils recèlent des erreurs portant sur quelques unités.

		MC HC			PR 1C			PR Ex1			PR Ex2		
		1999	2000	2001	1999	2000	2001	1999	2000	2001	1999	2000	2001
	<i>Vables/Mus (théorique)</i>		15	16		14	13		28	24		5	5
V1	Vables	269	325	340	272	314	312	186	202	211	21	17	20
	Cand	94	117	118	159	158	154	56	61	63	14	8	12
	Mus (local)	8	13	9	8	20	10	4	2	5	4	0	5
	Mus (section)	9	12	11	11	12	12	3	4	4	3	2	2
	Mus	17	25	20	19	32	22	7	6	9	7	2	7
	<i>Vables/Mus</i>	15,8	13,0	17,0	14,3	9,8	14,2	26,6	33,7	23,4	3,0	8,5	2,9
V2	Vables	5	4	4	10	12	13	8	12	8	2	2	3
	Cand	2	0	1	4	9	6	1	5	3	1	2	2
	Mus	0	0	0	1	1	1	1	0	1	0	0	1
	<i>Vables/Mus</i>	skip	skip	skip	10,0	12,0	13,0	8,0	skip	8,0	skip	skip	3,0
V3	Vables	23	11	?	11	7	?	11	9	?	0	1	2
	Cand	15	9	4	6	4	2	8	6	7	0	0	2
	Mus	1	1	0	0	1	0	1	1	0	0		1
	<i>Vables/Mus</i>	23,0	11,0	skip	skip	7,00	skip	11,0	9,0	skip	skip	skip	2,0
Tot.	Vables	297	340	348	293	333	327	205	223	226	23	20	25
	Cand	111	126	123	169	171	162	65	72	73	15	10	16
	Mus	18	26	20	20	34	23	9	7	10	7	2	9
	<i>Vables/Mus</i>	16,5	13,0	17,4	14,6	9,7	14,2	22,8	31,9	22,6	3,3	10,0	2,8

Tendances

Pour la voie 1, on ne constate plus depuis 3 ans des disparités flagrantes entre les promotions obtenues localement et celles qui sont octroyées à la section. Ce phénomène est probablement le signe d'une meilleure insertion des informaticiens au sein de leurs établissements. Il n'en demeure pas moins que ces chiffres, globaux, masquent sans doute de profondes différences dans les situations locales.

Les changements pour 2002

L'année 2002 verra deux changements majeurs du dispositif de promotion.

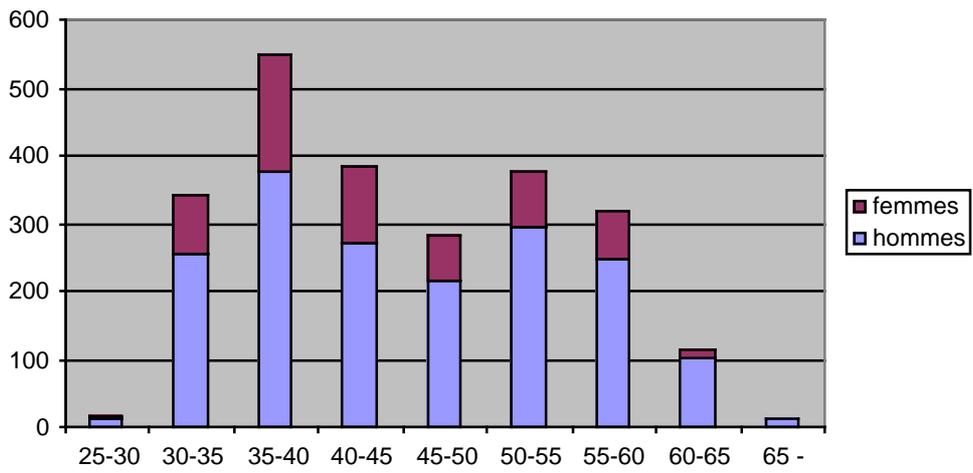
La voie 3 a vécu (c'était la dernière année du dispositif) et sera remplacé par une procédure réservée aux personnels qui *exercent des fonctions autres que d'enseignement et de recherche*. Après avis de l'établissement, les candidatures relevant de cette procédure seront examinées, toutes disciplines confondues, par une nouvelle instance (unique donc) de 20 membres (10 MCF dont 3 nommés, 10 PR dont 3 nommés). Les membres non nommés sont tirés au sort parmi les deuxièmes vice-présidents de section (pour les MCF) ou parmi les présidents de section (pour les PR). La probabilité qu'il n'y ait pas d'informaticien dans cette instance est assez forte. Cependant, comme chaque groupe aura au moins un représentant, s'il n'y a pas d'informaticien il y aura un mathématicien.

L'autre changement important est l'inversion de l'ordre de traitement des promotions de la voie 1 : la section se prononcera avant les établissements.

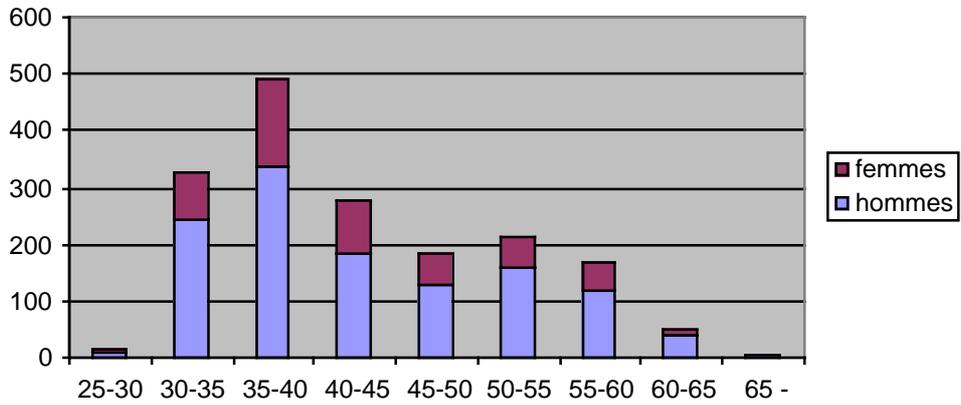
Vie de la section

Au 1^{er} janvier 2001, la section 27 comptait 2391 enseignants-chercheurs titulaires dont 1726 MCF et 665 PR. Nous comptons faire un état des lieux de la section (répartition suivant les âges, le sexe, la géographie, les établissements etc.). Au fur et à mesure des comptages, nous rendrons les informations accessibles sur le site *web* de la section. Pour l'instant, les informations disponibles sont les pyramides des âges, tous corps confondus, pour les MCF et pour les PR.

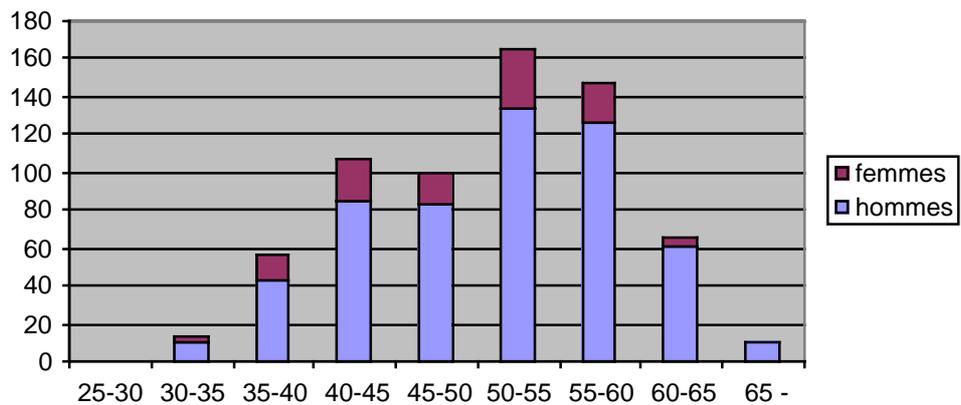
Section



MC



PR



Liste des candidats qualifiés aux fonctions de maître de conférences en section 27

Accot Johnny	Delacourt Perrine ép. Delacourt-Thely	Guillou Erwan
Adam Emmanuel	Delepoule Samuel	Guyomarc'H Frederic
Ait-Mokhtar Salah	Delhay Arnaud	Gzara Lilia
Aknine Samir	Deneckere Rebecca ép. Lebas	Haar Stefan
Allain Laurent	Desbarbieux Jean-Lou	Haddaine Houria ép. Mihoubi
Amgoud Leila Bahia	Detyniecki Marcin	Hamadi Youssef
Anghel Lorena	Diaz Salas Gladys Lissete ép. Philippe	Hamon Thierry
Arab Ikbal ép. Mansour	Djioua Brahim	Harrouet Fabrice
Ardabilian Fard Mohsen	Doche Marielle	Heroux Pierre
Aroncel Cecile	Dorta Santiago Pereira Neilze	Hochon Jean-Claude
Baala Hichem	Dosch Philippe	Iehl Jean-Claude
Barra Vincent	Dubacq Jean-Christophe	Illouz Gabriel
Barre Sebastien	Dumas Jean-Guillaume	Imbert Laurent
Barthe Loic	Dumas Menjivar Marlon	Jacquet Frederique
Becker George	Dupuy Sophie ép. Chessa	Jahier Erwan
Bellatreche Ladjel	Durand Sylvain	Jeannerod Claude-Pierre
Benyoucef Lyes	Dutech Alain	Jeannet Bertrand
Berny Arnaud	El Ouahidi Bouabid	Kebbal Djemai
Bezerra Arantes Luciana	Es-Sqalli Tawfik	Khouas Abdelhakim
Bigotte Michael	Fairon Cedrick	Koraitim Heba-T-Allah
Boeffard-Dosierre Olivier	Farouz Cherki	Krimm Jean-Pierre
Bon Philippe	Faure David	L'Excellent Jean-Yves
Bonardi Alain	Finkel Olivier	Lagadec Loic
Bonfante Guillaume	Flasque Nicolas	Lai Claude
Boniface Yann	Fourey Sebastien	Lambolais Thomas
Bougrain Laurent	Freche Thierry	Lancieri Luigi
Boulme Sylvain	Fredouille Corinne	Langolff Didier
Bourguin Gregory	Gaber Khalid	Larchey-Wendling Dominique
Boussouf Moussa	Gaertner Nathalie	Largouet Christine
Boutrous Celine ép. Saab	Gaspar Alessio	Lavirotte Stephane
Bouzaiane Nabil	Gaudry Pierrick	Le Peutrec Stephane
Cagniot Emmanuel	Gavin Gerald	Le Saux Elisabeth
Caillau Jean-Baptiste	Genest David	Leblanc Herve
Carle Jean	Genius Daniela ép. Genius	Lehn Remi
Caron Eddy	Genolini Christophe	Lemeunier Thierry
Cavory Guillaume	Genthon Philippe	Lereno Emmanuel
Ceroi Stephan	Gerussi Alexandre	Lewkowicz Myriam
Chabert Sylvie ép. Ranwez	Gesquiere Gilles	Lopes Stephane
Chahed Tijani	Giroudeau Rodolphe	Loupias Etienne
Champagnat Ronan	Goulard Frederic	Luc Christophe
Chauve Cedric	Gouet Valerie	Ly Olivier
Chelouah Rachid	Gradit Pierre	Mahdi Abdel Halim
Clement Julien	Grimaud Gilles	Majoul Salam
Coulbois Thierry	Gross David ép. Gross-Amblard	Malandain Nicolas
Coulondre Stephane	Gueroui Abdelhak	Mallet Frederic
Cubero Eliane	Guillaume Sylvie ép. Bouvet	Mancini Stephane
Dao Thi Bich Hanh	Guillot Philippe	Marchand Sylvain
David Jean-Pierre		Marlin Sandra Nausica
Debunne Gilles		Mathet Yann

Merchez Sylvain	Prieur Christophe	Stock Romuald ép. Stock
Merillou Stephane	Rabah Mourad	Stratulat Sorin
Moal Frederic	Ralyte Jolita ép. Kvedaruskas	Sutre Gregoire
Moga Daniel Sorin	Ravelomanana Heriniaina Vlady	Tamine Lynda ép. Lechani
Monmarche Nicolas	Raynaud Olivier	Tamzalit Dalila
Morisio Maurizio	Rebeuf Xavier	Tardieu Samuel
Mougenot Isabelle	Remi Celine	Tata Samir
Mounie Gregory Eric	Rilliard Albert	Teste Olivier
Nauer Emmanuel	Roose Philippe	Texier Guillaume
Nesi Monica ép. Thery	Rossin Dominique	Theodoratos Dimitrios
Nguyen Viet Hung	Rouabhi Samir	Tranchand Francoise ép. Maurin
Nicaud Cyril	Roussel Nicolas	Ugarte Asier
Nioche Claire ép. Toffano	Rousselle Francois	Vacher Jean-Philippe
Nivet Marie-Laure	Roux Bernard	Valencia Erika
Nobecourt Jerome	Safety El Din Mohab	Valencia-Pabon Mario
Novelli Noel	Saikali Karim	Vandenbroucke Nicolas
Ollivier Daniel	Sanjuan Eric	Vargas-Solar Genoveva
Otmane Samir ép. Otmane	Santen Thomas	Varre Jean-Stephane
Parreaux Benoit	Schost Eric	Vasiliu Maria ép. Gradinariu
Payet Etienne	Schupp Sophie	Vexo Frederic
Pelachaud Catherine	Segarra Maria-Teresa	Wemmert Cedric
Perin Michael	Selva Thierry	Wolfler Calvo Roberto
Pernelle Nathalie ép. Manscour	Sigaud Olivier	Wurbel Eric
Petitqueux Aurelia ép. De Colle	Simon Arnaud Yves	Zemmari Akka
Pierre Guillaume	Sire Stephane	Zerrouki Amal
Plateau Agnes	Sourd Francis	Zitouni Imed
Poizat Pascal	Stasse Olivier	Zory Julien

Liste des candidats qualifiés aux fonctions de professeur en section 27

Amestoy Patrick	Daoudi Mohamed	Kozlowska Hanna ép. Klaudel
Andres Eric	De Wolf Daniel	Le Thi Hoai
Barillot Christian	Dolgui Alexandre	Lecroq Thierry
Beal Marie-Pierre	Drogoul Alexis	Lefer Wilfrid
Benferhat Salem	Duchien Laurence	Lisser Abdel Ilah
Benois Jenny ép. Benois-Pineau	Even Philippe	Mandiau Rene
Bensalem Saddek	Fernandez Romero Maria Isabel (Maribel) ép. Mackie	Marion Jean-Yves
Benslimane Abderrahim	Frydman Claudia	Martin Herve
Benslimane Djamel	Galmiche Didier	Merz Stephan
Blanc Anne-Marie ép. Alquier	Gavoille Cyril	Moreau Luc
Bonastre Jean-Francois	Giraud Luc	Morin Christine ép. Martin
Bonneau Georges-Pierre ép. Bonneau	Girault Marc	Mothe Josiane
Bonnecaze Alexis	Groz Roland	Mouaddib Abdel-Ilah
Bouchitte Vincent	Hacid Mohand Said	Mountassir Hassan
Boughanem Mohamed	Heisel Maritta	Muller Gilles
Boulic Ronan	Hill David	Nourine Lhouari
Cerrito Serenella	Jacopin Eric	Patarin Jacques
Chassin De Kergommeaux Jacques	Jean-Marie Alain	Philippe Laurent
Choquet Annie ép. Geniet	Jeansoulin Robert	Picoulet Christophe
Colloc Joel	Jourdan De La Passardiere Brigitte	Poncelet Pascal
Colnet Dominique	Joux Antoine	Racca Robert
Comon Hubert	Koutcherov Grigori	Remion Yannick
		Romary Laurent

Promotions au 2^{ème} échelon de la classe exceptionnelle des professeurs

Promotions voie 1, proposées par la section

Cousot Patrick	Paris 9		Dauchet Max	Lille 1
----------------	---------	--	-------------	---------

Promotions voie 1, proposées par les établissements

Arques Didier	Marne-la-Vallée		Mossiere Jacques	Grenoble INP
Feautrier Paul	Versailles-St		Plateau Gerard	Paris 13
Kouloumdjian Jacques	Lyon INSA			

Promotion voie 2, proposée par la section

Castanet Richard	Bordeaux ENSEIRB
------------------	------------------

Promotion voie 3, proposée par la section

Meloni Henri	Avignon
--------------	---------

Des nouvelles du CNRS et de l'INRIA

- Compte rendu intersyndical de la session d'automne 2000 de la section 07 du comité national de la recherche scientifique
- Compte rendu intersyndical de la session de printemps 2001 de la section 07 du comité national de la recherche scientifique

Compte rendu intersyndical de la session d'automne 2000 de la section 07 du comité national de la recherche scientifique

21 au 24 novembre 2000

Rédigé par : François Dufour (SNCS-FSU), Claude Jard (SGEN-CFDT), Philippe Jorrand (SNCS-FSU), Bernard Oriola (SGEN-CFDT), Michel Roussaly (SNIRS-CGC), Camilla Schwind (SGEN-CFDT), Michel Weinfeld (SNCS-FSU).

Le présent rapport est un résumé des débats qui ont eu lieu lors de la session d'automne de la section 07 du comité national.

Voici la liste des membres qui composent la section 07 du Comité national du CNRS :

Ali Charara, MC, HEUDYASIC, Compiègne ;

Yves Chiaramella (membre du bureau), PU, IMAG, Grenoble ;

Eric Domenjoud, CR, LORIA, Villers les Nancy ;

François Dufour (secrétaire), CR, LaBRI, Bordeaux ;

Serge Fdida, PU, LIP6, Paris ;

Christophe Fonte, IR, CRAN, Vandoeuvre ;

Sylviane Gentil, PU, LAG, St Martin D'Hères ;

Michel Habib, PU, LIRMM, Montpellier ;

Claude Jard (membre du bureau), DR, IRISA, Rennes ;

Philippe Jorrand, DR, LEIBNIZ, Grenoble ;

Hélène Kirchner, DR, LORIA, Villers les Nancy ;

Rogelio Lozano, DR, HEUDIASYC, Compiègne ;

Henri Maitre (membre du bureau), PU, ENST, Paris ;

Bernard Oriola, IE, IRIT, Toulouse ;

Antoine Petit, PU, LSV, Cachan ;

Michel Roussaly, IR, DSI, Meudon ;

Robert Saglio, ING, Technicatome, Gif sur Yvette ;

Camilla Schwind, CR, LIM, Marseille ;

Florence Sedes, MC, IRIT, Toulouse ;

Jean-Bernard Stefani, ING, France Telecom, Meylan ;

Michel Weinfeld (président), DR, LIX, Palaiseau.

Lors de sa première réunion (le 5 et 6 Septembre 2000), la section a élu un président, M. Weinfeld, un secrétaire scientifique, F. Dufour ainsi qu'un autre membre du bureau, C. Jard. La direction du département SPI a nommé Y. Chiaramella et H. Maitre pour compléter celui-ci. De plus lors de ces journées, la section a élu son représentant auprès du département SPI, A. Petit. A. Petit représente la section au comité de programme : " Dynamique de la société " et H. Maitre au comité de programme : " Information et Communication ".

Le jeudi 12 octobre, lors d'une réunion téléphonique, la section a élu son représentant auprès du conseil de département STIC, P. Jorrand. Enfin, les ITA du département ont désigné B. Oriola comme représentant au comité de département SPI, et C. Fonte au comité de département STIC.

Voici un bref rappel des tâches qui incombent à la section lors de la session d'automne. Il s'agit d'examiner les dossiers des unités de recherche associées au CNRS qui sont en renouvellement quadriennal, ainsi que les dossiers de demande de création d'unités associées ou de rattachement d'unités existantes. Dans chacun des cas, la section établit un rapport et émet un avis qui est transmis aux unités concernées. Elle procède ensuite à un classement de celles-ci.

L'avis de la section peut être aussi sollicité à divers titres, il peut lui être demandé de se prononcer sur des groupements de recherche (GDR), des demandes de subvention pour des colloques ou encore des revues. Enfin, elle se prononce sur des demandes de soutien à des écoles thématiques.

La section procède aussi à une évaluation biennale des chercheurs CNRS qui recevront un avis sur leurs activités de recherche. L'affectation des chercheurs nouvellement recrutés ainsi que la désignation de leur directeur de recherche est proposée par la section qui peut aussi le cas échéant se prononcer sur divers cas particuliers comme des changements d'affectation ou des reconstitutions de carrière.

Il est rappelé que la section n'a qu'un rôle consultatif sur l'ensemble des questions qu'elle examine.

Prévision de calendrier

La session de printemps est prévue du 2 au 5 avril (réunion du bureau correspondant le 30 Janvier). Elle est essentiellement consacrée aux promotions CR2-CR1, DR2-DR1 et DR1-DRCE. Les auditions pour les concours CR sont prévues dans la semaine 19 (7-11 mai) et les jurys d'admissibilité CR et DR dans la semaine 20 (14-18 mai). Après débat, la section a décidé de ne pas procéder à des auditions pour le concours DR.

Tous les membres de la section ont participé aux travaux sauf F. Sedes qui était absente (excusée).

1. Accueil du Président

La session s'est ouverte par le vote d'une motion, préparée par le président, rappelant les règles de déontologie et de réserve usuelles des membres de la section pendant leur mandat. Le vote de cette motion a été motivé par la parution d'un compte-rendu syndical de la réunion préliminaire de la section du 6 octobre qui ne respectait précisément pas ces règles de déontologie. Ce texte est joint en annexe du compte-rendu.

De plus, il est rappelé qu'un membre de la section ne peut pas assister aux présentations et aux délibérations concernant une structure de recherche (unité, GDR) qu'il dirige ou à laquelle il appartient, ou un dossier dont il est demandeur.

2. Exposé de politique générale

Intervention de F. Jutand, nommé directeur scientifique du département des " Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication " (STIC) récemment créé au CNRS. F. Jutand a conscience que beaucoup se posent des questions quant à la création de ce nouveau département. Sa présence devant la section est avant tout destinée à répondre à toutes ces interrogations. Les STIC et SDV (Sciences de la Vie) sont présentées comme des priorités relativement anciennes du gouvernement. Après l'affichage comme priorité gouvernementale, il y a eu un débat centré sur le type de structure à adopter pour le développement des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (institut, département, transfert à l'INRIA, etc.). Le résultat a été d'affirmer que le CNRS avait un rôle spécifique à jouer dans les STIC avec notamment un point fort : celui de l'interdisciplinarité.

La vision de F. Jutand sur les missions de ce nouveau département se résume en trois points :

- il faut aller au delà de l'aspect technologique afin de faire émerger une science de l'information et de la communication. Le STIC est composé de 15 sections dont le noyau de base est composé des sections 07 et 08. Ce sont ces deux sections qui vont porter et développer la politique des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication.
- il faut travailler à l'amélioration de ces nouvelles technologies de l'information et de la communication. La France a du retard dans ces domaines et doit le combler au plus vite. Le CNRS, l'INRIA, le GET (Groupe des Écoles des Télécommunications) et les universités doivent y collaborer. A cette fin, il est prévu une augmentation de 50% des forces de recherche en ce domaine sur quatre ans.
- il faut établir un partenariat avec les industriels. En particulier, un effort doit être mené en matière de transfert de connaissance et d'identification de nouveaux problèmes. Les STIC sont un domaine qui est en train de se construire avec une forte demande de plate-formes de travail que l'on trouve le plus souvent chez les industriels.

Un effort doit être mené pour faire vivre et consolider l'interdisciplinarité des STIC qui ne doit pas être vu de façon linéaire. Le travail en amont peut être mené par le département SPM. Il est à noter par exemple que 200 chercheurs du SPM sont concernés par les domaines du STIC. La diffusion des sciences de l'information et de la communication vers les autres disciplines appartient à ce nouveau département STIC qui se doit aussi de définir de nouvelles problématiques intéressantes.

La conjoncture scientifique et technique est très bonne, en particulier au niveau des perspectives de l'infrastructure et des thèmes scientifiques abordés. On peut citer par exemple la communication virtuelle, les problèmes de sûreté, d'interface homme-machine. Les défis sont aussi importants, il s'agit de maîtriser le continuum de communication virtuelle, de le développer au côté du monde réel ce qui va impliquer des modifications du langage et de l'enseignement. Toutes ces évolutions et ces modifications devront se construire à partir de la base du département STIC (sections 07 et 08). Le travail se fera en partenariat, en s'appuyant notamment sur ce qui se construit à la base dans les laboratoires. F. Jutand insiste sur le fait qu'il faut être pragmatique et qu'il ne croit pas aux grands plans de développement. La recherche au niveau européen est cependant nécessaire afin de s'allier et d'atteindre ainsi une taille critique.

L'importance des ressources du STIC est illustrée de manière frappante par la campagne de recrutement en 2001. Ceci correspond à un choix clairement affiché pour montrer les changements et les évolutions : la répartition des postes entre les sections 07 et 08 est de l'ordre de 2/3 pour la 07 et 1/3 pour la 08. Pour les laboratoires STIC, il y aura 17 postes de promotion DR2 (sections 7 et 8), 65 postes de CR (majoritairement des CR2, dans une proportion 23/42 pour les sections 8 et 7). Il faut noter l'accueil de 11 CR2 fournis par d'autres départements, 1 poste de DR2 et 13 postes de CR inter-disciplinaires. Il y a aussi de bonnes perspectives pour la campagne ITA.

L'organisation de ce nouveau département peut se faire autour de trois Directeurs Scientifique Adjoins (DSA) :

- Luis Fariñas del Cerro a été nommé DSA pour s'occuper principalement de l'informatique et des réseaux ;
- un second DSA sera plus particulièrement chargé des aspects électronique et composants ;
- un troisième DSA pourrait s'occuper du traitement du signal et d'autres domaines comme celui de la santé.

Une discussion est amorcée avec J.-P. Pouget (directeur du département SPM) pour nommer un chargé de mission commun ayant en charge l'interdisciplinarité.

L'organisation de la recherche pourra se faire grâce à des réunions stratégiques thématiques et aussi autour de groupes de travail comme les GDR. Les GDR sont de bonnes structures qui s'inscrivent dans la durée. Des petits programmes pourront se développer au niveau des laboratoires qui pourront unir leurs forces sur certains thèmes. Le recours à des groupes de travail pourrait aussi s'avérer nécessaire pour l'évaluation des activités de valorisation et le suivi de l'interdisciplinarité.

F. Jutand conclut son intervention en mettant l'accent sur le fait que c'est une volonté commune du gouvernement et du CNRS qui est à l'origine de la création du département STIC. Il s'agit d'une opportunité historique à saisir, le risque est de ne pas aller assez vite.

L'un des premiers défis pour la section 07 est de réussir cette nouvelle campagne de recrutement 2001. En particulier, il faudra éviter une fuite de compétences vers l'industrie. L'affirmation et la consolidation de la discipline des STIC est un défi majeur s'inscrivant sur le long terme.

Cette intervention est suivie d'un débat qui porte sur les questions suivantes :

Question : Contenu scientifique de ce nouveau département (recherche fondamentale) ?

Réponse : Il faut construire tous ensemble ce nouveau département. Le STIC est porteur d'une vision scientifique qu'il faut clairement afficher.

Q : Accroissement déraisonnablement important des moyens (pas assez de candidats) ?

R : Cet accroissement de moyen correspond à des postes supplémentaires mais aussi à des renouvellements dus à des départs. Il y a eu effectivement un accroissement important des moyens mais il faut maintenant agir en conséquence. Cette augmentation pourrait être durable, constituant ainsi de bonnes perspectives pour l'avenir.

Q : Inquiétude sur le niveau de recrutement ?

R : Il ne s'agit pas de recruter de mauvais candidats. Certains postes non pourvus pourront être conservés pour les prochaines campagnes de recrutement.

Commentaire : il est important de médiatiser cette nouvelle campagne de recrutement, notamment à l'étranger.

Q : Position par rapport à l'INRIA, qui affiche clairement sa volonté de développer une recherche de type fondamental ?

R : Du point de vue des STIC, le CNRS et l'INRIA ne forment qu'une même "équipe". Il faut que le CNRS se renforce. Le schéma de distinction entre appliqué et fondamental ne correspond pas à la réalité de la complémentarité entre l'INRIA et le CNRS. Le chercheur du CNRS se doit de mener une recherche présentant ces deux caractéristiques (fondamentale et appliquée).

Commentaire : le caractère "révolutionnaire" de ce nouveau discours affichant clairement la constitution d'un département STIC autour des sections 07 et 08.

Q : Rattachement des laboratoires au STIC ?

R : Les laboratoires "naturels" sont d'abord ceux déjà dans le SPI. Ensuite il y aura vraisemblablement d'autres demandes qu'il faudra évaluer en fonction de leur contenu scientifique.

Q : Devenir du SPI ?

R : Il s'est coupé en deux parties. Les sections 9 et 10 feront partie d'un nouveau projet de département.

Q : Possibilités de nouvelles associations d'équipe au CNRS ?

R : Il ne faut pas trop se censurer et évaluer les partenariats et l'interdisciplinarité.

Q : Continuité des ressources ?

R : L'idée est bien de maintenir l'effort dans des plans pluri-annuels pour assurer l'attractivité et ne pas créer des blocages de carrière. A noter toutefois que l'augmentation des postes de DR reste inférieure à l'augmentation des postes de CR.

Q : Impact sur l'université ?

R : Il faut s'attendre à ce que de jeunes maîtres de conférence candidatent sur des postes de chercheurs. A l'inverse, devant le nombre de postes de professeurs non pourvus, le CNRS peut inciter ses chercheurs à passer des HDR.

Q : Le STIC fonctionnera-t-il par projets ?

R : Le STIC est un département à part entière, et la réponse est non.

Q : Politique d'emploi pour les ITA ?

R : Il existe un plan important de recrutement d'ITA pour le CNRS qui sera présenté dans le courant du mois de décembre.

Commentaire : il faut réussir les prochains recrutements. Un élément d'attractivité pourrait être de revaloriser le montant des bourses de thèses.

3. Organisation des concours

Une discussion s'engage alors sur l'organisation du concours. On peut espérer de l'ordre de 200 candidats (ou plus) ce qui va poser des problèmes sérieux pour l'organisation des sous-jurys, étant donné aussi le nombre de concours.

Il est rappelé que la section a décidé après débat et avis partagés de ne pas auditionner les candidats DR (il faut savoir que l'on ne peut pas auditionner seulement les extérieurs).

La présentation des affichages sera faite lors de la session de printemps.

4. Exposé de Suzanne Laval

Suzanne Laval est chargée au sein du SPI des “ Entretiens approfondis de chercheurs ”. Il s’agit d’une procédure systématique pour les chercheurs à 7 ans d’ancienneté qui peut être appliquée aussi sur demande du chercheur. Ces entretiens durent de 1h à 4h. C’est bien entendu confidentiel et effectué par des personnes formées du SPI. Une évaluation globale a été effectuée par un cabinet. Sur 42 chercheurs rencontrés, 31 en ont tiré une conséquence concrète. Cela participe à l’amélioration de l’image du CNRS. Souvent les chercheurs souhaitent affirmer leur position au sein du laboratoire. Le comité national est vu comme une entité très distante.

Les auteurs de ce compte-rendu se sont engagés à mieux communiquer.

5. Intervention de D. Arquès et J.M. Dion pour la Mission Scientifique Universitaire du ministère de l’éducation nationale

D. Arquès est à la direction de la mission scientifique universitaire, chargé de l’informatique. Son message principal est qu’il faut structurer la recherche en informatique : il y a une part significative des enseignants-chercheurs qui n’est pas associée aux structures de recherche. Cela concerne le CNRS, l’INRIA et l’université (beaucoup de recrutement sans politique scientifique). Il y a environ 250 chercheurs CNRS, et environ 1000 enseignants-chercheurs dans les laboratoires associés au CNRS. 1000 enseignants-chercheurs dans les structures du ministère et 400 autres en dehors des structures. Le financement du ministère dans les unités est significatif (70%). La MSU regarde l’évaluation faite par le Comité national pour définir les montants.

Il y a actuellement une allocation (bourse) pour 10 enseignants (200 en tout). Il y a un changement cette année : le potentiel d’encadrement est pris en compte plutôt que le nombre d’étudiants. Cette politique s’est traduite par une plus grande dispersion (le nombre d’allocations restant constant).

5 ou 6 ACI ont été acceptées en 1999 en STIC. Si l’on regarde les dotations globales, on arrive à environ 19kF par enseignant-chercheur pour les laboratoires CNRS (8kF alloué par le CNRS). La moyenne sur l’ensemble est de 11kF par enseignant-chercheur : c’est très inférieur aux autres disciplines (l’informatique ressemble aux sciences humaines sur cet aspect). La raison principale est l’augmentation forte des recrutements sans augmentation réelle des moyens associés (en 27ème section des universités, cela représente 120% d’augmentation des effectifs). Il y a nécessité de coordonner les politiques de l’INRIA, du CNRS et de l’université.

J.M. Dion présente ensuite la situation au titre du département physique et SPI.

Ce département est plus gros (8000 enseignants-chercheurs dans des structures reconnues). Il y a 425 équipes de recherche dont certaines grosses, presque 200 unités associées (majoritairement avec le CNRS). 1/3 sont en physique, 2/3 en SPI. Le budget est de 200MF sur 4 ans. La subvention est proportionnelle au niveau et nombre de publiants. La subvention par chercheurs est supérieure à celle accordée en informatique.

Il ressort que la MSU a besoin du travail d’évaluation du Comité national qui est incité à émettre des avis plus précis. Les nouveaux comités d’évaluation sont bien vus et le ministère veut être informé.

La discussion qui suit aborde un certain nombre de sujets :

- la revalorisation du montant des allocations : cela semble difficile de se démarquer des autres disciplines. Une idée est la généralisation du monitorat ;
- il y a dans l’air l’idée d’une décharge partielle des services des nouveaux Maîtres de conférence, ainsi qu’une politique d’attraction des chercheurs vers l’enseignement supérieur ;
- le nombre d’étudiants de DEA en sciences remonte. Certaines écoles doctorales devraient vraiment percer avec une vie d’école, une visibilité internationale... et attirer positivement les futurs doctorants (vision à 15 ans) ;
- les GDR sont des structures importantes qui peuvent être couplées avec des réseaux doctoraux ;
- le taux de succès des ACI a été beaucoup trop faible ;
- il faut que la MSU trouve un système pour inciter le redéploiement à l’intérieur des universités.

6. Évaluations des unités

On rappelle que les laboratoires peuvent être UPR (unités propres), UMR (unités mixtes de recherche), UMS (unités mixtes de service) ou FRE (formation de recherche en évolution, pour association ou désassociation éventuelle, ou simplement évaluation rapprochée dans le temps).

La section examine les dossiers des unités de recherche associées au CNRS qui sont en renouvellement. Dans le cadre d’une contractualisation (tranche 2001/2004) il s’agit des formations suivantes :

- Informatique et distribution (EP 2024, Université Grenoble I, directrice : B. Plateau)
- Preuves, Programme et Systèmes (EP 2025, Université Paris VII, directeur : P.-L. Curien)
- LAP (EP 2026, Université Bordeaux I, directeur : A. Oustaloup)
- LSIIT (ESA 7005, Université de Strasbourg, directeur : J.-F. Dufourd)
- LAMSADE (ESA 7024, Université Paris IX, directeur : E. Paschos)
- LIPN (ESA 7030, Université Paris XIII, directrice : J. Vauzeilles)
- MMAS (ESA 7035, Université de Metz, directeur : B. Bekka)
- CRAN (ESA 7039, Université Nancy I, directeur : F. Lepage)
- LIAFA (UMR 7089, Université Paris VII, directeur : D. Krob)
- Equipe de combinatoire (UMR 7090, Université Paris VI, directeur : J. Fonlupt)
- Viabilité, jeux, contrôle (ERS 2064, Université Paris IX, directeur : J.-P. Aubin)
- LORIA (UMR 7503, Université Nancy I, directeur : M. Cosnard)

CEREMADE (UMR 7534, Université Paris IX, directeur : M. Esteban)
LIP6 (UMR 7606, Université Paris VI, directeur : D. Lazard)
LMS X (UMR 7649, Ecole polytechnique, directeur : P. Berest)
LIX (UMR 7650, Ecole polytechnique, directeur : M. Weinfeld)
Économétrie X (UMR 7657, Ecole polytechnique, directeur : J.-P. Ponsard)
MEDICIS (UMS 658, Ecole polytechnique, directeur : M. Giusti)

Hors contractualisation, il s'agit des unités suivantes :

IPAL (EP 1956, Singapour, directeur : P. Mulhem)
LIMSI (UPR 3251, Université Paris XI, directeur : J. Mariani)

De plus, la section examine les demandes de créations ou de rattachement d'unités associées :

Contrat quadriennal 1999/2002 :

Le2i2000 (EA 2421, Dijon, directeur : M. Paindavoine)
Génome et Informatique (Université d'Evry Val d'Essone, directeur : J.-L. Risler)

Contrat quadriennal 2001/2004 :

LRP (URA 1778, Université de Versailles St Quentin, directeur : G. Ruget)
Botanique et Bioinformatique de l'Architecture des Plantes (Montpellier, directeur : F. Houllier)
Neurosciences Cognitives et Imagerie Cérébrale (UPR 640, Hôpital de la Salpêtrière, Paris, directeur : B. Renault)
RESEDA (INT Evry, directeur : M. Becker)
Modélisation Biologique (FRE, directeur : G. Dreyfus)
LPPA (UMR 9950, directeur : A. Berthoz)
GDR SIGMA : Systèmes d'Information Géographiques : Méthodologies et Applications (Responsable : R. Laurini)
GDR Information et communication quantique (Responsable : J.-P. Poizat)

Après une présentation de ces formations par le (ou les) rapporteur(s), la section étudie chaque unité. Les décisions sont acquises par un vote majoritaire. Un message est rédigé pour chaque unité. Il est à noter que les unités ne sont pas seulement évaluées en fonction de l'activité des chercheurs qui y participent, mais aussi du point de vue de la vie collective du laboratoire.

La section donne un avis favorable au renouvellement des unités suivantes :

ID (EP 2024), Preuves, Programme et Systèmes (EP 2025), LAP (EP 2026), LSIIT (ESA 7005), LAMSADE (ESA 7024), LIPN (ESA 7030), MMAS (ESA 7035), CRAN (ESA 7039), LIAFA (UMR 7089), Viabilité, jeux, contrôle (ERS 2064), LORIA (UMR 7503), CEREMADE (UMR 7534), LIP6 (UMR 7606), LMS X (UMR 7649), Économétrie X (UMR 7657), Medicis (UMS 658), IPAL (EP 1956), LIMSI (UPR 3251).

La section donne un avis favorable au renouvellement de l'unité Viabilité, jeux, contrôle (ERS 2064) en UMR.

Un classement de ces unités en trois groupes a été voté.

Groupe A (avis favorable) : LIPN, MMAS, LIAFA, LORIA, CEREMADE, Économétrie X.

Groupe B (avis favorable avec recommandations) : LIMSI, LSIIT, LAMSADE, LMS X.

Groupe C (avis favorable avec recommandations fortes) : CRAN, LIP6, Medicis.

Pour les unités suivantes : Équipe de combinatoire (UMR 7090) et LIX (UMR 7650) la section se prononce pour un renouvellement en tant que FRE (Formation de recherche en évolution). Ces unités seront de nouveau examinées dans un an.

Les rattachements à la section 07 du Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Imagerie Cérébrale (UPR 640), et du Laboratoire de Physiologie de la Perception et de l'Action (UMR 9950) sont approuvés.

Il est donné un avis favorable pour la création des unités Le2i (EA 2421 Dijon), RESEDA (INT Évry)

Un avis défavorable est donné pour la création des unités Génome et Informatique, Modélisation Biologique, Botanique et Bioinformatique de l'Architecture des Plantes.

La section se prononce pour la désassociation du Laboratoire de Robotique de Paris.

Pour les équipes postulantes ainsi que les demandes de créations un classement est voté indiquant une priorité pour le passage en UMR :

- 1) ID (EP 2024)
- 2) Preuves, Programme et Systèmes (EP 2025)
- 3) Le2i (EA 2421)
- 4) Laboratoire d'Automatique et de Productique de Bordeaux (EP 2026)
- 5) RESEDA

Les deux unités Viabilité, jeux, contrôle (ERS 2064) et IPAL (EP 1956) ont été jugées hors profil et donc hors classement, mais avec avis favorable.

La section donne un avis favorable concernant les deux GDR (SIGMA, Information et communication quantique).

7. Evaluation biennale des chercheurs CNRS

La section procède aussi à une évaluation biennale des chercheurs CNRS qui recevront un avis sur leurs activités de recherche. Il s'agit des chercheurs appartenant aux laboratoires en renouvellement (voir liste précédente) et aux laboratoires suivants :

ELESA (FR 8, ENSIEG, directeur : J.-M. Dion)
 Laboratoire Traitement et communication de l'information (URA 820, ENST, directeur : J.-P. Tubach)
 TIMA (USR 706, Institut national polytechnique de Grenoble, directeur : B. Courtois)
 LAGEP (UMR 5007, Université Lyon I, directeur : J. Lieto)
 ICP (UMR 5009, Institut national polytechnique de Grenoble, directeur : P. Escudier)
 LIS (UMR 5083, ENSIEG, directeur : J.-L. Lacoume)
 VERIMAG (UMR 5104, Grenoble, directeur : J. Sifakis)
 IRIT (UMR 5505, Université Toulouse III, directeur : L. Fariñas Del Cerro)
 LIRMM (UMR 5506, Université Montpellier II, directeur : G. Cambon)
 CREATIS (UMR 5515, INSA Lyon, directeur : G. Gimenez)
 LTSI (UMR 5516, Université Saint-Etienne, directeur : P. Laporte)
 Laboratoire Leibniz (UMR 5522, ENSIMAG Grenoble, directeur : N. Balacheff)
 LMC (UMR 5523, ENSIMAG Grenoble, directeur : J. Blum)
 CLIPS (UMR 5524, ENSIMAG Grenoble, directeur : J. Caelen)
 TIMC (UMR 5525, Université Grenoble I, directeur : J. Demongeot)
 LSR (UMR 5526, ENSIMAG Grenoble, directeur : P. Jacquet)
 GRAVIR (UMR 5527, Grenoble, directeur : C. Puech)
 LAG (UMR 5528, ENSIEG Grenoble, directeur : L. Dugard)
 Biométrie et Biologie Évolutive (UMR 5558, Université Lyon I, directeur : C. Gautier)
 LIP (UMR 5668, ENS Lyon, directeur : Y. Robert)
 Laboratoire de Physique (UMR 5672, ENS Lyon, directeur : P. Oswald)
 LaBRI (UMR 5800, Université Bordeaux I, directeur : R. Castanet)
 LAAS (UPR 8001, Toulouse, directeur : J.-C. Laprie)

8. Cas particuliers

La section a traité un certain nombre de cas particuliers concernant :

- le changement de directeur d'unités,
- l'intégration d'équipes dans des unités de recherche,
- le changement d'affectation de chercheurs (demandes de mobilité ou de changement de section de rattachement),
- la reconstitution de carrière des agents,
- la nomination de directeurs de recherche pour les entrants CR2,
- la prolongation de détachements et de stages,
- le changement de corps,
- l'évaluation de chercheurs affectés dans une unité non évaluée en section 07.

Changement de directeur

LIS (UMR 5083), J.-M. Chassery en remplacement de J.-L. Lacoume.
 LMC (UMR 5523), A. Le Breton en remplacement de J. Blum.
 LORIA (UMR7503), H. Kirchner en remplacement de M. Cosnard.
 LIP6 (UMR 7606), E. Horlait en remplacement de D. Lazard.
 LIMSI (UPR3251), P. Le Quéré en remplacement de J. Mariani.
 MMAS (ESA 7035), F. Alabau en remplacement de B. Bekka.
 LAMI (ESA 738), G. Bernot en remplacement de M. Israel.
 Laboratoire de Physique (UMR 5672), S. Ciliberto en remplacement de P. Oswald.
 IEF (UMR 5622), J.-M. Lourtioz en remplacement de C. Dupas.
 LIRMM (UMR 5506), M. Habib en remplacement de G. Cambon.
 LIX (UMR 7650), J.-P. Jouannaud en remplacement de M. Weinfeld.
 LMS X (UMR 7649), B. Halphen en remplacement de P. Berest.

Intégration d'équipe de recherche

La section émet un avis favorable à l'intégration de l'équipe PsychoTec du LAMIH dans le laboratoire IRCCYN (UMR 6597) à Nantes et de l'équipe IS2 dans le laboratoire LMC (UMR5523).

Changement d'affectation

La section approuve les propositions suivantes :

- G. Villard (UMR 5523) est affecté au LIP (UMR 5668).
- G.P. Zarri (UMR 8557) est affecté au LTCI (URA 820).
- J.M. Hoc (UMR 8530) est affecté à l'IRCCYN (UMR 6597).
- E. Canot (UMR 5519) est affecté à l'IRISA (UMR 6074).

La demande de mutation de A. Loria (LAG, UMR 5528, directeur : L. Dugard), n'a pas été prise en compte, le dossier étant incomplet. Il sera étudié lors de la session de printemps.

Rattachement de chercheurs à la section 07

La section donne un avis favorable pour le rattachement de L. Garnero (DR2, UPR 640, section 8, département SPI), M. Schoenauer (CR1, UMR 7641, section 01, département SPM) à la section 07.

Reconstitution de carrière

Après avoir consulté les rapporteurs, la section donne un avis favorable à la prise en compte du tiers complémentaire pour M. Nikolova (URA 820), M. Peltier (UMR 5522), E. Anceaume (UMR 6074), L. Borg-Graham (UPR 2191), J.C. Novelli (ESA 8022), S. Tripakis (UMR 5104), P. Duhamel (UMR 8506), F. Gaunet (UPR 3251), D. Henrion (UPR 8001).

Nomination des directeurs de recherche des nouveaux recrutés et confirmation d'affectation.

La section approuve les propositions suivantes en ce qui concerne la nomination des directeurs de recherche :

- L. De Lathauwer (CR2, ESA 8051, ETIS), directeur de recherche : D. Demigny
- F. Magniez (CR2, UMR 8623, LRI), directeur de recherche : N. Santha.
- J.-L. Marichal (CR2, UMR 5505, IRIT), directeur de recherche : H. Prade.
- P. Nguyen (CR2, UMR 8548, LIENS), directeur de recherche : J. Stern.
- N. Schabanel (CR2, UMR 5668, LIP), directeur de recherche : Y. Robert.
- A. Poupon (CR2, UPR 9063, LEBS), directeur de recherche : M. Habib.
- M. Raffinot (CR2, ESA 8087, GENOME), directeur de recherche : A. Hénaut.
- S. Mir Bernado (CR1, USR 706, TIMA), directeur de recherche : B. Courtois.

Demande de détachement

La demande de prolongation de détachement de J.-B. Pourciel pour deux ans au LIMMS (Tokyo) à compter du 01/10/1999 est approuvée.

Renouvellement de stage

La section donne un avis favorable à la demande de renouvellement de la troisième année de stage de M.-D. Devignes (CR1, ERS 1984, département SDV) au LORIA.

Changement de corps

La demande d'intégration de H. Galy (CR1, UMR 5524) dans le corps des IR est approuvée par la section.

9. Examen des demandes de subvention pour les écoles thématiques

La section donne un avis favorable au soutien de toutes les écoles proposées dont voici la liste :

- Algorithmes et calcul formel (responsable : N. Portier, C. Frougny)
- École des jeunes chercheurs en programmation (responsable : I. Attali)
- Modélisation géométrique et commande de systèmes physiques (responsable : A. Van der Schaft et B. Maschke).
- École d'hiver des télécommunications de Sophia Antipolis (responsable : A. Ferreira)

10. Examen de colloques

La section examine les demandes de soutien (subventions) à l'organisation de colloques et les classe en quatre groupes selon les rubriques suivantes :

- Groupe A : avis favorable, colloque à caractère international
- Groupe B : avis favorable, colloque national de bon niveau
- Groupe C : avis favorable, colloque à soutenir avec toutefois quelques remarques pour la direction du CNRS
- Groupe D : avis défavorable

Groupe A :

- Modélisation " Feature " dans les systèmes de conception pour le cycle de vie (responsable : R. Soenen).
- 5^{ème} workshop sur les modèles et algorithmes pour les problèmes de planification et d'ordonnancement (responsable : J. Carlier).
- EACL Association de linguistique informatique (responsable : P. St Dizier).
- X^{ème} congrès international sur les modèles stochastiques appliqués à l'analyse des données (responsable : G. Govaert).
- 7^{ème} rencontre internationales en analyse d'algorithmes (responsable : B. Vallée).
- IDEAS 2001 (responsables : M. Adiba, C. Collet).

Groupe B :

- 7^{ème} conférence de l'ESACP (responsable : J.-L. Chermant, P. Chermant).
- 4^{ème} rencontres terminologie et intelligence artificielle, TIA'2001 (responsable : J. Royauté).
- RECITAL rencontre des étudiants chercheurs en informatique pour le traitement automatique des langues (responsables : N. Friburger, B. Bouchon).
- 8^{ème} congrès francophone de génie des procédés GP 2001 " Pour la performance et la connaissance " (responsable : J. Boudrant).
- Modélisation des systèmes réactifs (responsable : G. Juanole).
- Physique pour le traitement des signaux et des images (responsable : P. Refrégier).

Groupe C :

Adjectif en Français et à travers les langues (responsable : J. François).
TALN 2001 Traitement automatique des langues naturelles (responsable : D. Maurel).
1^{er} congrès de la société de mathématiques appliquées et industrielles (responsable : T. Ha Duong) .

Groupe D :

Perspectives en algorithmique et algorithmique distribuée (responsable : B. Charron-Bost).
Colloque sur l'enseignements des techniques et des Sciences de l'Information et des Systèmes (responsables : P. Bonton, E. Coué).
Aéraulique et industries alimentaires (responsable : J. Boudrant).
Visualisation, image, modélisation 2001 (responsable : J. Boudrant).

11. Examen des demandes de subvention pour les revues

La section examine les demandes de subvention des revues suivantes :

Intellectica
JESA-APII
Journal of Decision Systems
Mathématiques, Informatique et Sciences Sociales
Networking and Information Systems
Operations Research
Sciences et Techniques Educatives
Technique et Science Informatiques
Theoretical Informatics and Applications
Traitement du Signal

Après discussion, ces revues ont été classées en trois groupes à soutenir (aucune n'a été rejetée) :

Groupe A (avis favorable, revue de prestige, bien diffusée en particulier à l'étranger) :

JESA-APII, Networking and Information Systems, Operations Research, Theoretical Informatics and Applications.

Groupe B (avis favorable, bonne revue avec une audience nationale) :

Journal of Decision Systems, Technique et Science Informatiques, Traitement du Signal.

Groupe C (avis favorable, type A ou B, avec des remarques) :

Intellectica, Mathématiques, Informatique et Sciences Sociales, Sciences et Techniques Éducatives.

12. Communication

La section va préparer une page Web ou seront affichés dans un premier temps :

- ¥ les coordonnées des membres ;
- ¥ les critères d'évaluation ;
- ¥ l'état du débat sur le contenu scientifique des STIC ;
- ¥ et d'autres informations intéressant la communauté.

13. Intervention de Michel Weinfeld sur la formation permanente

Michel Weinfeld était jusqu'à présent chargé de mission à la formation permanente au SPI. La formation permanente recouvre 3 typologies : stratégique (ouverture), méthodologique (perfectionnement), apprentissage (techniques). Cela concerne tout le monde dans les laboratoires (chercheurs, ITA et doctorants...). Elle revêt la forme de stages, écoles thématiques, séjours extérieurs, etc. La politique des laboratoires doit apparaître aussi dans des plans de formation d'unités (PFU). La gestion de la formation est organisée par le bureau national de formation (au siège) et des responsables dans les délégations régionales. Il devrait y avoir des correspondants dans les laboratoires (cet aspect fait aussi partie de l'évaluation des laboratoires). Il y a deux correspondants par section du comité national (chargés de veiller à la bonne prise en compte des critères relatifs à la formation dans les évaluations), et un chargé de mission par département.

Bernard Oriola et Ali Charara seront les correspondants de la section 7.

14. Préparation de la session de printemps

La section reprend à son compte (unanimité) une motion présentée par C. Jard, qui vise à permettre aux élus B et C de siéger pendant toute la session de printemps consacrée aux promotions. Voir en annexe. Elle a également défini la liste des critères d'évaluation des chercheurs, qui figure en annexe.

MOTION

(sur les règles de déontologie et de réserve usuelles des membres de la section pendant leur mandat)

La section 7 du CN, réunie pour la première session de son mandat, tient à réaffirmer quelques principes qui, au-delà des formes règlementaires de fonctionnement, guideront son activité.

Quelle que soit l'origine de sa désignation, chaque membre de la section fait partie de la même façon du groupe que celle-ci représente, et partage les responsabilités qui sont confiées collectivement à celui-ci. Ces responsabilités impliquent en particulier des devoirs vis à vis des personnes et des unités qui sont examinées, que ce soit en vue d'évaluations ou en vue de recrutements ou de promotions. Les règles de déontologie et de confidentialité qui

permettent le libre exercice des mandats qui sont confiés à la section s'imposent donc à tous ses membres. Ce libre exercice est basé avant tout sur la liberté de parole, sur l'expression sincère des appréciations des uns et des autres, et sur la volonté d'arriver collectivement, quel que soit le cas examiné, au consensus le plus large possible, condition essentielle pour donner du poids et de la force, donc de la représentativité, aux propositions et aux commentaires qui résultent du travail de la section. Une fois arrivé à des conclusions, le débat se résume à celles-ci, le détail des voies empruntées et des arguments utilisés pour y arriver devant nécessairement rester confidentiel.

Il en résulte que, quelle que soit la volonté légitime de tel ou tel sous-ensemble de la section de produire un ou des compte-rendus des travaux, ces compte-rendus doivent se conformer aux règles brièvement rappelées ci-dessus : la liberté de parole nécessaire durant les sessions ne peut se transposer mécaniquement dans la liberté d'écrire et de diffuser des informations qui mettent en cause les personnes, ou qui révèlent le contenu des débats. Ces restrictions normales, appliquées depuis de très nombreuses années au Comité national, sont un des gages de son existence et du rôle important qu'il est amené à jouer dans le paysage scientifique français. A contrario, ne pas les respecter revient à l'affaiblir et à donner prise aux critiques de ceux qui voudraient le voir disparaître.

MOTION

sur la présence des élus B et C aux sessions de printemps (la section reprend à son compte la motion de la section 30)

Les missions du Comité National de la Recherche Scientifique dans l'évaluation des laboratoires, l'analyse de la conjoncture et la prospective lui confèrent un rôle crucial dans l'élaboration de la politique de recherche publique (Cf. chapitres VI et IX du règlement intérieur des sections).

Sa capacité d'évaluation s'élabore tout au long de l'examen de l'activité des laboratoires et des chercheurs. En particulier, l'évaluation des dossiers des candidats à l'avancement est une source d'information essentielle sur le capital humain de recherche et d'encadrement, et donc sur la place de la recherche française dans la recherche internationale, et sa capacité à remplir ses objectifs.

La section 7 note l'ambiguïté de la formulation de l'article 13 du règlement intérieur.

La section 7 fera de cet article l'application suivante: les membres du collège B ne peuvent voter sur les dossiers de carrière des A, et les membres du collège C ne peuvent voter sur les dossiers de carrière des A et des B.

Cependant, le bon fonctionnement de la section requiert que tous ses membres disposent de la même information sur le potentiel de recherche des laboratoires qu'elle examine. En conséquence, les membres des collèges B et C auront accès aux mêmes dossiers que les membres A, et pourront siéger en tant qu'auditeurs lors de la présentation de tous les rapports. Bien que certains collèges ne soient pas invités lors de votes spécifiques, ils seront tenus aux mêmes clauses de confidentialité que les autres.

Critères d'évaluation des chercheurs

Les rubriques suivantes ne sont pas exhaustives, et ne constituent pas une liste de critères à satisfaire simultanément, leur existence et leur poids évoluant en fonction de l'ancienneté dans la carrière et du type d'évaluation (examen d'activité, promotion, concours).

- Originalité des recherches, positionnement dans le domaine, initiative, création, pluridisciplinarité
- Éléments de la production scientifique
 - Publications
 - encadrement doctoral
 - logiciels, prototypes, expérimentation
 - brevets
- Rayonnement scientifique
 - invitations (congrès, séjours, articles de revue, médias, ...)
 - comités de programme, comités éditoriaux
 - présidences de manifestations
 - jurys de thèse
 - expertise dans des programmes nationaux ou internationaux
 - prix, distinctions
- Gestion de la recherche
 - direction d'équipe, d'unité,...
 - organisation de manifestations
 - responsabilités régionales, nationales, internationales
- Enseignement
 - enseignement supérieur
 - formation permanente
 - vulgarisation
- Valorisation, transfert, consultance, contrats
- Mobilité thématique, géographique

Compte rendu intersyndical de la session de printemps 2001 de la section 07 du comité national de la recherche scientifique

2 au 5 avril 2001

Rédigé par : François Dufour (SNCS-FSU), Claude Jard (SGEN-CFDT), Philippe Jorrand (SNCS-FSU), Bernard Oriola (SGEN-CFDT), Michel Roussaly (SNIRS-CGC), Camilla Schwind (SGEN-CFDT), Florence Sèdes (SNESup), Michel Weinfeld (SNCS-FSU).

Le présent rapport est un résumé des débats qui ont eu lieu lors de la session de printemps de la section 07 du comité national.

Voici la liste des membres de la section qui ont participé aux travaux de la session :

Ali Charara, MC, HEUDYASIC, Compiègne ;

Yves Chiaramella (membre du bureau), PU, IMAG, Grenoble ;

Eric Domenjoud, CR, LORIA, Villers les Nancy ;

François Dufour (secrétaire), CR, LaBRI, Bordeaux ;

Christophe Fonte (membre du bureau), IR, CRAN, Vandoeuvre ;

Sylviane Gentil, PU, LAG, St Martin D'Hères ;

Michel Habib, PU, LIRMM, Montpellier ;

Claude Jard (membre du bureau), DR, IRISA, Rennes ;

Philippe Jorrand, DR, LEIBNIZ, Grenoble ;

Hélène Kirchner, DR, LORIA, Villers les Nancy ;

Rogelio Lozano, DR, HEUDIASYC, Compiègne ;

Henri Maitre (membre du bureau), PU, ENST, Paris ;

Bernard Oriola, IE, IRIT, Toulouse ;

Antoine Petit, PU, LSV, Cachan ;

Michel Roussaly, IR, DSI, Meudon ;

Robert Saglio, ING, Technicatome, Gif sur Yvette ;

Camilla Schwind, CR, LIM, Marseille ;

Florence Sèdes, PU, IRIT, Toulouse ;

Jean-Bernard Stefani, ING, France Telecom, Meylan ;

Michel Weinfeld (président), DR, LIX, Palaiseau.

Serge Fdida, nommé chargé de mission au département STIC, n'est plus membre de la section, mais n'avait pas encore été remplacé.

Francis Jutand, directeur scientifique, Luis Fariñas del Cerro et Jacques Citerne directeurs scientifiques adjoints, Nicole Bidoit et Serge Fdida chargés de mission du département Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (STIC) ont également participé ou assisté à temps partiel aux travaux de la section.

Voici un bref rappel des tâches qui incombent à la section lors de la session de printemps. Il s'agit d'examiner des dossiers de promotion (CR2-CR1, DR2-DR1, DR1-DRCE, DRCE1-DRCE2), des demandes d'accueil en détachement, en délégation ainsi que pour ces dernières des demandes de renouvellement. L'avis de la section peut être aussi sollicité à divers titres, il peut lui être demandé de se prononcer sur des demandes de soutien à des revues, des titularisations, des reconstitutions de carrière, des changements d'affectation, des admissions à concourir (concours CR, DR2) et des cas particuliers de chercheurs et de laboratoires.

Il est rappelé que la section n'a qu'un rôle consultatif sur l'ensemble des questions qu'elle examine (hormis les sujets relatifs aux concours).

Informations pratiques et calendrier

Après la session de printemps, le bureau s'est réuni les 5 et 6 avril pour répartir les dossiers des candidats aux concours CR2, CR1 et DR2 entre les membres de la section. Pour mémoire, l'intitulé des différents postes est joint en annexe du compte-rendu.

Les auditions pour les concours CR auront lieu du 7 au 11 mai à l'ENS de Cachan (RER B, Station Bagneux). La section sera répartie en 5 sections de jury. Chaque candidat sera auditionné par la section de jury où siège son rapporteur. Les candidats devront préparer un exposé de 10 minutes qui précédera une séance de questions-réponses de 10 minutes. Ils disposeront pour cela d'un rétroprojecteur et d'un tableau noir.

Le jury d'admissibilité pour le concours CR se tiendra du 14 au 17 mai. Le jury d'admissibilité du concours DR se tiendra du 29 au 31 mai.

1. Ouverture de la session

Le président M. Weinfeld accueille Florence Sèdes qui participe pour la première fois aux travaux de la section (elle était en congé de maternité lors de la session d'automne).

La section approuve par vote le procès verbal de la session d'automne 2000.

2. Exposé de politique générale

2.1 Intervention de Francis Jutand

Le directeur scientifique du département fait part à la section d'un certain nombre de points concernant la stratégie du département STIC.

Le 23 avril, une réunion des directeurs de laboratoires est prévue afin d'engager des actions spécifiques sur des projets émergents et de proposer une structure permettant l'animation des activités scientifiques du département. Un dossier de conclusions sera transmis aux membres de la section ainsi qu'aux directeurs de laboratoires.

Le département STIC souhaite être présent dans les actions interdisciplinaires lancées au niveau général du CNRS. En ce sens, trois nouveaux programmes ont été adoptés en conseil d'administration : le premier en direction des sciences humaines et sociales concernera la société de l'information, le second concernera la cognition et le traitement de l'information et le troisième relèvera de la robotique et des entités artificielles.

Une discussion est engagée par le département sur les GDR existants ou en cours de création. Ils jouent un rôle important sur la structure du département comme des éléments d'animation au sein d'une même discipline et entre les différentes disciplines relevant des STIC.

Le département souhaite que les sections, les directeurs de laboratoire et les directeurs de projet interviennent dans la politique scientifique du département.

Une discussion est entamée avec l'INRIA quant au positionnement respectif de ces deux organismes de recherche. Une coopération est à l'étude pour définir un lancement de projets communs. Des travaux ont déjà été amorcés sur des cas concrets, par exemple à Lille et à Orsay.

Promotion DR2-DR1

Il y a une augmentation du nombre de postes de DR1 d'environ 30% cette année. Cependant la répartition de ces postes n'a pas encore été effectuée sur l'ensemble des départements. Certains restent « en réserve » de la Direction générale pour être attribués à des dossiers forts sur le plan de la valorisation, et peuvent donc s'ajouter aux dotations des départements. Dans ce contexte, le nombre de postes pourrait être de trois ou quatre pour la promotion DR2-DR1 en section 07 (mais ce chiffre est à considérer avec la plus grande prudence).

Cette augmentation pourrait être durable, constituant ainsi de bonnes perspectives pour l'avenir.

Demande d'accueil en délégation et en détachement

L'attribution du nombre de postes n'a pas encore été faite au niveau de l'ensemble des départements. La section doit donc travailler en tenant compte de cette inconnue. Concernant l'évaluation des candidatures, la qualité des dossiers est bien évidemment prépondérante mais il faut faire attention à l'accumulation des demandes sur un même laboratoire. Une demande pour être efficace doit correspondre à un projet identifiable (et donc être argumentée), elle doit permettre de donner des ressources instantanées au niveau des laboratoires mais aussi apporter un plus sur le plan de la carrière scientifique.

Concours CR

Il serait souhaitable que la section prenne en compte l'interdisciplinarité pour le concours CR. La politique scientifique de la section est importante car elle est dépositaire des deux tiers des postes du département STIC. Afin de tenir compte des concours ouverts par d'autres organismes (GET, INRIA et enseignement supérieur) en matière de recrutement, un classement relativement long serait souhaitable.

Cette intervention est suivie d'un court débat qui porte sur les questions suivantes :

Question : Faut-il faire un classement unique pour les demandes de délégation et de détachement ?

Réponse : Dans le principe, il s'agit de la même chose, il est donc souhaitable de procéder à un inter-classement et à la constitution d'une liste unique.

Q : Combien de postes DRCE vont être attribués à la section 07 ?

R : Ce nombre est discuté au niveau de l'ensemble des départements. Il reste à ce jour inconnu. La section pourra classer un ou deux candidats.

2.2 Intervention de Philippe Jorrand sur le conseil de département STIC

Le rôle principal du conseil de département STIC est de contribuer à l'élaboration de la politique scientifique du département. Il doit assurer un rôle de coordination entre les différentes sections qui en dépendent. Sa composition est de 34 membres : 15 membres élus représentant les 15 sections du département STIC, 15 membres nommés et 4 élus du corps des ITA.

Etant donnée sa composition, sa mission de politique scientifique met en évidence la dimension interdisciplinaire des STIC, tout en donnant la place centrale qui leur revient aux disciplines qui constituent le cœur du département STIC (sections 07 et 08). Des groupes de travail largement interdisciplinaires ont été constitués pour remplir la première partie de cette tâche. Un document qui synthétisera les conclusions de ces groupes de travail devrait être disponible dans le courant du mois de mai. Il existe à ce jour six groupes de travail :

- Mathématiques et informatique (animateur : Y. Robert) (M. Habib et A. Petit membres de la section font partie de ce groupe).
- Systèmes complexes : modélisation, simulation et commande des systèmes complexes, stockage et interaction avec les très grands ensemble de données (animatrice B. Plateau).
- Informatique et médecine (animateur : G. Gimenez).
- Modèles de calcul et artefacts informationnels non standards (animateur : P. Jorrand).

- L'homme biologique et cognitifs dans la boucle informationnelle (animateur : M. Denis).
- Société de l'information et de la communication (nouvel animateur à trouver).

Chaque groupe de travail doit produire une synthèse de ses réflexions vers le 15 mai. Plan de cette synthèse : brève présentation du thème couvert en soulignant les sujets qui montent, forces et faiblesses en France, recommandations à l'intention de la direction du CNRS pour des actions à mettre en place afin de soutenir certains axes jugés importants pour l'avenir.

Au sein de la section, une discussion s'est alors engagée.

Le succès du STIC doit évidemment passer par l'interdisciplinarité mais aussi et surtout par le cœur de ses disciplines (sections 07 et 08). Des groupes de travail reprenant des champs disciplinaires du cœur des STIC (sections 07 et 08) doivent maintenant émerger au sein de ce département. Il est proposé pour cela de s'appuyer sur les laboratoires pour élaborer des propositions de thèmes. En particulier, une commission de travail composée de M. Habib, P. Jorrand, H. Kirchner, R. Lozano, H. Maitre, A. Petit et C. Schwind a été chargée d'élaborer sur le champ un questionnaire pour les directeurs de laboratoires. Ce questionnaire a été envoyé le 17 avril, le voici :

Quels sont les thèmes sur lesquels il convient de faire porter un effort substantiel de recherche (les thèmes pluridisciplinaires ne sont bien entendu pas à exclure) ?

Pour chacun d'eux, nous vous remercions de préciser autant que possible :

- les enjeux justifiant un effort particulier ;
- les points forts, en particulier dans votre unité, et les points faibles de la recherche française ;
- les directions de recherche à suivre, dans une perspective de 5 à 10 ans ;
- les actions à mener et, éventuellement, les blocages à lever (vos recommandations peuvent porter sur le soutien financier à des structures à définir, sur des aspects liés à la formation, la structuration, les emplois, etc.).

Un complément d'information est apporté par F. Jutand sur les points discutés précédemment.

Une des missions du conseil de département STIC est de réfléchir sur l'interdisciplinarité. Les sections 07 et 08 doivent naturellement apporter leurs réflexions sur les thèmes du cœur du STIC.

Sur le plan de la structure, une proposition s'appuyant sur les grands thèmes disciplinaires du STIC (vision classique) est en préparation. De plus la politique du département s'est orientée vers desancements de programmes à finalités ou encore programmes interdisciplinaires. Sur ce point, une réflexion est menée sur le choix de la structure d'animation la plus pertinente pour organiser ces structures transversales.

Sur le plan de la dynamique, il faut rechercher des thèmes émergents avec des actions spécifiques associant plusieurs laboratoires.

Une protestation est formulée sur le fait que les membres de l'enseignement supérieur ne sont pas éligibles au niveau des nouveaux conseils scientifiques de département bien qu'étant électeurs. Cela résulte d'une maladresse dans la rédaction des textes, et non d'une volonté du CNRS.

2.3 Intervention de Bernard Oriola sur la formation permanente

Il s'agit d'un compte-rendu de la réunion des Correspondants de Formation des sections du Comité national qui s'est déroulée au mois de février 2001 à Paris. Cette réunion organisée par Michelle Pillot du bureau national de la formation et animée par Louis Bompunt (ressources humaines du département SPM) a compté environ 80 participants. Outre les CFCN (correspondant formation du comité national), étaient présents des animateurs régionaux de formation (ARF) de différentes délégations régionales ainsi que des chargés de mission (formation) de certains départements scientifiques (CMDS).

Un historique a été préparé d'où il ressort que la mission des CFCN n'est pas encore parfaitement définie, la réflexion sera poursuivie notamment par des rencontres entre les CMDS et les présidents de section. La formation permanente au CNRS est souvent considérée comme l'affaire des ITA, mais elle concerne en réalité l'ensemble des chercheurs. Il s'agit d'un soutien indispensable à la réalisation des projets des chercheurs mais aussi des laboratoires.

Pour remplir cette mission, deux outils sont à la disposition du CNRS :

- les écoles thématiques,
- les plans de formation des unités (PFU).

Sur les écoles thématiques, chaque section est amenée, en commission d'automne, à évaluer quelques projets d'écoles ; certaines règles consensuelles pourraient être appliquées à l'évaluation du projet :

1. Intérêt thématique : correspond-il à un besoin formulé ?
2. Répond-il à des critères scientifiques et pédagogiques satisfaisants (une école n'est pas un colloque ; c'est avant tout un lieu d'échanges entre tous les participants). Les plages de discussions et les tables rondes doivent y être aussi importantes que les cours ou exposés.
3. Y a-t-il une bonne adéquation entre le budget demandé et le contenu du projet (sachant qu'il n'appartient pas au CN de décider de l'attribution et du montant de ces budgets) ?
4. Le caractère pluridisciplinaire ou interdisciplinaire pourrait constituer un critère d'appréciation favorable.

D'autre part il apparaît souhaitable que

- les sections nomment 2 rapporteurs par projet, dont l'un serait un correspondant formation
- les rapporteurs se réfèrent aux critères énoncés ci-dessus et si nécessaire donnent la possibilité aux porteurs de projet de reformuler leur demande en concertation avec leur ARF.
- le bureau national formation (BNF) informe les sections des décisions qu'il prend à la suite des avis qu'elles formulent.
- l'évaluation du déroulement des écoles soit communiquée au BNF.

Concernant les plans de formation des unités, il est à noter que sur environ 1400 unités CNRS, moins de 160 possèdent un PFU et ont un correspondant formation. Un plan de formation est élaboré par une unité à partir d'une stratégie scientifique et des compétences requises. Ce document - quand il existe - est transmis aux ARF de la région concernée, et il est joint au rapport d'activité de l'unité, qui est examiné par le Comité National : les rapporteurs doivent donc prendre en compte l'existence et le contenu de ce document pour l'évaluation de l'unité.

On peut élaborer une « grille de lecture » de ces PFU :

1. Comment le document a-t-il été élaboré ? émane-t-il des personnels ou est-il proposé par la direction ?
2. Le plan doit être structuré selon 5 priorités :
 - Accompagnement de la recherche
 - Accompagnement des métiers
 - Accompagnement du parcours de carrière
 - Formation à l'encadrement
 - Qualité formation (pour les formateurs)

Il paraît important de ne pas oublier les formations individuelles. Il faut souligner le fait que le laboratoire peut être lui-même un lieu de formation. Le rapport de conjoncture de la section devra intégrer la notion de formation. Chaque président de section doit envoyer un courrier rappelant aux directeurs d'unité en renouvellement, l'importance que revêt le PFU et qu'ils seront aussi évalués à travers cet élément.

3 Promotions, accueils et autres points

La section 41, qui évaluait les dossiers et proposait des promotions au titre de la valorisation (quelle que soit la section de rattachement d'origine), a été supprimée depuis le récent renouvellement du Comité national. Les sections sont donc à nouveau tenues de mettre bien en évidence cette composante de l'activité des chercheurs (pour autant que les intéressés le fassent eux-mêmes dans leurs dossiers). La direction générale, de son côté, met systématiquement des postes en réserve (donc pas attribués aux sections ou aux départements), afin de les rajouter aux listes de promotion « normales » pour des candidats « exemplaires » en matière de valorisation.

La signification des sigles d'unité, la liste des laboratoires ainsi que les critères d'évaluation des chercheurs sont rappelées en annexe.

3.1 Promotions

Promotions CR2-CR1

Après avoir entendu les rapporteurs des dossiers des CR2 promouvables à 4 ans, la section estime que l'ensemble des candidats mérite d'être promu. En conséquence, tous ces dossiers sont classés premiers ex æquo. Les dossiers de CR2 promouvables à 3 ans sont classés à l'issue d'un vote. Le classement final est donc le suivant :

1^{er} ex æquo : D. Beauteemps (UMR 5009), M. Daumas (UMR 7503), I. Mackie (UMR 7650), P. Owezarski (UPR 8001), S. Perennes (UMR 6070).

6^{ème} : S. Gravier (UMR 5522).

7^{ème} : D. Pointcheval (UMR 8548).

Promotion DR2-DR1

Il y a 67 promouvables et 35 candidats déclarés. Parmi les promouvables, il y a 7 femmes, parmi les candidats, il y en a 6, c'est-à-dire 17 %. Actuellement, en section 07 il n'y a pas de femme DR1. Après présentation des candidatures, discussions et votes, le classement suivant est adopté :

1. E. Walter (UMR 8506)
2. P.-L. Curien (EP 2025)
3. D. Powell (UPR 8001)
4. J.-E. Pin (UMR 7089)
5. H.-M. Prade (UMR 5505)

La section a noté que la quasi-totalité des candidatures est d'un très bon niveau, et que par conséquent il pourrait y avoir bien plus de promotions à chaque session si le blocage du nombre de postes était levé (voir la motion). Cependant, la liste ci-dessus a été volontairement limitée afin de minimiser "l'effet de mémoire" pour les sessions ultérieures.

Motion : La section 7 du comité national apprécie très positivement les perspectives d'augmentation du nombre de promotions DR1. Elle attire néanmoins l'attention du CNRS sur la situation de retard de carrière des DR2 de cette section. Sa résorption demandera un effort important soutenu dans le temps. Le nombre de promouvables est de 67 cette année (64 en 2000, 58 en 1999). Le nombre de candidatures est de 35 (31 en 2000, 27 en 1999). L'examen des dossiers cette année a montré que la grande majorité des candidats avait atteint le niveau qu'on attend d'un DR1.

Promotion DR1-DRCE1

Il y a 21 promouvables et 8 candidats déclarés. Après avoir entendu les rapporteurs, la section donne un avis favorable à la promotion au grade de DRCE1 de J.-C. Bermond (UMR 6070).

Promotion DRCE1-DRCE2

Il n'y a qu'un seul candidat. Après avoir entendu le rapporteur, la section donne un avis favorable à la promotion au grade de DRCE2 de J.-C. Laprie (UPR 8001).

3.2 Reconstitution de carrière

Après avoir consulté les rapporteurs, la section donne un avis favorable à la prise en compte du tiers complémentaire pour L. Amsaleg (CR2, UMR 6074, IRISA), L. de Lathauwer (CR2, ESA 8051, ETIS), F. Magniez (CR2, UMR 8623, LRI), S. Mir Bernado (CR1, USR 706, TIMA), M. Raffinot (CR2, ESA 8087, GENOME) et S. Tripakis (CR2, UMR 5104, VERIMAG).

3.3 Titularisation des chargés de recherche stagiaires

La section vote la titularisation de S. Baillet (UPR 640), B Baptiste (UMR 6599), L. Borg-Graham (UPR 2191), F. Lamiroux (UPR 8001), F. Lazarus (UMR 6615), P. Nicodeme (ESA 8071), M. Nikolova (URA 820), N. Peltier (UMR 5522), E. Rivals (UMR 5506), G. Schaeffer (ESA 7503), S. Tripakis (UMR 5104).

Elle décide de prolonger de 12 mois le stage de J.-C. Novelli (ESA 8022).

3.4 Demandes de détachement, d'accueil et de renouvellement d'accueil au CNRS

Certains membres de la section constatent que les dossiers de candidature pour les demandes d'accueil en délégation et en détachement sont particulièrement mal préparés (absence de CV, projet scientifique très succinct). La section s'engage à rédiger un memorandum afin de faciliter à l'avenir la constitution de ces dossiers de demande de délégation et de détachement pour les sessions des prochaines années, et à le diffuser dans la communauté des enseignants-chercheurs.

La section considère dans son ensemble les demandes de détachement, d'accueil et de renouvellement d'accueil et les classe en trois groupes selon les rubriques suivantes :

Groupe A : avis très favorable

Groupe B : avis favorable avec réserve

Groupe C : avis défavorable (toutes raisons confondues : qualité du dossier, ou demande de renouvellement au delà de la deuxième année, etc.)

Le classement final est le suivant :

Groupe A :

D. Archambault, J.-P. Aubin, Y. Aubry, M. Barlaud, F. Bassino, Y. Bennani-Meziane, H. Blanchon, J.-P. Bodeveix, D. Bouhineau, F. Boulier, J. Briat, S. Burckel, E. Castelli, V. Chevrier, F. Collanges, O. Colot, F. D'Alche Buc, F. Davoine, E. Delaleau, L. Devillers, J. Di Martino, B. Durand, A. El Fallah-Seghrouchni, N. El Farouq, S. Galichet, O. Gasquet, C. Gavaille, P. Guitton, G. Halin, T. Hamel, L. Henocque, V. Hoang Ngoc Minh, D. Kesner, D. Knittel, B. Le Cun, E. Memin, C. Nedellec, M. Nguyen-Verger, J.-F. Nicaud, N. Noury, M. Paludetto, G. Perrier, S. Pesty, P. Plenacoste, M.-L. Potet, I. Puaut, F. Rousseaux, K. Schlechta, P. Soulier, N. Temam, D. Trystram, B. Vallée, P. Vannoorenberghe, L. Vuillon, J.-C. Yakoubsohn, J.-D. Zucker.

Groupe B :

D. Barth, A. Boyer, K. Drouiche, V. Dugat, B. Folliot, B. Geller, A. Mahfoudi, C. Paul, P. Pucheral, M. Sibilla, M. Tommasi.

Groupe C :

R. Andonov, J.-P. Arcangeli, D. Barthou, H. Bonneau-Maynard, M. Bras, A. Bucciarelli, C. Cerin, J.-M. Champarnaud, H.-P. Charles, P. Dague, A. Drogoul, R. Emilion, J.-G. Ganascia, C. Golbreich, O. Kone, M. Kouider, C. Lavault, F. Levy, J. Levy-Vehel, V. Mahout, P. Martinez, F. Pekergin, T. Phan, E. Remila, A. Sahraoui.

La section ne s'est pas prononcé sur le dossier de T. Muntean, faute d'information.

3.5 Changement d'affectation

La section examine l'ensemble des demandes de mobilité qui lui ont été soumises. Les propositions suivantes sont approuvées :

B. Cahour-Forzy (ESA 6065) est affectée à l'IRIT (UMR 5505).

L. Doyen (ERS 2064) est affecté au CIRED (UMR 8568, département SHS).

A. Rauzy (UMR 5800) est affecté à l'IML (UPR 9016).

3.6 Demande d'association

La demande d'association de l'équipe EGSH (équipe de gestion, sciences humaines et sociales) de l'ENST au sein du laboratoire de traitement et communication de l'information (URA 820) n'est pas prise en compte, faute d'information suffisante. Ce dossier sera étudié lors de la session d'automne 2001.

3.7 Cas particulier de laboratoire

La demande de changement de nom pour l'unité FRE 2310 : SAMOVAR (unité de recherche sur les Services, les Architectures, les Modélisations, la Validation des Réseaux) en remplacement de RESEDA est approuvée.

3.8 Admission à concourir

La section a procédé à l'examen des admissions à concourir pour les concours de CR2, CR1 et DR2.

Le résultat est disponible sur le site web du CNRS :

<http://www.sg.cnrs.fr/drhchercheurs/concoursch/2001/admisac/default.htm>

3.9 Proposition de médailles

La section propose l'attribution de la médaille de bronze à S. Niculescu (Heudiasyc) et de la médaille d'argent à J. Sifakis (VERIMAG)

3.10 Examen des demandes de subvention pour les revues

La section examine les demandes de subvention des revues suivantes :

Intellectica, Mathématiques et Sciences Humaines, Operations Research, Theoretical Informatics and Applications et Traitement du Signal.

Après discussion, ces revues ont été classées en trois groupes (aucune n'a été rejetée) :

Groupe A (avis favorable, revue de prestige, bien diffusée en particulier à l'étranger) : Operations Research, Theoretical Informatics and Applications.

Groupe B (avis favorable, bonne revue avec une audience nationale) : Traitement du Signal.

Groupe C (avis favorable avec des remarques) : Intellectica, Mathématiques et Sciences Humaines.

Concours 2001 Section 07 du CNRS

- | | |
|------------|---|
| n°07/01 | 9 directeurs de recherche de 2 ^{ème} classe |
| n°07/02 TI | 1 directeur de recherche de 2 ^{ème} classe : Théorie du codage, affecté à l'institut de mathématiques de Luminy, à Marseille |
| n°07/03 | 3 chargés de recherche de 1 ^{ère} classe |
| n°07/04 T | 1 chargé de recherche de 1 ^{ère} classe : Indexation et recherche d'information multimodales et/ou multimédia, affecté au laboratoire de Communication langagière et interaction personne-système - CLIPS, à Grenoble en liaison avec le Laboratoire pour le traitement des images et applications, à Singapour |
| n°07/05 TI | 1 chargé de recherche de 1 ^{ère} classe : Modélisation dans le domaine de la parole, affecté au laboratoire de Dynamique du langage, à Lyon, ou au laboratoire "Parole et langage", à Aix en Provence, ou au laboratoire de Recherches en syntaxe et en sémantique, à Toulouse |
| n°07/06 | 20 chargés de recherche de 2 ^{ème} classe |
| n°07/07 T | 3 chargés de recherche de 2 ^{ème} classe en Algorithmique et optimisation : Algorithmiques probabilistes, optimisation statistique, optimisation répartie |
| n°07/08 T | 3 chargés de recherche de 2 ^{ème} classe en génie logiciel : Spécification, conception et test de logiciels sûrs, intégration de composants logiciels, métrique du logiciel |
| n°07/09 T | 2 chargés de recherche de 2 ^{ème} classe en réseaux : Algorithmiques de cache ou de routage, réseaux ad hoc |
| n°07/10 T | 2 chargés de recherche de 2 ^{ème} classe sur les systèmes répartis : Bases de données réparties, systèmes répartis réflexifs |
| n°07/11 T | 1 chargé de recherche de 2 ^{ème} classe : Moteurs de recherche sémantique |
| n°07/12 T | 2 chargés de recherche de 2 ^{ème} classe sur les agents intelligents : Agents rationnels apprenants, construction d'ontologies |
| n°07/13 T | 3 chargés de recherche de 2 ^{ème} classe en traitement d'image et multimédia : Protection des contenus multimédia, 3D et réalité virtuelle, fusion de données |
| n°07/14 T | 1 chargé de recherche de 2 ^{ème} classe : Interfaces multimodales |
| n°07/15 T | 1 chargé de recherche de 2 ^{ème} classe : Modélisation, commande des systèmes |
| n°07/16 TI | 1 chargé de recherche de 2 ^{ème} classe : Développement logiciel et applications pour le calcul distribué affecté au Centre de physique des particules de Marseille (CPPM) |
| n°07/17 TI | 1 chargé de recherche de 2 ^{ème} classe : Traitement informatique de la bio-imagerie |
| n°07/18 TI | 1 chargé de recherche de 2 ^{ème} classe : Intégration de données et de connaissances pour la modélisation cognitive, affecté au laboratoire des "Langues, textes, modèles", à Montrouge ou au laboratoire de Dynamique du langage, à Lyon, ou au Centre de recherches interlangues sur la signification en contexte, à Caen, ou au laboratoire "Parole et langage", à Aix en Provence |
| n°07/19 TI | 1 chargé de recherche de 2 ^{ème} classe : Traduction automatique des langues et dialogue homme-machine, affecté au laboratoire des "Langues, textes, modèles", à Montrouge, ou au laboratoire de Dynamique du langage, à Lyon, ou au Centre de recherches interlangues sur la signification en contexte, à Caen, ou au laboratoire "Parole et langage", à Aix en Provence, ou au laboratoire des analyses de corpus linguistiques, usages et traitements, à St Cloud, ou à l'Institut National de la Langue Française, à Nancy |
| n°07/20 TI | 1 chargé de recherche de 2 ^{ème} classe : Contribution des interactions multisensorielles à la perception visuelle tridimensionnelle chez l'homme, affecté au laboratoire de physiologie de la perception et de l'action, à Paris |
| n°07/21 TI | 4 chargés de recherche de 2 ^{ème} classe, affectés dans des laboratoires relevant du département des Sciences de la Vie : <ul style="list-style-type: none">• Bioinformatique et génomique comparative,• Bioinformatique appliquée aux neurosciences computationnelles, |

- Bioinformatique appliquée à la génomique végétale,
- Modélisation des interactions géniques durant l'embryogenèse

Sigles d'unités

UPR : Unité propre de recherche.
 UPS : Unité propre de service.
 UMR : Unité mixte de recherche.
 UMS : Unité mixte de service.
 URA : Unité de recherche associée
 ESA : Unité propre de l'enseignement supérieur associée.
 USR : Unité de service et de recherche.
 FRE : Formation de recherche en évolution.
 GDR : Groupement de recherche.
 FR : Fédération d'unités et de recherche.
 EA : Équipe d'accueil

Sigles en extinction :

EP : Équipe postulante.
 ERS : Équipe en restructuration.

Liste des laboratoires

EP 0738	Laboratoire de méthodes informatiques (LAMI) Évry
EP 1956	Laboratoire pour le traitement d'images et applications (IPAL) Singapour
EP 2024	Informatique et Distribution (ID) Grenoble
EP 2025	Preuves, Programmes et Systèmes (PPS) Paris
EP 2026	Laboratoire d'Automatique et de Productique (LAP) Talence
ERS 2064	Viabilité, jeux, contrôle, Paris
ESA 7005	Laboratoire des sciences de l'image, de l'informatique et de la télédétection (LSIIT) Illkirch Graffenstaden
ESA 7024	Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSAD) Paris
ESA 7030	Laboratoire d'informatique de Paris-Nord (LIPN) Villetaneuse
ESA 7035	Méthodes mathématiques pour l'analyse des systèmes (MMAS) Metz
ESA 7039	Centre de recherche en automatique de Nancy (CRAN) Vandoeuvre Les Nancy
ESA 8021	Laboratoire d'automatique et d'informatique industrielle (LAIL) Villeneuve d'Ascq
ESA 8022	Laboratoire d'informatique fondamentale de Lille (LIFL) Villeneuve d'Ascq
ESA 8029	Laboratoire d'électricité signaux et robotique (LESIR) Cachan
ESA 8049	Institut Gaspard Monge (IGM) Marne la Vallée
ESA 8051	Equipe Traitement des images et du signal (ETIS) Cergy Pontoise
ESA 8087	Génome, cellule et informatique, Évry
FR 0008	Fédération ELESA (ELESA) St Martin d'Hères
FR 0067	Institut des microtechniques de Franche-Comté (IMFC) Besançon
FR 0071	IMAG Grenoble
FR 0735	Institut des sciences pour l'ingénieur Cachan
FR 2238	Fédération de Recherche en Informatique et Automatique (FERIA) Toulouse
FRE 2239	Laboratoire d'Informatique, de modélisation et d'optimisation des systèmes (LIMOS) Aubière
FRE 2246	Laboratoire d'informatique de Marseille (LIM) Marseille
FRE 2256	Optimisation et algorithmique géométrique Paris
FRE 2309	Laboratoire d'électronique, d'informatique et d'image (LE2I) Dijon
FRE 2310	Réseaux et services distribués avancés (SAMOVAR) Évry
FRE 2341	Medicis (GAGE) Palaiseau
FRE 2366	Botanique et bioinformatique de l'architecture des plantes Montpellier
GDR 0673	Algorithmique, langage et programmation (ALP) Villeneuve d'Ascq
GDR 0717	Groupement de recherche en automatique Nantes
GDR 0722	Information Interaction intelligence (I3) La Tronche
GDR 0725	Architecture, réseaux et parallélisme (ARP) Lyon
GDR 0732	CAO de circuits et de systèmes électroniques Grenoble
GDR 1865	Coopération homme-machine pour l'aide à la conduite auto. Compiègne

UMR 5007 Laboratoire d'automatique et de génie des procédés (LAGEP) Villeurbanne
 UMR 5009 Institut de la communication parlée (ICP) Grenoble
 UMR 5083 Laboratoire des images et des signaux (LIS) St Martin d'Hères
 UMR 5104 VERIMAG (VERIMAG) Gieres
 UMR 5505 Institut de recherche en informatique de Toulouse (IRIT) Toulouse
 UMR 5506 Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier (LIRMM) Montpellier
 UMR 5515 Centre de recherche et d'applications en traitement de l'image et du signal (CREATIS) Villeurbanne
 UMR 5522 Laboratoire Leibniz Grenoble
 UMR 5523 Laboratoire de modélisation et de calcul (LMC) Grenoble
 UMR 5524 Communication langagière et interaction personne-système (CLIPS) Grenoble
 UMR 5525 Techniques en imagerie, modélisation et cognition (TIMC) La Tronche
 UMR 5526 Logiciels, systèmes, réseaux (LSR) St Martin d'Hères
 UMR 5527 Informatique, graphique, vision robotique (GRAVIR) Montbonnot St Martin
 UMR 5528 Laboratoire d'automatique de Grenoble (LAG) St Martin d'Hères
 UMR 5668 Laboratoire d'informatique du parallélisme (LIP) Lyon
 UMR 5672 Laboratoire de physique (LP) Lyon
 UMR 5800 Laboratoire bordelais de recherche en informatique (LABRI) Talence
 UMR 6070 Laboratoire informatique, signaux systèmes (I3S) Sophia Antipolis
 UMR 6072 Groupe de recherche en informatique, image et instrumentation (GREYC) Caen
 UMR 6074 Institut de recherches en informatique et systèmes aléatoires (IRISA) Rennes
 UMR 6133 Institut Fresnel Marseille
 UMR 6596 Laboratoire d'automatique de Besançon (LAB) Besançon
 UMR 6597 Institut de recherche en communications et cybernétique (IRCCYN) Nantes
 UMR 6599 Heuristique et diagnostic des systèmes complexes (HEUDIASYC) Compiègne
 UMR 6602 Laboratoire des sciences et matériaux pour l'électronique et l'automatique (LASMEA) Aubière
 UMR 6615 Institut de recherche en communications optiques et microondes (IRCOM) Limoges
 UMR 7089 Laboratoire d'informatique, algorithmique fondamentale et appliquée (LIAFA) Paris
 UMR 7090 Equipe de combinatoire Paris
 UMR 7503 Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications (LORIA) Vandoeuvre lès Nancy
 UMR 7534 Centre de recherches en mathématiques de la décision (CEREMADE) Paris
 UMR 7606 Laboratoire d'informatique de Paris 6 (LIP6) Paris
 UMR 7649 Laboratoire de mécanique de l'école polytechnique (LMS) Palaiseau
 UMR 7650 Laboratoire d'informatique de l'école polytechnique (LIX) Palaiseau
 UMR 7657 Laboratoire d'économétrie de l'école polytechnique (CECO) Paris
 UMR 8506 Laboratoire des signaux et systèmes (L2S) Gif sur Yvette
 UMR 8530 Laboratoire d'automatique et de mécanique industrielles et humaines (LAMIH) Valenciennes
 UMR 8548 Laboratoire d'informatique de l'école normale supérieure (LIENS) Paris
 UMR 8622 Institut d'électronique fondamentale (IEF) Orsay
 UMR 8623 Laboratoire de recherche en informatique (LRI) Orsay
 UMR 8636 Parallélisme, réseaux, systèmes, modélisation (PRISM) Versailles
 UMR 8643 Laboratoire spécification et vérification (LSV) Cachan
 UMR 9912 IRCAM-CNRS (IRCAM) Paris
 UMR 9950 Laboratoire de physiologie de la perception et de l'action (LPPA) Paris
 UPR 3251 Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur (LIMSI) Orsay
 UPR 640 Neurosciences cognitives et imagerie cérébrale (LENA) Paris
 UPR 8001 Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS) Toulouse
 URA 0820 Laboratoire traitement et communication de l'information (LTCI) Paris
 URA 1778 Laboratoire de robotique de paris (LRP) Vélizy Villacoublay
 USR 0706 Technique de l'informatique et de la microélectronique pour l'architecture d'ordinateur(TIMA) Grenoble

Critères d'évaluation des chercheurs

Les rubriques suivantes ne sont pas exhaustives, et ne constituent pas une liste de critères à satisfaire simultanément, leur existence et leur poids évoluant en fonction de l'ancienneté dans la carrière et du type d'évaluation (examen d'activité, promotion, concours).

- Originalité des recherches, positionnement dans le domaine, initiative, création, pluridisciplinarité
- Éléments de la production scientifique
 - Publications
 - encadrement doctoral
 - logiciels, prototypes, expérimentation
 - brevets
- Rayonnement scientifique
 - invitations (congrès, séjours, articles de revue, médias, ...)
 - comités de programme, comités éditoriaux
 - présidences de manifestations
 - jurys de thèse
 - expertise dans des programmes nationaux ou internationaux
 - prix, distinctions
- Gestion de la recherche
 - direction d'équipe, d'unité,...
 - organisation de manifestations
 - responsabilités régionales, nationales, internationales
- Enseignement
 - enseignement supérieur
 - formation permanente
 - vulgarisation
- Valorisation, transfert, consultance, contrats
- Mobilité thématique, géographique

A propos des écoles de l'internet

- Le Conseil Stratégique des Technologies de l'Information
- Avis du CSTI sur la charte des écoles de l'internet
- Charte des écoles de l'internet

Le Conseil Stratégique des Technologies de l'Information

Le décret du 7 novembre 2000 a créé pour une durée de trois ans auprès du Premier Ministre un Conseil Stratégique des Technologies de l'Information ayant pour mission d'éclairer, par la confrontation des points de vues et analyses, les choix stratégiques du Gouvernement en matière d'innovation, de recherche et de développement dans le domaine des technologies de l'information.

Le CSTI examine les questions qui lui sont soumises par le Premier Ministre. Il peut lui adresser toute proposition concernant son domaine de compétence. Il formule notamment des recommandations pour la mise en œuvre et l'évaluation des actions entreprises dans le cadre du programme d'action gouvernemental pour la société de l'information et des programmes communautaires correspondants. Il est consulté sur l'évolution des filières de formation dans les secteurs des technologies de l'information et de l'économie numérique.

Le CSTI est composé de 23 membres, dirigeants de grandes entreprises, de start-ups et de sociétés de capital-risque, chercheurs.

Jean-François ABRAMATIC
Bernard CHARLES
Éric DELEVAQUE
Claude GUÉGUEN
Francis JUTAND
Bernard LARROUTOUROU
Pasquale PISTORIO
Agnès TOURAINÉ

Bruno BONNELL
Michel DAHAN
Stéphane DOTTELOU
Paul HERMELIN
Daniel KAPLAN
Jacques LE MAROIS
Jacques STERN
Martin VIAL

Thierry BRETON
Jean-Jacques DAMLAMIAN
Jean-Pierre GLOTON
Jean-Marie HULLOT
Arnaud LAGARDÈRE
Anne-Sophie PASTEL
Serge TCHURUK

Son secrétariat est assuré par le Conseil Général des Technologies de l'Information. Son secrétaire général est Didier Lombard membre du bureau du CGTI. Notons que le CGTI a, parmi ses missions, la tutelle du groupe des écoles des télécommunications et la gestion du corps des ingénieurs des télécommunications.

Avis du CSTI sur la charte des écoles de l'internet

Recommandation du CSTI relative à la charte des écoles de l'internet

Avis du Conseil Stratégique des Technologies de l'Information au Premier ministre du 22 juin 2001

Le conseil stratégique des technologies de l'information,

Vu le projet soumis pour examen le 11 avril 2001,

Vu les avis recueillis par consultation publique du 12 avril au 15 juin 2001,

Recommande :

- La mise en œuvre de la charte des écoles de l'internet annexée à la présente recommandation.
- La création par acte réglementaire de la commission prévue en son article 4.2, et la protection du label qu'elle délivre.
- L'attribution au ministère chargé de l'éducation et au groupe des écoles des télécommunications (GET) des ressources budgétaires pluriannuelles nécessaires à l'animation du réseau des écoles de l'internet et à l'instruction des dossiers qu'ils soumettent à cette commission.

Fait à Paris, le 22 juin 2001

Par le secrétaire général : Didier Lombard

Synthèse des avis recueillis par consultation publique

Le CSTI a organisé du 12 avril au 15 juin 2001 une consultation publique du projet de charte des écoles de l'internet.

À la suite de sa première réunion le 11 avril 2001, le CSTI a mis en consultation publique sur son site internet le projet de "Charte des écoles de l'internet" dont il avait été saisi. Il ressort des avis recueillis à cette occasion une approbation générale du principe de créer un **label** qui puisse être attribué à des établissements d'enseignement supérieur, existants ou en cours de création, de tout niveau et de toute spécialité.

Plusieurs remarques ont porté sur les critères de labélisation, parfois considérés comme trop sévères pour des cursus existants : on peut cependant considérer que la Commission de labélisation prévue au point 4.2 a précisément pour rôle d'apprécier la satisfaction de ces critères, dont l'énoncé, dans la Charte elle-même, ne peut pas être vague ou même nuancé. Il a aussi été relevé que l'accent mis, à juste titre, sur l'utilisation des TICE "en réseau" dans la pédagogie

pouvait laisser croire que l'informatique classique n'avait plus sa place dans les méthodes d'enseignement : la rédaction du projet a été retouchée au point 3.3

Le fonctionnement " en réseau " des écoles labélisées étant une caractéristique essentielle du dispositif (cf. point 3.4 de la charte), il a aussi été demandé que l'engagement à participer à ce réseau de façon active et constructive soit une condition indispensable à l'obtention du label : le point 4.1 a été complété en ce sens.

Il a encore été demandé de renforcer la dimension internationale de la formation, ce qui a conduit à souligner cet aspect au point 3.1.

Sans conséquence sur la rédaction de la Charte elle-même, deux recommandations utiles ont été avancées :

- la promulgation de la Charte devrait s'accompagner de moyens accordés à la promotion et à l'animation du réseau ainsi constitué ;
- le label devrait bénéficier d'une protection juridique interdisant de s'y référer indûment et permettant d'éviter les appellations voisines sources de confusion.

Enfin, le cahier des charges demandait, dans son dernier alinéa, que soit précisées les modalités d'instruction des dossiers. Les avis recueillis conduisent à proposer que le Groupe des Ecoles de Télécommunications (GET) soit chargé d'instruire les dossiers des formations de niveau I (" bac+5 ") et de les présenter devant la Commission de labélisation. De même un ou plusieurs organismes désignés par le Ministère de l'éducation nationale seraient chargés des dossiers des niveaux II (" bac+3 " et " bac+4 ") et III (" bac+2 "). La rédaction du projet a été complétée en ce sens au point 4.2.

Charte des écoles de l'internet

Saisi par le Premier ministre de l'examen de la charte des écoles de l'internet lors de sa première réunion le 11 avril 2001, le CSTI a organisé jusqu'au 15 juin dernier une consultation publique du projet. A l'issue de cette consultation, il recommande au Premier ministre dans son avis du 22 juin 2001 l'adoption de la charte des écoles de l'internet ci-dessous

1. Préambule

Irriguant de façon croissante l'ensemble de la société, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, et notamment l'internet, bouleversent les modalités de l'échange, du savoir, du pouvoir et de l'expertise. Marquée par des développements technologiques de plus en plus rapides, la "révolution numérique" s'accompagne d'une mondialisation des flux d'information qui offrent un accès nouveau à la connaissance et modifient le rapport traditionnel entre le territoire, l'identité et l'activité. Cette dynamique de transformations profondes est en train de dessiner une véritable mutation de société qui modifie la place de l'Homme et que traduit, de manière concrète, le concept de "société de l'information".

Cette profonde évolution induit un fort développement et un besoin en personnel qualifié dans les secteurs des technologies de l'information (informatique, télécommunications, audiovisuel, multimédia) et plus largement, dans l'ensemble des secteurs économiques concernés par l'essor de l'économie et du commerce électroniques.

Pour faire face à ce besoin, une importante augmentation des effectifs des filières de formation de haut niveau est intervenue depuis 1998, accompagnant la mise en œuvre du programme d'action gouvernemental pour la société de l'information (PAGSI).

Compte tenu de la diversité des compétences nécessaires et recherchées par les entreprises et les administrations, une large appréhension des filières de formation est nécessaire, qui doit ainsi tenir compte de l'ensemble des cursus, en particulier de formation professionnalisante.

Plusieurs collectivités territoriales ayant exprimé le souhait que soient mises en place des formations supérieures spécifiquement consacrées à l'internet, le comité interministériel pour la société de l'information (CISI) du 10 juillet 2000 a indiqué vouloir encourager cette démarche, afin de permettre, en trois ans, l'émergence **d'un réseau national "d'écoles de l'internet"** dédié à la formation aux technologies et aux applications de l'internet dans l'ensemble des secteurs économiques.

2. Présentation du label

La notion de label caractérise **un processus de formation** et se différencie de manière fondamentale de la notion d'habilitation (par exemple, telle que pratiquée par la Commission des Titres d'Ingénieur), qui s'adresse au diplôme délivré par un établissement.

La création du label "école de l'internet" vise à faire émerger des démarches au croisement des technologies, des usages et des métiers dans tous les secteurs d'activités (industrie, commerce, transport, médical, communication, loisirs, vie civile...), caractérisées par un certain nombre de critères concernant la finalité, le contenu et l'approche pédagogique. Un tel processus devrait permettre d'offrir à l'étudiant du XXI^{ème} siècle une meilleure compréhension de son futur métier et les moyens de son adaptation professionnelle.

La labélisation doit stimuler les nouveaux usages des sciences et technologies de l'information et de la communication, répondre à une attente forte de l'ensemble des entreprises et services publics et inciter à la création d'entreprises. L'objet de cette démarche est d'entraîner rapidement l'ensemble des formations supérieures professionnalisantes vers cette profonde mutation économique et sociale, les besoins de formation se situant à tous les niveaux.

Le label s'adresse aux formations "professionnalisantes" de niveau I à III en formation initiale ou en formation continue diplômante. Cela concerne, sans restriction :

- les formations de niveau I (à Bac+5) de type formation d'ingénieur, école de commerce, DESS,...
- les formations de niveau II (à Bac+3 ou Bac + 4) de type licence professionnelle, ou IUP,
- les formations de niveau III (à Bac+2) de type DUT et BTS,

Les formations labélisées fonctionnent en réseau et privilégient un mode de travail en partenariats, tant avec d'autres institutions d'enseignement qu'avec des acteurs économiques nationaux et régionaux.

La démarche de labélisation vise à mettre en œuvre dans tout cursus, existant ou nouveau, des manières d'être et de faire préparant les étudiants aux exigences d'une imminente "relation sociétale internétisée". D'une manière générale, elle n'implique pas nécessairement la création de nouvelles filières spécialisées mais peut également valider des cursus déjà existants ou leur transformation.

Pour l'étudiant (ou le stagiaire de formation continue), le label viendra d'une part lui apporter l'assurance de trouver, dans le cursus de formation, un environnement favorable avec des outils adaptés et une pédagogie innovante, d'autre part lui offrir une meilleure insertion professionnelle dans le domaine concerné, aux niveaux national, européen et international.

Pour la filière de formation, le label entraînera une plus grande attractivité pour les étudiants, et une plus grande notoriété due à une plus grande ouverture vers les autres formations et vers les industriels.

Pour les entreprises et les services publics, le label donnera la garantie que des comportements adaptés à la culture de l'internet ont été introduits dans les cursus et intériorisés.

3. Critères de labélisation

Les critères de labélisation qui ne manqueront pas d'évoluer avec l'évolution des technologies, des usages et des services, sont définis autour de sept catégories prescriptives.

3.1 Profil de formation

L'étudiant ayant suivi une formation labélisée maîtrise les technologies de l'information et de la communication et est capable d'en piloter la mise en œuvre. Il est spécialisé dans la conception de nouveaux services selon une démarche partant des usages et des contenus. Il sait mettre en œuvre la technologie de l'internet au meilleur niveau, notamment pour gérer un projet concernant le déploiement d'une nouvelle activité sur internet.

Dès lors, sa formation, outre la composante scientifique et technologique dans les domaines des communications numériques, de l'informatique, des systèmes d'information et des réseaux, accorde une place importante aux sciences économiques, juridiques, sociales et de gestion.

D'une manière générale, dans tout cursus labélisé, la place réservée aux enseignements en sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC) et aux enseignements généraux non techniques liés au métier et/ou à internet (sciences humaines et sociales, économie, droit, etc.) doit respecter un volume horaire global minimum et, pour chacun de ces deux types d'enseignement, des proportions minimales. La Commission de labélisation en fixera les règles de façon précise.

Dans le cas des formations d'ingénieurs, il est proposé un volume horaire minimum de l'ordre 1 200 heures d'enseignement encadré et au moins 6 mois de stage effectués majoritairement chez des utilisateurs (entreprises ou collectivités). Dans ce cursus, le volume horaire consacré aux STIC est au moins de 50% et celui consacré aux enseignements généraux non techniques liés au métier et/ou à internet (sciences humaines et sociales, économie, droit, management, l'entrepreneuriat, etc.) est au moins de 30%.

Pour les autres formations (DESS, écoles de commerce, niveau II et niveau III), la Commission de labélisation proposera les volumes horaires et proportions minimaux.

La formation comporte un aspect international significatif : le recrutement, les méthodes pédagogiques, les stages, etc., sont utilisés pour placer les étudiants dans un contexte international.

3.2 Contenu de la formation

La formation comprend plusieurs catégories d'enseignements. A côté des enseignements généraux directement liés aux métiers visés par la formation, deux autres types d'enseignements doivent être proposés. Ils sont d'importance variable en fonction de la formation concernée et peuvent s'intégrer de façon progressive dans le cursus. En effet, la démarche pédagogique peut être différente selon le métier, le niveau et les compétences des étudiants.

Enseignements en Sciences des Technologies de la Communication et de l'Information

Ces enseignements forment le noyau de la formation scientifique et technologique. Ils concernent : les éléments de la communication numérique (traitement du signal, compression, codage, cryptologie,...), l'informatique et les systèmes d'information (architecture, algorithmique, systèmes répartis, langage, génie logiciel, bases de données, sécurité, travail coopératif,...), les systèmes de communication (réseaux, architecture, protocoles, administration, qualité de service, sécurité,...) et les services (mobilité, multimédia,...).

Enseignements développés spécifiquement par la formation

Les enseignements développés spécifiquement sont liés aux secteurs d'application de la formation. Ils bénéficient des compétences présentes localement à travers la recherche et les activités des entreprises et conservent une grande pertinence et une grande actualité. Ils comportent un volet sciences et technologie d'importance variable et développent un volet applicatif lié à un secteur particulier de la société de l'information. Ils sont le lieu privilégié d'intervention de professionnels et donnent lieu à des études et à la réalisation de projets menés en relation étroite avec eux. Ces enseignements visent, par exemple, à permettre aux étudiants de s'adapter au contexte complexe que créent les nouveaux modèles de l'économie ("e-services",...).

3.3 Pédagogie

La pédagogie constitue un critère important de la labélisation. Elle porte à la fois sur les méthodes, les techniques, les ressources et les stages, en privilégiant la mise en situation.

Méthodes pédagogiques

La pédagogie vise à rendre, en permanence, les étudiants acteurs de leur formation. Elle accorde une très grande place aux projets personnels de ceux-ci. Les enseignants, en plus de transmettre leurs connaissances, éclairent les choix des étudiants en les aidant à affiner leur projet professionnel. Ils constituent une ressource que les étudiants doivent apprendre à mettre mieux à profit. Dans ce but, l'enseignement magistral doit rester limité pour laisser une place suffisante à l'enseignement tutoré : auto-formation, travaux dirigés, travaux pratiques, travaux personnels encadrés, projets en groupe notamment dans le domaine des applications de l'internet, etc.

Complémentaires des apports des enseignants, ceux des professionnels du domaine sont aussi très enrichissants étant donné les objectifs visés. L'école aura donc intérêt à s'adjoindre un important corps de vacataires issus du monde économique, ces derniers transmettant aussi des connaissances mais surtout des savoir-faire. Ils recourent largement à des méthodes pédagogiques permettant des mises en situation sur des cas réels rencontrés en entreprise (études de cas, projets de groupe, stages,...).

Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement

Les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) sont, tout naturellement, présentes dans les formations labélisées. Elles autorisent des formes pédagogiques telles que l'auto-formation ou les enseignements en ligne mettant en relation des personnes éloignées les unes des autres.

Elles s'ajoutent ou elles s'intègrent à l'utilisation des outils classiques, informatiques ou non, propres au secteur d'activité.

L'enseignement utilise les TICE : enseignement à distance interactif, visioconférence, personnalisation des parcours individuels par l'association de l'auto-formation et du tutorat, capitalisation des expériences acquises par l'exploitation des possibilités offertes par le forum électronique. Les TICE préfigurent également les outils dont l'étudiant disposera dans son environnement professionnel et qu'il sera amené à utiliser pour la formation complémentaire qu'il devra acquérir en permanence au cours de sa carrière.

Ressources

La formation doit permettre aux étudiants un accès aisé et permanent à des ressources informatiques et à l'internet à haut débit. Des plates-formes technologiques, susceptibles de tester en grandeur nature des services nouveaux pour en évaluer l'impact, doivent aussi pouvoir être accessibles dans l'environnement immédiat de l'école.

Stages en entreprise

Les stages, d'une durée d'environ 6 mois, visent à mettre les étudiants en situation dans un environnement représentatif du secteur économique aval de la formation. Outre la mise en œuvre des connaissances et des compétences acquises au cours de la formation, ils doivent permettre l'étude approfondie du contexte dans lequel ils se déroulent (organisation, relations entre les acteurs, enjeux économiques,...). Pour ces raisons, ils doivent s'effectuer essentiellement chez des utilisateurs (entreprises ou collectivités) et si possible dans un contexte international.

3.4 Fonctionnement en réseau et Partenariats

Les formations labélisées constituent un réseau. C'est un élément fort de la notion de " label " et, à ce titre, le réseau doit favoriser les échanges d'expérience, promouvoir l'élaboration de standards communs et permettre, dans la mesure du possible, la mutualisation de ressources (processus de sélection des candidats, échanges d'enseignements ou d'enseignants, échanges d'étudiants, complémentarité des spécialisations,...). Les membres du réseau feront circuler régulièrement entre eux des informations sur leurs actions de manière à faire de ce mode de fonctionnement une réalité.

Très orientées vers les services, les formations labélisées peuvent développer des partenariats institutionnels visant des formations connexes (architecture, art, management, environnement, santé, etc.).

Elles se doivent d'associer les partenaires économiques (nationaux et internationaux) à leur fonctionnement. Elles s'assurent le concours de ces acteurs qui contribuent à l'élaboration des programmes de formation et de recherche, interviennent dans la formation et participent à leur financement. Des représentants du secteur aval siègent dans leurs instances d'orientation et de décision.

La localisation géographique des formations labélisées doit favoriser les échanges avec un tissu économique local utilisateur de STIC. Pour éviter tout déséquilibre quant à l'offre, le réseau s'intégrera dans un schéma de cohérence territoriale qui s'élaborera au fur et à mesure du déploiement du réseau. La commission de labélisation (voir chapitre 4) pourra à cette occasion faire des recommandations de regroupement aux formations qui postulent si des problèmes territoriaux se posaient.

3.5 Recherche et Valorisation

La recherche, menée par les enseignants permanents, est une composante importante des formations labélisées. L'attention portée à la recherche relève de deux types de démarche : soit le travail en collaboration avec des laboratoires de recherche, soit la conduite de travaux de recherche au sein de la formation elle-même.

S'agissant des formations labélisées, c'est une préoccupation liée à la prééminence de l'innovation dans un contexte très concurrentiel qui rend indispensable une forte activité tournée vers la recherche appliquée. Le fonctionnement en réseau offre la capacité de développer ces travaux en partenariat étroit avec le secteur économique aval principalement, mais également avec d'autres établissements et centres de recherche.

La recherche est principalement orientée vers le secteur applicatif qui fait l'objet des sujets des enseignements développés spécifiquement par la formation. Elle accorde une large place aux usages émergents. Une recherche exploratoire doit maintenir le haut niveau de compétence du corps enseignant et créer un socle méthodologique des recherches plus appliquées. Les formations, du fait de leur vocation, disposent de moyens appropriés leur permettant la conception de services innovants utilisant les Technologies de l'Information et de la Communication. C'est en particulier le cas des plates-formes d'expérimentation, équipements innovants de communication et de diffusion en

réseau permettant d'expérimenter de nouveaux services et d'en estimer les capacités de passage à l'échelle pour un grand nombre d'utilisateurs.

3.6 Entrepreneuriat

La vocation pour l'entrepreneuriat est encouragée dans les formations labélisées à travers l'enseignement et la recherche, le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication demeurant un secteur porteur et propice au développement économique local, national et international.

Ainsi, les formations intègrent dans leur programme une sensibilisation à l'entrepreneuriat. Elles proposent également une préparation à la création d'activités et d'entreprises par des enseignements spécifiques (ex. : créativité, gestion de projet, services et usages de TIC, propriété intellectuelle, transfert technologique, éléments de droit des sociétés et de droit du travail,...) ainsi qu'un accompagnement et un soutien opérationnel à la création (ex. : incubateur, formation spécifique, conseil d'experts scientifiques, juridiques et de chefs d'entreprises,...) notamment tourné vers les marchés internationaux. Pour cela, les formations labélisées s'appuieront sur le réseau et sur les partenaires économiques locaux, en concertation avec les incubateurs régionaux.

L'entrepreneuriat peut également constituer une forme de valorisation de concepts de services innovants issus de l'effort de recherche dont il constitue un prolongement naturel.

3.7 Formation continue

La formation continue doit exister dans le cadre des formations candidates à la labélisation car les besoins identifiés en TIC ne peuvent être satisfaits par la seule formation initiale. La formation continue apportera un complément indispensable.

Ainsi, conformément au point 2, le label s'adresse aux formations "professionnalisantes" en formation initiale ou en formation continue diplômante. Cette dernière permet ainsi l'évolution professionnelle de personnels expérimentés dans les TIC en ayant révélé leur potentiel (formation promotionnelle diplômante). Dans ce cas, elle doit permettre l'accès à la formation à des personnes présentant des profils atypiques gr,ce à la Validation des Acquis Professionnels et Personnels, éventuellement dans un cursus spécifique.

Au-delà de sa composante diplômante, la formation continue apporte aux entreprises les formations rendues particulièrement indispensables par les constantes mutations se produisant dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, et en particulier dans le domaine de l'internet.

Elle concerne les personnes en activité et en particulier celles qui sont issues des formations labélisées pour l'actualisation de leurs connaissances. Elle anticipe l'évolution professionnelle vers les TIC de personnels exerçant dans d'autres secteurs d'activité (réorientation). Elle accompagne les transformations des métiers imposées par les mutations de l'activité économique (reconversion).

Une offre sur mesure permettra de répondre aux demandes du secteur économique aval. Les formations labélisées mettent en œuvre à cette occasion des formes pédagogiques exploitant largement les ressources des TICE pour proposer des formations à distance associant des enseignements en ligne avec un tutorat de qualité, adaptées au contexte particulier du client.

4. Attribution du label

La procédure d'attribution du label décrite ci-dessous est distincte du processus d'habilitation, supposé intervenu antérieurement.

4.1 Processus de labélisation

Les formations doivent mettre en valeur leurs spécialisations en STIC et la pertinence de leur adéquation avec les métiers liés à l'internet.

Elles doivent justifier de leur aptitude et leur engagement à participer de façon active et constructive au réseau constitué par l'ensemble des écoles de l'internet.

Les candidats constituent un dossier décrivant les principales caractéristiques du processus de formation, en apportant des réponses précises aux critères de labélisation, fixés dans le présent cahier des charges.

4.2 Attribution du label

Le label "école de l'internet" est attribué par une Commission de labélisation, comportant des représentants des administrations chargées respectivement de l'éducation nationale, de la recherche, de l'aménagement du territoire, de la culture et de la communication, de la défense, de la réforme de l'État, de l'industrie et des technologies de l'information, un représentant du Secrétaire général de la défense nationale, des représentants de collectivités locales, des représentants du Groupe des écoles des télécommunications (GET) et du réseau "école de l'internet", ainsi que des représentants du monde professionnel. Elle peut s'adjoindre en tant que de besoin un nombre défini d'experts ad hoc.

Les dossiers examinés par la Commission de labélisation sont instruits, proposés et rapportés :

- par le Groupe des écoles des télécommunications GET) pour les formations de niveau I,
- par des organismes désignés par le Ministre chargé de l'éducation pour les formations de niveaux II et III.

Le label est accordé pour une durée de quatre ans, renouvelable en tenant compte notamment du suivi de l'évolution professionnelle des diplômés de la formation.

Le site du groupe des écoles des télécommunications : <http://www.get-telecom.fr>

Courrier des lecteurs

SPECIF a reçu la lettre ci-dessous de notre collègue Marie-Madeleine Tallineau

J'ai applaudi à l'article de C. Carrez "Vers une pénurie des recrutements". La situation qui y est dépeinte est très réaliste. Je suis, quant à moi, un peu moins pessimiste quant à la qualité du recrutement des MC. Il y a encore la possibilité de très bons recrutements MC car il y a encore de très bons candidats qui ont été piqués par la mouche de la recherche et qui s'intéressent sérieusement à l'enseignement. La relative facilité à obtenir un poste de prof pour un HDR, incite les jeunes collègues à bâtir des carrières très rapides trop exclusivement basées sur des activités de recherche intenses. Il faudrait veiller à prendre plus en compte au niveau du CNU les aspects de pédagogie et d'administration de l'enseignement et le faire savoir.

Le déficit du département d'informatique de l'UFR Sciences de Nantes s'est encore accru ; il est de 26 postes, pour un effectif total de 40 enseignants-chercheurs dont 2 postes d'ATER. Le déficit était de 22 postes il y a 2 ans. Le nombre de nos étudiants augmente régulièrement. Les redéploiements s'obtiennent au compte-gouttes et nous mettent en situation de malaise sinon de conflit avec nos autres collègues de sciences qui voient le nombre de leurs étudiants diminuer. Les espoirs de création de postes sont quasi nuls et sont concurrencés par les demandes du secteur lettres, sociologie, ... (nous sommes une université pluridisciplinaire).

La presse nous informe régulièrement que l'écart se creuse entre l'offre en diplômés en informatique et la demande des entreprises. Le ministère devrait aider les universités en fournissant les postes en 27° section dont elles ont besoin. J'insiste encore une fois, je pense qu'il faudrait demander au ministère une opération spéciale de création-redéploiement, échelonnée sur plusieurs années, spécifique à l'informatique, et pilotée directement par le ministère, comme il a pu le faire en d'autres occasions.

Bien entendu, comme nos collègues d'autres disciplines, nous sommes demandeurs :

- d'une diminution des services statutaires des enseignants-chercheurs,
- de la possible comptabilisation dans les services d'heures pédagogiques notamment les encadrements de stages et de TER
- de la comptabilisation 1 heure TP = 1 heure TD.

Ceci aggraverait encore et de façon très significative notre déficit.

Viennent se greffer là dessus les demandes de délégation-détachement CNRS et INRIA (2 demandes CNRS chez nous). Je vous prie de bien vouloir intervenir très rapidement auprès de ces instances pour que ces organismes n'accordent que des détachements et pas de délégation en ce qui concerne la discipline informatique. Nous aurons d'éventuelles difficultés à recruter des ATER, mais au moins nous en aurons la possibilité.

Cordialement,

Marie-Madeleine Tallineau
Directrice du département d'informatique
UFR Sciences
2, rue de la Houssinière
Université de Nantes
BP 92208, 44322-Nantes cedex 03

tel : 02 51 12 58 26

fax : 02 51 12 58 12

Divers

- Événements planifiés
- Informations pratiques sur des URL intéressantes
- Conférences soutenues par SPECIF: LCCS'2001, ORP³, MSR'2001
- Livres

Événements planifiés

événement	date	lieu
LCCS'2001 International Workshop on Logic and Complexity in Computer Science URL : http://www.univ-paris12.fr/lacl/LCCS2001	3-5 septembre 2001	Créteil
TTFNE'2002 Colloque international des techniques et technologies de la nouvelle économie email : gim@vmei.acad.bg, ou cfernand@cnam.fr	16-18 septembre 2001	Sozopol (Bulgarie)
ORP3, Operational research peripatetic post-graduate programme URL : http://www.orp3.com	26-29 septembre 2001	Paris
Journée ACIDI-SPECIF, les Licences professionnelles en informatique email : nelly@iut.univ-paris8.fr	5 octobre 2001	Paris
SMC'01 IEEE systems, man, and cybernetics URL : http://crater.sie.arizona.edu/index2.html	7-10 octobre 2001	Tucson (USA)
TESADI'01 international symposium on technology, economic and social applications of distributed intelligence URL : http://crater.sie.arizona.edu/tesadi.html	7-10 octobre 2001	Tucson (USA)
VSST'2001 Veille stratégique scientifique et technologique URL : http://atlas.irit.fr/	15-19 octobre 2001	Barcelone (Espagne)
MSR'2001, Colloque francophone sur la modélisation des systèmes réactifs URL : http://www.ensica.fr/msr2001	17-19 octobre 2001	Toulouse
FOIS'2001 International conference on formal ontology in information systems URL : http://www.fois.org/	17-19 octobre 2001	Ogunquit (USA)
Journées composants : flexibilité du système au langage URL : http://lib.univ-fcomte.fr/PEOPLE/philippe/composants/journees.html	25-26 octobre 2001	Besancon
ICSM'2001 IEEE International conference on software maintenance URL : http://www.dsi.unifi.it/icsm2001	6-10 novembre 2001	Florence
M4M'2 Methods for modalities URL : http://turing.wins.uva.nl/~m4m	29-30 novembre 2001	Amsterdam
ICSSEA'2001 14 th international conference on software and systems engineering and their applications URL : http://www.cnam.fr/CMSL/	4-6 décembre 2001	Paris
Congrès SPECIF 2002 URL : http://dept-info.labri.u-bordeaux.fr/Specif	17-18 janvier 2002	Grenoble
EGC'2002 Journées francophones d'Extraction et de Gestion des Connaissances URL : http://www.lirmm.fr/EGC2002/	21-23 janvier 2002	Montpellier
ECUMN'2002 2 nd IEEE European conference on universal multiservice networks URL : http://iutsun1.colmar.uha.fr/ECUMN02.html	8-10 avril 2002	Colmar
ETAPS'2002, European joint conferences on theory and practice of software URL : http://www-etaps.imag.fr/	Avril 2002	Grenoble
CADUI'2002 4 th international conference on computer-aided design of user interface URL : http://belchi.qant.ucl.ac.be/cadui/	15-17 mai 2002	Valenciennes

Devant l'accroissement des annonces de conférences et des demandes de publications dans le bulletin, le CA de Specif (séance du 4 avril 1996 revu le 14 octobre 1999) a décidé d'appliquer les règles suivantes:

- conférences de jeunes chercheurs et conférences parrainées¹ par SPECIF: publication de l'annonce limitée à une page. Envoyer le document par e-mail, en format word interprétable par un Mac, rtf, ou latex.
- autres conférences: renvoi sur l'URL, et maintien de la liste sous la forme présentée ci-dessus. Envoyer par mail le titre, la date, le lieu et l'URL.

Envoyer les documents à Christian Carrez par e-mail: carrez@cnam.fr

Informations pratiques sur des URL intéressantes

Vous trouverez ci-dessous quelques URL utiles.

<http://dept-info.labri.u-bordeaux.fr/Specif> ou <http://specif.essi.fr> Il est naturel de rappeler d'abord le serveur de SPECIF.

<http://spedago.unice.fr> Le serveur pédagogique de SPECIF recense les supports de cours qui sont en ligne.

<http://cnu.ifsic.univ-rennes1.fr> Le serveur de la section 27 du CNU vous donnera les dernières informations sur les problèmes traités par nos représentants nationaux.

<http://www.cnam.fr/ofmi> Le serveur de l'OFMI (Observatoire des Formations et des Métiers de l'Informatique et des technologies de l'information et de la communication) présente une cartographie des formations en informatique, en particulier sur les DESS et les licences professionnelles. On y trouve également les résultats d'enquêtes effectuées auprès des responsables de ces formations.

<http://www.cnrs.fr> Le serveur du CNRS fournit les informations sur le fonctionnement du CNRS, les départements, les sections du comité national, mais aussi sur les laboratoires associés au CNRS.

<http://www.inria.fr> Le serveur de l'INRIA fournit des informations sur les activités de l'organisme, en particulier les actions de recherche coopératives ou les recrutements.

<http://www.education.gouv.fr> Le serveur du ministère donne beaucoup d'informations concernant directement notre communauté. Sur ce serveur, je retiendrai en particulier :

[sup/perssousmenu.htm](http://www.education.gouv.fr/sup/perssousmenu.htm) pour tout ce qui concerne les carrières des enseignants chercheurs,

[syst/organb.htm](http://www.education.gouv.fr/syst/organb.htm) pour l'organigramme du ministère (descendre pour sauter l'image pas toujours affichée correctement ;-),

[bo/default.htm](http://www.education.gouv.fr/bo/default.htm) pour l'accès en ligne au BO,

[sup/univ.htm](http://www.education.gouv.fr/sup/univ.htm) pour les adresses des universités.

<http://www.recherche.gouv.fr> Le serveur du ministère de la recherche, où je retiendrai en particulier :

[site/organig/default.htm](http://www.recherche.gouv.fr/site/organig/default.htm) pour l'organigramme du ministère,

[technologie/infotel/default.htm](http://www.recherche.gouv.fr/technologie/infotel/default.htm) partie plus particulièrement dédiée au département informatique et télécommunications,

[recherche/formation/msub.htm](http://www.recherche.gouv.fr/recherche/formation/msub.htm) pour la mission scientifique universitaire, les études de 3^{ème} cycle et les écoles doctorales.

http://www.legifrance.gouv.fr/citoyen/new_officiels.ow Le serveur du journal officiel.

<http://www.industrie.gouv.fr/accueil.htm> Le serveur du secrétariat d'état à l'industrie donne des informations intéressantes sur l'économie, et en particulier la société de l'information.

<http://www.telecom.gouv.fr/> Le serveur du gouvernement plus particulièrement dédié aux télécommunications et à la société de l'information.

[documents/index_nets.htm](http://www.telecom.gouv.fr/documents/index_nets.htm) en particulier pour des études et rapports.

<http://www.cefi.org> Le serveur du CEFI publie des informations sur les formations d'ingénieurs et l'emploi, objectif de ce comité d'études. Plus généralement, on trouve sur ce site des données diverses sur les DESS, les DEA, mais également les IUP et les autres formations de l'enseignement supérieur.

¹ Le parrainage de SPECIF est accordé par le Conseil d'Administration

LCCS'2001
International Workshop
on Logic and Complexity in Computer Science
September 3-5, 2001, Créteil, France

CALL FOR PAPERS

Program Committee:

D. Beauquier (Créteil, co-chair)
M. de Rougemont (Paris)
E. Grandjean (Caen)
Y. Gurevich (Microsoft)
Y. Matijassevich (St Pétersb., co-chair)
D. Niwinski (Warsaw)
A. Rabinovich (Tel Aviv)
W. Thomas (Aachen)
K. Wagner (Würzburg)

Aim:

The workshop is held to honour Anatol Slissenko and his outstanding contributions towards advancing computer science on occasion of his 60th anniversary. The aim of the workshop is to provide a forum for the exchange of results in the area of logic and complexity applied to computer science. The preferable topics to be presented are those connected with scientific interests of A.O. Slissenko.

Topics:

Papers are solicited in all research areas related to logic and complexity applied to computer science, including but not limited to : logic and computability, proofs search in the propositional and predicate calculi, complexity of combinatorial and geometrical problems, model checking, software specification, verification.

Paper submission: Authors are invited to send *three* copies of an abstract not exceeding *ten* pages to:

Danièle Beauquier,

LACL University Paris 12, 61 Av. du Général de Gaulle,
94 010 CRETEIL, France

Invited speakers:

A. Arnold (Bordeaux)
D. Burago (PenState Univ.)
D. Grigoriev (Rennes)
G. Mints (Stanford)
M. Nivat (Paris)
A. Razborov (Moscow)

Electronic submissions in the form of postscript files are encouraged and can be sent to beauquier@univ-paris12.fr. Submissions are to be received before **May 2, 2001**. Authors will be notified of acceptance by **July 1, 2001**.

Proceedings: Preliminary proceedings containing the abstracts of the talks will be available at the meeting. Publication of selected papers as a special issue of **Theoretical Computer Science** is planned.

Organizing Committee:

D.Beauquier (Univ.Paris 12)
J.Cohen (Univ. Paris 12)
T. Crolard (Univ. Paris 12)
A. Durand (Univ. Paris 12)

Registration fee: 200 FF (including proceedings and Conference dinner)

The workshop will take place in University Paris 12, 61 Av. du Général de Gaulle Créteil (metro Créteil Université)

Contact person:

Danièle Beauquier
LACL University Paris 12,
61 Av. du Général de Gaulle
94 010 CRETEIL

Important Dates:

Submission: May 2, 2001
Notification: July 1, 2001

WEB page: www.univ-paris12.fr/lac/LCCS2001

e-mail: beauquier@univ-paris12.fr

phone: 33-1 45 17 16 44

fax: 33-1 45 17 16 49

The workshop is organized by Laboratory of Algorithmic Complexity and Logic, University Paris 12 in cooperation with St-Peterburg Steklov Institute of Mathematics and St-Peterburg Institute for Informatics and Automation, of Academy of Sciences of Russia.

Operational Research Peripatetic Post-graduate Programme

Une conférence EURO pour jeunes chercheurs

Du 26 au 29 Septembre 2001 - LAMSADE - Paris, France

Date limite de soumission des communications 1er Mars 2001

QU'EST-CE QU'ORP3 ?

ORP3 est un nouvel instrument d'EURO à destination des jeunes chercheurs et praticiens de Recherche Opérationnelle. ORP3 se veut être un forum de promotion scientifique et d'échanges sociaux entre les membres de la future génération académique et industrielle de la RO.

Chaque édition d'ORP3 sera hébergée par un centre de recherche européen dont les jeunes chercheurs auront l'entière responsabilité de l'organisation de la conférence.

QUI EST CONCERNE ?

- Les étudiants en thèse de doctorat,
- les jeunes chercheurs qui ont soutenu leur thèse après le 01/03/97,
- les jeunes professionnels de la RO qui auront au plus deux années d'expérience en Mars 2001

sont invités à participer.

Il n'y a pas de thèmes privilégiés : **toutes les communications en RO/AD sont acceptées.** Néanmoins, les papiers concernant

- l'optimisation combinatoire,
- la programmation linéaire,
- l'aide multicritère à la décision,
- l'interface entre la RO et l'IA,
- ou les applications de RO

seront tout particulièrement appréciés.

POURQUOI DEVRAIS-JE SOUMETTRE ?

Les actes complets seront disponibles sur internet sur le site <http://www.orp3.com>. De plus, un numéro spécial d'une revue renommée de RO sera entièrement consacré à la conférence.

ORP3 est une conférence basée sur l'échange, la discussion et la formation avec un nombre limité de participants ainsi que des sessions entièrement consacrées à la méthodologie de la recherche.

COMMENT SOUMETTRE ?

Quatre copies de votre papier et un CV doivent être envoyés à:

Denis Bouyssou,
ESSEC BP 105
95021 Cergy-Pontoise cedex
FRANCE
e-mail bouyssou@essec.fr
tel +33 1 34 43 30 73
fax +33 1 34 43 30 01

avant le 1^{er} Mars 2001!!!

COMITE SCIENTIFIQUE

Denis Bouyssou (Président, France), Valerie Belton (Grande Bretagne), Rainer Burkard (Autriche), Federico Della Croce (Italie), Sophie Toulouse (Présidente du CO, France), Roman Slowinski (Pologne), Marino Widmer (Suisse)

COMITE D'ORGANISATION (LAMSADE, France)

Laurent Alfandari, Cécile Arondel, François Basseras, Cristina Bazgan, Sébastien Damart (Vice-Président), An Ngo The, Agnès Plateau, Sophie Toulouse (Présidente)

POUR PLUS D'INFORMATION

Site internet <http://www.orp3.com>
e-mail staff@orp3.com

Pour des informations relatives à l'organisation, contactez

Sophie Toulouse
LAMSADE - Université Paris 9 Dauphine
Place du Mal de Lattre de Tassigny
75775 Paris cedex 16
tel +33 1 44 05 44 09
fax +33 1 44 05 40 91.

Pour des informations concernant le programme scientifique, contactez

Denis Bouyssou (voir adresse plus haut).

MSR 2001

MSR 2001
Colloque Francophone sur la Modélisation des Systèmes Réactifs
du mercredi 17 octobre au vendredi 19 octobre 2001
à l'ENSICA - 1, place Emile Blouin - 31056 Toulouse Cedex - France
<http://www.ensica.fr/msr2001>

Appel à communications

Objectifs

- Le Congrès MSR (Modélisation des Systèmes Réactifs) se situe dans les domaines de la spécification formelle, la modélisation, l'analyse et la réalisation de systèmes informatiques contraints par l'environnement observé et/ou commandé. Ces systèmes sont de la plus haute importance dans le contexte technologique actuel qui voit le grand développement dans tous les secteurs de la société et, en particulier le secteur industriel, d'applications réalisées grâce au support de l'informatique et des réseaux de communication.
- Que ces systèmes soient appelés systèmes réactifs ou systèmes temps réel, que les approches retenues pour les appréhender soient synchrones ou asynchrones et que les modèles considérés soient monolithiques ou compositionnels, ces systèmes constituent un axe de recherche privilégié pour une large communauté scientifique et, en particulier, les communautés automatique et informatique.
- Le congrès MSR a été créé précisément pour être un lieu de rencontre entre ces deux communautés de cultures différentes dont les occasions de dialoguer et coopérer sont encore rares. Mais l'avenir, tourné vers l'interdisciplinarité, va nécessairement renforcer ce dialogue et cette coopération.
- L'objectif de cette troisième édition du congrès MSR est de prolonger la dynamique scientifique créée par les deux premières éditions (MSR'96 à Brest, MSR'99 à Cachan), en suscitant les interactions entre les deux communautés (des travaux à la frontière des deux disciplines sont particulièrement souhaités) et en marquant une évolution importante dans l'organisation du congrès (périodicité de deux ans) ainsi que dans son audience (internationalisation par l'élargissement à toute la communauté francophone).

Thèmes principaux

- Modèles (qualitatifs et/ou quantitatifs) :
 - Comportement de systèmes : automates, réseaux de Petri, Grafset, algèbre de processus, systèmes dynamiques hybrides, ...
 - Propriétés de systèmes: programmation mathématique, algèbre min-max, logiques (temporelle, linéaire, flou), ...
- Aspects méthodologiques : composition, raffinement, orientation objet, approches multi-modèles, ...
- Analyses : vérification, évaluation (performances, sûreté de fonctionnement), test, diagnostic, ...
- Réalisations matérielles et implantations logicielles d'applications
- Secteurs applicatifs : production, commande de procédés, robotique, microsystemes, transport, aéronautique, énergie, télécommunications.

Instructions aux auteurs

La soumission des communications sera faite sur la base d'articles complets. Les articles seront soumis, par voie électronique, dans un format PDF (format préférable) ou POSTSCRIPT par E-mail à l'adresse : msr2001@laas.fr et de plus, un exemplaire papier de l'article complet sera à transmettre à :

Joëlle Penavayre

LAAS - CNRS - 7, avenue du Colonel Roche - 31077 Toulouse Cedex 4 - France

Tél. +33/ 5 61 33 62 55 - Fax. +33/ 5 61 33 64 11 - E-mail. joelle@laas.fr

Les articles soumis devront respecter les consignes pour les actes de conférence disponibles sur le site <http://www.hermes-science.com>.

Ces consignes se trouvent aussi sur le site : <http://www.ensica.fr/msr2001> où vous pourrez obtenir l'ensemble des informations concernant MSR 2001.

Les articles devront être écrits en français, langue officielle de MSR, et ne pourront dépasser 16 pages. La première page indiquera clairement le titre de l'article, le ou les noms des auteurs, l'adresse de correspondance postale, un numéro de téléphone, un fax et une adresse électronique. La date limite de réception des articles soumis est le 1er mars 2001. Les décisions du Comité de Programme seront notifiées aux environs du 1er juin 2001. Pour être publiées dans les actes du congrès, les versions finales des articles devront respecter strictement les consignes d'édition et être envoyées par E-mail toujours à l'adresse msr2001@laas.fr

Suite au Congrès, une sélection de dix communications fera l'objet d'une publication étendue en langue anglaise dans un numéro spécial du Journal Européen des Systèmes Automatisés (JESA).

Organisation

Co-présidents du Comité de Programme

Guy Juanole
Professeur, Université Paul Sabatier
LAAS – CNRS
7, avenue du Colonel Roche
31077 Toulouse Cedex 4 - France
Tél. +33 5 61 33 62 58
Fax. +33 5 61 33 64 11
E-mail. juanole@laas.fr

Robert Valette
Directeur de Recherche CNRS
LAAS – CNRS
7, avenue du Colonel Roche
31077 Toulouse Cedex 4 - France
Tél. +33 5 61 33 64 09
Fax. +33 5 61 55 35 77
E-mail. robert@laas.fr

Comité de Programme

Karim Achour (CDTA, Alger, Algérie)
Hassane Alla (LAG, Grenoble, France)
Charles André (I3S, Nice, France)
André Arnold (LaBRI, Bordeaux, France)
Samir Ben Ahmed (Faculté des Sciences, Tunis, Tunisie)
Taïeb Bennani (SEPTI, Rabat, Maroc)
Albert Benveniste (IRISA, Rennes, France)
Mohamed Bettaz (University Amman, Jordanie)
Frédéric Boniol (ONERA-CERT, Toulouse, France)
Didier Buchs (EPFL, Lausanne, Suisse)
Robert De Simone (INRIA, Sophia-Antipolis, France)
Jean-Pierre Elloy (IRCyN-ECN, Nantes, France)
Pascal Estrailhier (L3i, La Rochelle, France)
Jean-Marc Faure (CESTI-ISMCM, St-Ouen, France)
Jean-Louis Ferrier (LISA-ISTIA, Angers, France)
Mamoun Filali (IRIT, Toulouse, France)
Jean-Claude Gentina (LAIL-ECL, Lille, France)
Hervé Gueguen (Supelec, Rennes, France)

Joël Hancq (Faculté Polytechnique, Mons, Belgique)
Claude Jard (IRISA, Rennes, France)
Pierre Ladet (LAG, Grenoble, France)
Stéphane Lafortune (University Michigan, Ann Arbor, USA)
Guy Leduc (Université de Liège, Belgique)
Jean-Jacques Lesage (LURPA-ENS, Cachan, France)
Pascal Lhoste (CRAN-GESIP, Nancy, France)
Lionel Marce (LIMI-UBO, Brest, France)
Eric Niel (LAI-INSA, Lyon, France)
Daniel Noyes (LGP-ENIT, Tarbes, France)
Antoine Petit (LSV-ENS, Cachan, France)
François Prunet (LIRMM, Montpellier, France)
Brigitte Rozoy (LRI, Orsay, France)
Eric Rutten (INRIA, Grenoble, France)
Patrick Sénac (ENSICA, Toulouse, France)
Joseph Sifakis (VERIMAG, Grenoble, France)
Françoise Simonot-Lion (LORIA, Nancy, France)
François Vernadat (LAAS-CNRS, Toulouse, France)
Janan Zaytoon (LAM-URCA, Reims, France)

Comité d'Organisation

Président
Patrick Sénac
Enseignant-Chercheur, ENSICA
1, place E. Blouin
31056 Toulouse Cedex, France
Tél. +33 5 61 61 86 77
Fax. +33 5 61 61 86 88
E-mail. senac@ensica.fr

Secrétaire
François Vernadat
Maître de Conférences, INSA
LAAS-CNRS
7, avenue du Colonel Roche
31077 Toulouse Cedex 4, France
Tél. + 33 5 61 33 62 65
Fax. + 33 5 61 33 64 11
E-mail. francois@laas.fr

Membres
Joël Bordeneuve-Guibet (ENSICA)
Laurent Dairaine (ENSICA)
Sylvie Gay (ENSICA)
Marie-Thérèse Ippolito (LAAS-CNRS)
Christophe Lohr (LAAS-CNRS)
Mario Paludetto (LAAS-CNRS)
Joëlle Penavayre (LAAS-CNRS)
Pierre-Olivier Ribet (LAAS-CNRS)

Renseignements

- Demandes de renseignements sur la soumission des articles : msr2001@laas.fr
- Demandes d'informations sur le congrès : <http://www.ensica.fr/msr2001>

Dates à retenir

- 1/03/2001 date limite de réception des articles soumis
- 1/06/2001 notification aux auteurs
- 5/07/2001 date limite de réception des textes définitifs

Événement jumelé avec le congrès

Une journée organisée par le groupe francophone Réseaux de Petri (<http://www.ec-lille.fr/~rdp>) se déroulera à l'ENSICA le mardi 16 octobre 2001 (veille du début du Congrès). Cette journée sera consacrée à des exposés sur les principaux modèles basés sur les réseaux de Petri et sur différents types d'applications de ces modèles.

Livres proposés à spécif

Cette rubrique propose des ouvrages récents dont SPECIF a eu connaissance. Il s'agit d'abord de la "quatrième de couverture" obtenue par digitalisation, à la quelle est jouté un bref commentaire après un survol du livre. Cependant, nous sommes prêts à publier ici les analyses de livres que vous nous feriez parvenir. N'hésitez pas à donner votre point de vue sur son utilité. Si elle vous paraît intéressante, aidez nous à la mettre à jour. CC.

Solange Ghernaouti-Hélie, *Sécurité Internet, Stratégies et technologies*, 288 pages, Dunod, 2000. ISBN 2-10-005395-7. Le développement du réseau Internet, mais aussi de ses déclinaisons sous la forme d'intranets et d'extranets, soulève des questions essentielles en matière de sécurité informatique. L'accroissement des trafics en télécommunication révèlent les besoins grandissants d'échanges privés et professionnels (entre les entreprises, leurs clients, leurs fournisseurs, leurs partenaires, etc.). Ces transmissions de données imposent une ouverture des systèmes d'information vers l'extérieur, notamment vers Internet. Celle-ci entraîne une certaine dépendance des entreprises et des personnes vis-à-vis des services qu'offre Internet. Ainsi conjuguées, cette ouverture et cette dépendance rendent l'entreprise vulnérable aux risques.

L'objectif de cet ouvrage est donc d'aborder les solutions existantes d'ordre technique, organisationnel et juridique pour permettre de protéger correctement les données sensibles de l'entreprise et de maîtriser la qualité et la sécurité des flux d'information entrants ou sortants.

Au-delà de l'analyse des différents risques et vulnérabilités induits par Internet, ce livre présente les outils, les mesures et les procédures à appliquer pour réaliser ou renforcer la sécurité afin d'assurer un bon degré de protection des ressources.

Solange Ghernaouti-Hélie est professeur d'informatique à l'Ecole des Hautes Études Commerciales (HEC) de l'université de Lausanne. Consultante en entreprise, elle possède une solide expérience en stratégie et technologies réseaux, particulièrement en sécurité informatique. Elle est l'auteur de nombreux articles et ouvrages sur ces thèmes.

Commentaire : La sécurité en général, et celle liée à l'usage de l'internet en particulier, est un problème crucial, et qui doit être pris en compte par tout informaticien, mais aussi par toute personne en charge de données essentielles de l'entreprise (ou de l'administration). De ce point de vue, ce livre fait œuvre utile. Cependant, j'ai été un déçu par l'aspect parfois superficiel dont les problèmes sont abordés. D'un autre côté, comme il n'est pas trop technique, il sera compréhensible par un public assez large. En ce sens, on peut en recommander la lecture à beaucoup. CC.

Daniel Lecomte, Daniel Cohen, Philippe de Bellefonds, Jean Barda, *Les normes et les standards du multimédia XML, MPEG-4 et 7, MPEG-21, JPEG 2000, MP3, Web3D, WAP... et les autres*, 214 pages, 2^{ème} édition, Dunod, 2000. ISBN 2-10-005396-5. A la convergence de l'informatique, des télécommunications et de l'audio visuel, le multimédia impose le développement de normes et de standards pour associer des objets aussi différents que les images, les sons, les données, les services et les applications.

L'existence de normes et de standards communs est indispensable pour assurer le fonctionnement et l'interopérabilité des projets sur de multiples plates-formes et une durée de vie suffisante pour garantir les retours sur investissements.

Au travers de cet ouvrage, le lecteur pourra appréhender simplement les standards de codage des objets multimédias (MP3, JPEG, ondelettes, fractales, MPEG, AVI, QT, H261, WAV, etc.) et les standards de codage des applications (MHEG, HTML, SGML, HyTime, ODA, Java, WAP, etc.). La connaissance des normes à respecter lui permettra ainsi de réaliser ou de choisir des produits et des services multimédias performants et de qualité.

Cet ouvrage s'adresse à tous ceux qui sont amenés à intervenir dans un projet multimédia *on-line* ou *off-line*.

DANIEL LECOMTE, ancien directeur de recherche chez Alcatel, est le président-fondateur de la société Mediative. Il est président de la commission française en charge de la normalisation du multimédia et président de MUST (colloque international annuel sur le multimédia et la standardisation). DANIEL COHEN est directeur de production chez Kalisto et a créé plusieurs sociétés dans le secteur du multimédia on-line et off-line. Il est expert auprès de l'Afnor et de l'ISO. PHILIPPE DE BELLEFONDS est consultant en télécommunication et multimédia. Il est membre des commissions de normalisation JPEG et MPEG et vice-président de MUST. JEAN BARDA est directeur technique chez NetImage. Il est coordinateur pour le DIG Europe (Digital Imaging Group) et président des relations publiques de JPEG à l'ISO.

Commentaire : La 1^{ère} édition date d'octobre 1999. Les changements viennent de l'ajout de quelques descriptions supplémentaires liées à l'évolution des normes (JPEG 2000, WAP par exemple). Comme je le disais dans le bulletin 45 d'avril 2000, la description globale des techniques de compression utilisées pour les images fixes ou animées ou le son est intéressante, mais la présentation des normes est assez superficielle. Il n'y a toujours pas de bibliographie qui permettrait d'approfondir les normes qui intéressent le lecteur. CC.

Michel Lai, *Penser objet avec UML et Java*, 202 pages, 2^{ème} édition, Dunod, 2000. ISBN 2-10-005378-7. Cet ouvrage expose les concepts fondamentaux du paradigme objet en utilisant la notation UML

et Java. Les concepts objets (abstraction, encapsulation, modularités, classes, relations d'héritage et de composition, etc.) sont présentés de manière progressive et pragmatique en évitant une simplification trompeuse de la réelle utilisation des techniques objets, pratiquée dans l'industrie logicielle.

Les exemples développés dans l'ouvrage devraient permettre aux lecteurs d'acquérir concrètement les bases essentielles pour passer à une culture objet de manière efficace et durable, sans toutefois s'étendre sur les possibilités avancées de la notation UML et du langage de programmation Java.

Les étudiants d'un cursus informatique et les professionnels dans le cadre d'une formation continue ou d'une mise à niveau en interne, les formateurs et les enseignants trouveront ici un support de cours d'initiation à une démarche objet en adéquation avec un séminaire ou une formation d'une vingtaine d'heures.

MICHEL LAI est consultant, expert en technologies objets, responsable de la branche conseil de la société ETAC (Vittel). Il est également professeur associé à l'IAE de l'université d'Aix-Marseille. Il est l'auteur de l'ouvrage UML: la notation unifiée de modélisation objet, de Java aux EJB (Dunod, 2^e édition, 2000) qui s'adresse à des lecteurs ayant déjà acquis les connaissances de base de l'objet.

Commentaire : La 1^{ère} édition a été présentée dans le bulletin 43 d'avril 1999. A l'époque, j'avais trouvé qu'il s'agissait d'une bonne introduction aux méthodes de programmation objet, avec un juste équilibre entre l'utilisation de UML et celle de Java. La présentation " par l'exemple " est encore renforcée, puisque un nouvel exemple de gestion de locations touristiques vient s'ajouter à ceux de l'ancienne édition. CC.

Philippe Rigaux, *Pratique de MySQL et PHP*, 370 pages, O'Reilly, 2000. ISBN 2-84177-123-7. PHP est à l'heure actuelle le langage de script le plus apprécié des webmasters professionnels et amateurs. Associé à la base de données MySQL, autre fleuron du Logiciel Libre, il permet de réaliser des sites à la fois robustes et ultra-réactifs, aussi bien sous MS-Windows que sous Unix/Linux.

Cet ouvrage, le plus complet à ce jour sur le sujet, montre comment tirer parti des dernières fonctionnalités de PHP 4 et de MySQL. La progression des chapitres permet d'acquérir rapidement les compétences nécessaires à la création, au développement et à la maintenance d'un site web efficace, sûr et évolutif:

- *Programmation Web* rappelle clairement en quoi consiste l'architecture client-serveur, la programmation CGI et le langage HTML.
- *Environnement MySQL/PHP* montre les interactions entre MySQL et PHP. On y présente l'utilitaire mysql, l'interface phpMyAdmin et l'API MySQL de PHP.
- *Création d'une base MySQL* explique en détail comment concevoir, créer et modifier une base de données aussi complexe que nécessaire à l'aide de schémas « Entité/Association ».
- *Intégration avec HTML* se concentre sur la construction de pages dynamiques et de formulaires de saisie avec PHP, depuis l'écriture de fonctions simples jusqu'à la programmation objet.
- *Production du site* précise les étapes nécessaires à la construction d'un site en vraie grandeur. On y aborde la gestion de sessions, la mise en place de forums de discussion, et même le filtrage collaboratif !
- *Récapitulatif SQL* donne la syntaxe de la plupart des requêtes nécessaires dans le cadre d'une application web et explique comment contourner les limites de MySQL.
- *Administration de MySQL* traite de la gestion des utilisateurs, des sauvegardes, de l'optimisation des performances, etc...

Vous trouverez en annexe les détails d'installation d'Apache, PHP et MySQL sous Linux et sous MS-Windows, des références MySQL et PHP complètes, ,syntaxe et fonctions comprises. Ce livre convient aussi bien au débutant désireux de créer son propre site web et de s'initier à la programmation côté serveur, qu'au professionnel qui doit gérer de nombreuses requêtes simultanées vers ses bases de données *via* une interface web.

Philippe Rigaux est chercheur en Informatique, spécialiste des bases de données. Il est maître de conférence au CNAM, où il enseigne les bases de données et la programmation web.

Commentaire : Je recommande vivement ce livre à tous ceux qui désirent concevoir des applications de gestion de données. Orienté vers la conception de sites web, la présentation de php et de sa mise en œuvre est claire, concise et pédagogique. Orienté vers la gestion de bases de données, il en est de même de la présentation et de la mise en œuvre de MySQL. Enfin le couplage entre les deux est fait à bon escient, sans introduire de confusion entre les deux outils. Il m'a semblé que ce livre était suffisant, en lui-même, pour construire une application réelle, mais je n'ai pas eu le temps de le vérifier. Mon seul petit regret est que Philippe n'ait pas précisé que php peut s'utiliser avec un autre sgbd, et que MySQL peut s'utiliser indépendamment de php. CC.

Arnaud-F. Fausse, *La signature électronique, Transactions et confiance sur Internet*, 400 pages, Dunod, 2001. ISBN 2-10-005294-2. Si dans le monde « réel » une transaction commerciale est conclue par une signature manuscrite qui a valeur de preuve, sur Internet les transactions ne bénéficient pas encore d'outils de preuve équivalents. Étant donné les enjeux de la nouvelle économie, les acteurs du Web se mobilisent aujourd'hui pour créer une signature électronique qui aura la même valeur juridique que la version manuscrite.

Cet ouvrage a pour objectif de donner les éléments de base permettant de comprendre le fonctionnement de la signature digitale ses aspects techniques et bien sûr juridiques. Il dresse un état de l'art des solutions actuellement disponibles ou en gestation et explique les nouvelles possibilités offertes par le droit français et européen, notamment avec la récente réforme du Code civil.

ARNAUD-F. FAUSSE, ingénieur ENSEA, est consultant en sécurité des systèmes d'information et en commerce électronique. Il est responsable du département sécurité e-business chez VALtech .

Commentaire : Sujet à l'ordre du jour, étant donné la diffusion grandissante des transactions électroniques entre les entreprises et les consommateurs, en utilisant internet. Ce livre m'a semblé, après une lecture rapide, assez complet sur le sujet, tant par les aspects juridiques, que par les aspects techniques qui sont couverts. Il m'a semblé être un complément indispensable à ceux qui sont amenés à concevoir des applications de commerce électronique. CC.

Le département des Sciences Pour l'Ingénieur, *Orientations*, 144 pages, CNRS, 2000.

Commentaire : Réalisé par Jean-Jacques Gagnepain, avant la création du département STIC, ce livre décrit les grands thèmes de recherche du département SPI, les résultats obtenus, et les orientations qui doivent être prises par ces recherches. Le département est présenté en deux grands secteurs que sont les technologies de l'information et de la communication d'une part, et les technologies des systèmes énergétiques et des procédés d'autre part. Il met l'accent sur la pluridisciplinarité interne au département et la nécessité de l'étendre à d'autres disciplines. Il s'accompagne de données chiffrées sur le département. CC.

Un siècle de recherche technologiques, Histoires croisées des sciences et des techniques : un livre des sciences pour l'ingénieur, 239 pages, CNRS, 2000. ISBN 2-84597-007-2. Des premières rencontres avec l'industrie à la naissance du département Sciences Pour l'Ingénieur du CNRS, une histoire croisée des sciences et des techniques à travers le siècle écoulé. En cinq chapitres chronologiques est retracée l'évolution de la recherche, de plus en plus à l'écoute de la société et de ses demandes. Une évolution mise en perspective avec le contexte économique et industriel de chaque époque pour un récit vivant, celui du rendez-vous entre la science et la société.

Commentaire : Un très beau livre retraçant les grandes étapes de la recherche technologiques du 20^{ème} siècle. CC.

René David, Karim Nour, Christophe Raffalli, *INTRODUCTION A LA LOGIQUE, Théorie de la démonstration*, 332 pages Dunod, 2001. ISBN 2-10-004892-9. Ce cours est une introduction à la logique mathématique et, en particulier, la théorie de la démonstration. On y donne la réponse du mathématicien aux questions « qu'est-ce qu'un énoncé ? une démonstration ? » ou, plus fondamentalement, « qu'est-ce que les mathématiques ? », en l'illustrant par de nombreux exemples de mathématiques courantes. Il aborde également la logique intuitionniste qui donne des preuves constructives et les techniques de base de la démonstration automatique. Ces notions sont essentielles en informatique.

Ce livre s'adresse aux étudiants de licence et de maîtrise. Il ne suppose aucun prérequis en logique. Il pourra aussi intéresser les étudiants qui préparent le Capes et l'Agrégation et veulent pouvoir répondre aux questions de fond de leurs futurs élèves. Le premier chapitre est conçu pour pouvoir être lu et travaillé avec profit par les étudiants de DEUG MIAS qui veulent apprendre à raisonner correctement.

Il contient plus de 150 exercices corrigés de tous niveaux. Certains corrigés sont disponibles sur le site: <http://www.lama.univ-savoie.fr/RAFFALLI/dnr.html>.

RENÉ DAVID est professeur à l'université de Savoie (Chambéry). KARIM NOUR est maître de conférences (HDR) à l'université de Savoie (Chambéry). CHRISTOPHE RAFFALLI est maître de conférences à l'université de Savoie (Chambéry).

Commentaire : J'ai reçu ce livre au moment où je terminais la préparation de ce bulletin. Je n'ai donc pu en faire qu'une lecture très rapide. La logique mathématique, et en particulier la théorie de la démonstration, a une position à part dans les sciences : est-ce une branche des mathématiques ou est-ce une branche de l'informatique ? Sans répondre à cette question, il est certain que les informaticiens sont directement concernés par le contenu de ce livre, ne serait-ce que par les implications dans le développement de logiciels fiables. Les passages difficiles sont signalés, ainsi que ceux pour les quels il faut porter une attention particulière comme ceux que l'on peut sauter. Ce livre présente également beaucoup d'exercices avec leur solutions. Un logiciel d'aide à la démonstration est présenté dans le livre, et disponible sur le web. CC.

Philippe Rigaux, Michel Scholl, Agnès Voisard, *Spatial Databases*, 410 pages, Morgan Kaufmann publishers, 2001. ISBN 1-55860-588-6. *Spatial Databases* covers all of the major themes of the field — representation, query languages, computational geometry, spatial indexing — using geographic information systems as the principal application domain and motivation. It is an excellent introduction for computer science professionals interested in exploring GIS, and an excellent resource for GIS professionals interested in learning more about the computer science foundations of the field.

—Michael F. Goodchild, National Center for Geographic Information and Analysis, and University of California, San Diego.

Spatial Databases is a well-written, comprehensive treatment of a multi-disciplinary field, spanning computational geometry, database modeling, object-orientation, and query processing. The book presents both advanced research and commercial systems in a clear and accessible manner. This book is essential for understanding the current state of the art. Well done !

—Professor Dennis Shasha, New York University

Spatial Databases is the first unified, in-depth treatment of special techniques for dealing with spatial data, particularly in the field of geographic information systems (GIS). This book surveys various techniques, such as spatial data models, algorithms, and indexing methods, developed to address specific features of spatial data that are not adequately handled by mainstream DBMS technology.

The book also reviews commercial solutions to geographic data handling : ArcInfo, ArcViews, and Smallworld GISs ; and two extensions to the relational model, PostgreSQL and Oracle Spatial. The authors examine these underlying GIS technologies, assess their strengths and weaknesses, and consider specific uses for which each product is best suited.

Features

- Examines the strengths of various query languages and approaches to query processing
- Explains the use of computational geometry in spatial databases GISs, providing necessary background and an in-depth look at key algorithms.
- Covers spatial access methods, including the R-tree and several space-driven structures, and is filled with dozens of helpful illustrations.

Philippe Rigaux is Assistant Professor of Computer Science at CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers), where his work focuses on spatial applications for database systems. Michel Scholl is a Professor of Computer Science at CNAM and a Senior Researcher at INRIA (French Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique). His recent work has focused on spatial databases and digital libraries. Agnès Voisard is Assistant Professor of Computer Science at the Free University of Berlin and a System Architect at Kivera, Inc. Her research interests include data models for geographic and environmental information systems, interoperability in information systems, and navigation systems.

Commentaire : Bien que en anglais {;-)}, j'ai eu beaucoup de plaisir à lire ce livre. Très complet, il aborde l'ensemble des problèmes relatifs aux bases de données géographiques, en exhibant leurs solutions sans en masquer les difficultés. Bien structuré, il met en avant les particularités de ces bases, par rapport aux bases traditionnelles. Deux chapitres, les 4 et 5, m'ont particulièrement intéressés. Le chapitre 4 traite de la géométrie computationnelle et présente de façon rigoureuse mais compréhensive, les algorithmes principaux de la géométrie concernés par les GIS. Le chapitre 5 traite des méthodes d'accès aux données spatiales, qui sont au cœur de ces bases de données. La présentation générale des chapitres permet au lecteur de comprendre les problèmes abordés, d'approfondir les solutions, les notes bibliographiques en fin de chapitre retraçant l'évolution des recherches sur le sujet. C'est un livre indispensable pour l'informaticien (chercheur, enseignant ou professionnel) qui est concerné de près ou de loin par les bases de données géographiques. CC.

Assemblée Générale 2002

Lors de l'Assemblée Générale de 1999 à Nantes, nous avons émis le souhait de recadrer le fonctionnement de SPECIF et le rythme des assemblées générales avec les années civiles. L'AG 2000 a été légèrement avancée au mois de septembre et a eu lieu lors des journées de Montpellier, l'AG 2001 a lieu lors du congrès de l'ASTI en avril 2001 et l'AG 2002 aura lieu fin janvier 2002. Elle sera couplée à la prochaine Journée de SPECIF qui se tiendra à Grenoble sur le thème : « l'informatique et les STIC ».

Appel à candidature pour l'assemblée générale de SPECIF du 18 janvier 2002

Le Conseil d'Administration de SPECIF est composé de 24 administrateurs, renouvelables par tiers tous les ans. Cette année encore, 8 membres du conseil dont le mandat de 3 ans arrive à terme, seront sortants et devront être renouvelés ou remplacés par élection lors de l'Assemblée Générale du 18 janvier 2002.

Le vote par correspondance pour l'élection des nouveaux administrateurs sera possible. De ce fait, la liste des candidats devra être connue avant l'assemblée générale. Il est donc nécessaire de faire acte de candidature. C'est ce que nous vous demandons ici.

Tout membre actif* peut être élu au Conseil d'Administration. Pour faire acte de candidature, il suffit de nous indiquer par courrier électronique (riveill@unice.fr) avant le 1^{er} novembre 2001 votre intention de candidature et d'adresser au secrétariat la feuille de candidature disponible à l'adresse <http://www.essi.fr/~riveill/Specif/AG02/candidature.html>.

Nous vous rappelons que la participation au CA de SPECIF implique 5 réunions du CA par an, en général à Paris, plus une Assemblée Générale, indépendamment des charges qu'entraînera votre travail au sein de SPECIF. Les frais de déplacement sont à faire prendre en charge par votre université ou laboratoire de recherche. La première réunion du CA, regroupant "l'ancien CA" aura lieu le jeudi 21 mars 2002 (ou le 18 janvier 2002 au cours des journées).

L'ensemble des documents préparatoires à l'assemblée générale est disponible à l'adresse : <http://www.essi.fr/~riveill/Specif/AG02>.

Merci à ceux qui, mesurant l'intérêt de l'association pour la Communauté Informatique, acceptent de participer à son administration.

Le Secrétaire

* Note : Est membre actif de SPECIF, tout doctorant, enseignant ou chercheur en Informatique de l'enseignement supérieur ou d'un organisme de recherche publics (CNRS, INRIA, etc.), à jour de sa cotisation (200 Fr.). La cotisation peut être jointe à l'acte de candidature.

Candidature à adresser au Secrétaire de SPECIF, au plus tard le 1^{er} novembre 2001 :

Michel RIVEILL - Ecole Supérieure en Sciences Informatiques - BP 145 - 06903 Sophia Antipolis Cedex

Téléphone : 04 92 96 51 48 - Télécopie : 04 92 96 50 55

Messagerie : riveill@unice.fr

SPECIF
Candidature au Conseil d'Administration.
(AGO du 18 janvier 2002)

Date limite de dépôt des candidatures : **1^{er} novembre 2001**

NOM :
Prénom :
Profession :
Adresse professionnelle :

déclare être candidat au Conseil d'Administration de SPECIF.

A _____, le
Signature :

Curriculum vitae succinct ° :

Profession de foi ° :

Pour vous joindre :

Téléphone personnel* :
Téléphone professionnel** :
Téléphone secrétariat** :
Télécopie (Fax)** :
Messagerie (email)** :

Renseignements complémentaires (pour la déclaration à la Préfecture, en cas d'élection) :

Date et lieu de naissance* :
Nationalité* :
Domicile* :

° Sera publié avec les bulletins de vote.

* Cette information sera communiquée seulement aux membres du Bureau de Specif, sauf avis contraire.

** Cette information sera communiquée aux membres du Conseil d'Administration de Specif.

Candidature à adresser au Secrétaire de SPECIF, au plus tard, le 1^{er} novembre 2001

Michel RIVEILL - Ecole Supérieure en Sciences Informatiques - BP 145 - 06903 Sophia Antipolis Cedex
Téléphone : 04 92 96 51 48 - Télécopie : 04 92 96 50 55
Messagerie : riveill@unice.fr

Fonctionnement de l'association

- Calendrier des réunions 2001-2002
- Conseil d'administration du 7 décembre 2000
- Conseil d'administration du 1 février 2001
- Conseil d'administration du 14 juin 2001
- Bulletin d'adhésion 2001
- Liste des correspondants

Calendrier des réunions 2001-2002

(prévisionnel)

Bureau de direction	mercredi 19 septembre 2001 de 16h à 18h réunion téléphonique
Conseil d'Administration	jeudi 11 octobre 2001 de 10h à 17h
Bureau de direction	vendredi 16 novembre 2001 de 16h à 18h réunion téléphonique
Conseil d'administration	jeudi 13 décembre 2001 de 10h à 17h
Congrès SPECIF	vendredi 18 janvier 2002
Conseil d'Administration	vendredi 18 janvier 2002, après l'AG
Bureau de direction	jeudi 21 février 2002 de 16h à 18h réunion téléphonique
Conseil d'Administration	jeudi 21 mars de 10h à 17h
Bureau de direction	jeudi 16 mai 2002 de 16h à 18h réunion téléphonique
Conseil d'Administration	jeudi 13 juin 2002 de 10h à 17h

Compte rendu du Conseil d'Administration du 7 décembre 2000

par Danièle Hérin

Présents : Henri Basson, Camille Bellissant, Nelly Bensimon, Christian Carrez, Robert Chignoli, Mireille Clerbout, Véronique Donzeau-Gouge, Danièle Hérin, Bernard Heulluy, Colin de la Higuera, Jacques Jaray, Michel Legault, Michel Riveill.

Excusés : Marie Claude Gaudel, Olivier Baudon, Pascal Poncelet, Olivier Roux, Antoine Petit, Achom Mostefaoni, Claude Bétourné, Florence Sedès, Jean Marc Fedou

Ordre du jour :

1. Droits d'inscription au Congrès Asti 2000
2. Projet de portail de l'Asti
3. Programme du congrès Spécif 2001
4. Rencontres avec Jean Charles Pomerol
5. Enquête auprès des laboratoires
6. Informations sur le MEN, le CNRS, l'INRIA
7. Divers

Droits d'inscription au Congrès Asti 2000

Le congrès a lieu les 24 et 25 avril 2001. Le comité de pilotage est dirigé par Jean Paul Haton.

La proposition de l'Asti est la suivante :

- Tarif général des droits d'inscription :
 - Inscription et paiement avant le 1.3.2001 : 150 fr. forfaitaire + 200 fr. par journée. Soit au total : 550 fr. pour les deux journées.
 - Inscription et paiement après le 1.3.2001 : 150fr. forfaitaire + 250 fr. par journée. Soit au total : 650 fr. pour les deux journées.
- Tarif spécifique pour les adhérents de Spécif pour une inscription et un paiement avant le 1.3.2001: 400fr. pour le jumelage des deux journées.

Le CA de Spécif propose un tarif de 500 fr. pour le jumelage des deux journées dans le cas d'une inscription et d'un paiement après le 1.3.2001.

Projet de portail de l'Asti

L'Asti crée un portail dans le but de fournir un service aux industriels pour toute la recherche sur les STIC. Ce portail serait également accessible pour les enseignants - chercheurs. Pour ce projet, l'Asti demande un financement au RNTL.

Spécif a également un projet de portail en cours, qui est d'ailleurs bien avancé, pour l'informatique, ainsi qu'un annuaire papier.

L'Asti avait proposé un portail du type :

Les représentants de Spécif auprès de l'Asti ont proposé :

Après discussions, la proposition du CA de spécif est la suivante :

La prochaine réunion du groupe de pilotage pour la définition du portail aura lieu le 10 janvier 2001. Il est décidé de proposer à l'Asti d'être le partenaire pour la partie du portail qui concerne l'informatique.

Programme du congrès Spécif 2001

Le congrès 2001 se déroulera le 24 avril 2001 au cours du colloque de l'Asti

Comité d'organisation : Camille Belissant (Président), Henri Besson, Colin de la Higuera.

Titre et thème de la journée : Enseignement supérieur de l'informatique en Europe

10h-10h30 Principaux systèmes de formation

Intervenant : Henri Basson

10h30-12h Enseignants-chercheurs Européens :

Recrutement, Charges d'activités (recherche, administration, enseignement), Critères de valorisation (carrières)

Quelques points à traiter par les intervenants : quels profils ? comment recrute-t-on ? quelles charges d'enseignement ? quels critères de valorisation ? comment sont faites les promotions ?

Intervenants : Brian Careless (étude comparative des systèmes allemand et anglais), Jacques Calmet (système allemand), Stefano Cerri (système italien), Philippe Lopistéguy (système espagnol), Gérard Comyn.

13h30-15h Recherche publique en Europe

Ressources financières et humaines

Quelques points à traiter par les intervenants : quels financements des projets de recherche ? comment et où recruter les doctorants ? quels statuts pour les doctorants ?

Les contrats industriels.

Personnels techniques et administratifs.

Intervenants : Brian Careless (système anglais), Jacques Calmet (système allemand), Stefano Cerri (système italien), Philippe Lopistéguy (système espagnol), Gérard Comyn.

15h-16h Table ronde : carrière européenne d'un enseignant - chercheur

Intervenants : Brian Careless, Jacques Calmet, Stefano Cerri, Philippe Lopistéguy, Gérard Comyn, Henri Basson, Camille Belissant

16h15-20h : Assemblée Générale et remise des prix de thèse SPECIF 2000. La participation est gratuite.

Rencontres avec Jean Charles Pomerol

Suite à la lettre de J.C. Pomerol, chargé de mission jusqu'au 31.12.2000 auprès du SPI, adressée au CA, une délégation du CA de Spécif l'a rencontré. Il s'avère que les remarques notées dans la lettre s'adressaient plutôt au CNRS qu'à Spécif, du fait en particulier des blocages entre le cabinet de Claude Allègre et Catherine Bréchnignac, ancienne directrice du CNRS. Il a fait part des difficultés qu'avaient eu le SPI pour défendre l'informatique. La rencontre a permis une meilleure compréhension mutuelle entre J.C. Pomerol et les représentants de Spécif.

Enquête auprès des laboratoires

Il serait important de disposer de la liste des thèmes recensés par A. Petit et des réponses à l'enquête dans une base de données ou au moins d'un fichier Excel. Si nécessaire, des heures de secrétariat pourraient être prises en charge par Spécif pour réaliser la saisie.

Colin de la Higuera propose de réaliser un projet d'étude avec un groupe d'étudiants dans le but de construire une base de données interrogeable sur le web et qui serait mise à jour directement par les laboratoires. Cette base serait créée à partir de la liste des thèmes recensés par A. Petit.

Informations sur le MEN, le CNRS, l'INRIA

- MEN : 2° appel à proposition du réseau RNTL.
 - Clôture : 1^{er} février 2001. Habilitation des projets : 26 avril 2001.
 - L'appel à proposition est disponible sur le web à l'adresse : rntl@industrie-gouv.fr
 - Il y a eut une redéfinition des groupes de travail en septembre 2000.
- CNRS : création du département STIC
 - Directeur .: Francis Juttand.

- Trois directeurs adjoints : L. Farinas del Cerro représente l'informatique.
- Un grand nombre de postes de CR - DR sont créés en 2001, politique qui devrait se poursuivre durant 4 ans.
- INRIA : création de postes :
 - 50 postes d'ITA sont créés : 30 débutants et 8 confirmés.
 - Un grand nombre de postes de CR - DR sont créés en 2001, politique qui devrait également se poursuivre également durant 4 ans.
 - 70 possibilités d'accueil sont prévus pour 2001 dont 25 en tant qu'enseignants-chercheurs.

Cette politique d'affichage de nombreux postes de CR-DR du CNRS et de l'INRIA pose le problème important du remplacement, au sein des universités, des enseignants-chercheurs qui seront soit recrutés, soit accueillis par ces organismes.

Divers

- Le problème est posé d'un certain nombre de bourses qui sont attribuées aux Ecoles Doctorales par le Ministère (D. Arquès) "ciblées" vers l'informatique, et ces bourses ne sont plus affectées à l'informatique au sein des écoles doctorales, du fait de l'autonomie des universités. Le risque est que le Ministère n'attribue plus ces bourses si elles ne reviennent pas en final, à l'informatique.
- Renouvellement du CA : Les membres sortants du CA sont dans le bulletin de Spécif n° 46. Quatre places sont "disponibles". Le CA actuel souhaiterait un candidat membre du CNRS et un candidat membre de l'INRIA.
- Le congrès Spécif 2002 portera sur le thème "Enseignement de l'informatique dans les campus numériques" : Un groupe est créé : Danièle Héryn (animatrice), Véronique Donzeau-Gouge, Jean Marc Fédou, Olivier Baudon et Henri Basson.

Le groupe commence à travailler sur le contenu du congrès.

Il est noté un article sur ce sujet dans le monde interactif du mercredi 6 décembre 2000 (<http://www.interactif.lemonde.fr>).

- Le site web du Cefi est créé pour les DESS.
- Le bulletin de Spécif n° 46 est parti à la distribution.

Compte rendu du Conseil d'administration du 1er février 2001

Par Camille Bellissant

Présents : J-M Fédou, C. de La Higuera, J. Jaray, N. Bensimon, M. Clerbout, V. Donzeau-Gouge, D. Héryn, T. Hardin, H. Basson, R. Chignoli, C. Carrez, O. Baudon, O. Roux, C. Bellissant

Excusés : M.C. Gaudel, F. Sedes, A. Petit, B. Helluy, M. Legault, C. Bétourné, M. Riveill

Questions diverses :

1- L'association "Femmes et Mathématiques" organise une réunion appelée "Forum des Jeunes Mathématiciennes, Jeunes Informatiennes" en Mars 2002. Elle a demandé à O. Roux de présenter une demande de soutien par SPECIF. Cette association souhaite s'ouvrir vers d'autres disciplines scientifiques et a donc choisi de débiter avec l'informatique. Le comité de programme du Forum est constitué et comprend des informatiennes (A. Montanvert, N. Portier, M. Delest, M.F. Roy). Il est prévu une trentaine d'exposés, sélectionnés sur résumés et des conférences invitées. Le soutien a également été demandé à la SMF. Il comprend d'une part une diffusion de l'annonce par tous moyens et d'autre part, la prise en charge d'une conférence invitée.

Les présents au CA sont tous d'accord pour assurer le soutien de cette manifestation, au moins pour la diffusion de l'information. En effet, chacun s'accorde à reconnaître que la carrière des femmes dans le supérieur est souvent pénalisée. En ce qui concerne la prise en charge d'une conférence invitée, le CA ne s'y oppose pas mais souhaite savoir dans quelle mesure cette conférence apparaîtrait comme rattachée à SPECIF. N. Bensimon et D. Héryn se chargent de prendre contact avec cette association pour obtenir de plus amples informations.

2- La demande de soutien, présentée par O. Baudon, pour les "Rencontres Mondiales du Logiciel Libre" est acceptée.

Ecoles de l'Internet :

Deux documents ont été envoyés par e-mail aux membres du CA. Le premier est le compte rendu de la réunion interministérielle du 7/12/2000, portant sur le cahier des charges de ces Ecoles de l'Internet. Le second porte sur une proposition de cahier des charges faite par le Groupe des Telecom. La discussion a pour objet de déterminer la position de SPECIF sur ce sujet, position qui sera exprimée par C. Bellissant à la réunion du 6 février 2001.

C. Carrez rappelle que le Comité interministériel du 10 juillet 2000 a acté la mise en place du "Conseil Stratégique pour les technologies de l'information", créé en novembre 2000. Son secrétariat est assuré par le GET (Groupe d'Etudes Telecom = ENSTs + ENIC + INT).

La proposition ministérielle est de labelliser des formations à l'internet. Les différentes interventions du MEN et du Ministère de la Recherche montrent bien que certains participants à cette réunion ont parfaitement conscience que de telles formations existent déjà, à des niveaux différents, de Bac+2 à Bac+5. Cette réunion a d'ailleurs mandaté ses participants pour réaliser un état des lieux, une analyse des besoins et pour élaborer un cahier des charges pour cette labellisation.

Les membres du CA se retrouvent dans ces positions venant de leurs tutelles. La formation envisagée n'a rien de bien original et correspond tout à fait à certains des cursus délivrés dans nos universités. La formation en connectique et réseaux fait partie de toutes les formations de Bac+2 à Bac+4 en informatique, tout comme en font partie les apprentissages conduisant à la maîtrise des différents logiciels utilisés sur le Web et à la sécurité des échanges. De plus, il existe beaucoup de formations intégrant des aspects plus pointus (formations au commerce électronique, à la

sécurisation, au graphisme, aux jeux video, etc.). En revanche, le CA est résolument opposé aux propositions émanant du GET. En effet, celles-ci réservent la labellisation uniquement aux formations issues de leur groupe, avec un point de vue très axé télécommunications.

Il est rappelé qu'environ un ingénieur sur deux est issu d'une école d'ingénieurs intégrée à une université Parmi eux et parmi les étudiants issus des formations DESS ou Licence Professionnelle, la plupart ont la formation à internet envisagée dans le CR de la réunion ministérielle.

Le CA souhaite mettre l'accent sur les points suivants:

- La formation à internet doit s'appuyer sur des compétences solides dans les domaines classiques de l'informatique.
- Des formations spécifiques sont nécessaires pour certains métiers liés à l'internet (économie par exemple pour les métiers liés au e-commerce). Des réflexions doivent être engagées sur la définition de ces formations. Leur évolution doit être prévue d'emblée.
- Les formations doivent être construites à deux niveaux : Bac+3, Bac+5 et selon deux points de vue (double compétence ou informatique uniquement).
- Il faut faire passer l'idée que "les Universités savent faire et font déjà". Elles le font à moindre coût, avec une efficacité réelle.

Le CR de la réunion ministérielle comprend aussi un volet Recherche. Là encore, le CA ne comprend pas très bien quelle pourrait être la spécificité d'une recherche uniquement liée à Internet. Beaucoup de travaux de recherche ont des applications à Internet, mais un problème de logiciel (ou de réseau, etc.) amené par internet est d'abord un problème du domaine concerné.

Lettre numéro 7

Elle doit sortir courant février. Elle comprendra l'annonce du congrès ASTI'2001, l'annonce de l'assemblée générale de SPECIF au cours de ce congrès, le programme de la journée Europe organisée par SPECIF dans le cadre de ce congrès, éventuellement un organigramme du nouveau département STIC du CNRS et si possible, des statistiques sur les qualifications au CNU.

L'affiche de l'ASTI étant prête, il est envisagé d'en faire la quatrième de couverture de cette lettre. L'éditorial, fait par C. Bellissant, attirera l'attention sur la très probable pénurie de candidats aux postes de maîtres de conférences et sur l'évidente pénurie de doctorants.

Journée Europe

Elle est organisée par H. Basson, C. Bellissant et C. de La Higuera. Elle porte sur une comparaison des organisations de l'enseignement supérieur dans différents pays européens. La liste des conférenciers invités est fixée et les modalités précises de leur accueil ont été déterminées au cours de ce CA. Ces conférenciers vont recevoir la liste des questions qui leur seront soumises au cours de la journée. En effet, le timing de cette journée est très serré et il sera nécessaire de ne pas dévier des thèmes à aborder.

Le matin sera consacré au statut des enseignants-chercheurs dans la communauté européenne. Au cours de l'après-midi, il y aura une présentation de la recherche publique en Europe suivie d'une table ronde sur les sujets de la journée. Cette journée est déjà considérée par l'ASTI comme l'une des manifestations les plus intéressantes de son congrès.

La lettre de SPECIF comprendra une demi-page de présentation de cette journée et (si possible) la liste des questions aux intervenants.

Journées ASTI

Les modalités de paiement des participants SPECIF sont fixées dans un projet de convention entre ASTI et SPECIF. Pour les deux journées, les membres de SPECIF auront à payer 400 F avant le 1er mars et 550 F après. Seront reconnus membres de SPECIF tous les adhérents de l'année 2000 plus les nouveaux adhérents 2001 ayant payé leur cotisation avant le 1er mars. Ce choix laisse la possibilité aux anciens adhérents de régler leur cotisation à l'AG (comme d'habitude) tout en profitant du tarif SPECIF pour le congrès ASTI. Il a aussi le mérite de la simplicité de gestion.

L'ASTI prend en charge l'organisation du congrès, la diffusion des Actes (financé sans doute par les ministères de l'Éducation et de la Recherche). Elle propose aussi de mettre des stands (gratuits) à la disposition des associations et des industriels. Savoir si SPECIF demande un stand amène à une assez longue discussion entre les participants du CA. Constatant qu'il est difficile de ne pas avoir de stand si d'autres associations participantes à l'ASTI en tiennent un, il est décidé de demander un stand pour SPECIF. Ce stand servira entre autres pour le règlement des cotisations (si toutefois sa localisation est commode pour cela). Il sera décoré avec les affiches des congrès SPECIF précédents, avec trois posters à réaliser par les doctorants primés par SPECIF en 2000 sur le sujet de leur thèse. De plus, des numéros des lettres et des revues seront mis à disposition des visiteurs du stand. Il est fait appel à toutes les bonnes volontés parmi les membres du CA pour se relayer à ce stand.

Candidatures au CA

Ne se représentent pas J.-M. Fédou, O. Roux, M.C. Gaudel, J.L. Damoiseau, O. Baudon.

Ont été enregistrées les nouvelles candidatures de B. Lorho et de E. Murisaco (Toulon). Il est impératif de trouver de nouveaux candidats. I. Attali va être recontactée pour l'INRIA et T. Hardin contactera P. Weis pour l'INRIA.

Tâches à répartir

Bulletin : C. Carrez propose de continuer à s'en occuper. R. Chignoli est également d'accord pour s'en occuper.

Lettre : C. Bellissant s'en charge.

Trésorerie : F. Bedes s'en charge et a trouvé une candidate pour la remplacer.

Serveur : Il faudrait trouver quelqu'un pour remplacer O. Baudon.

Participation à des réunions récentes ou à venir

Réunion ASTI : N. Bensimon fournit quelques informations. Y. Lecourtier a été élu Président du Conseil des associations fondatrices de l'ASTI. Cette association recherche un financement pour mettre en place un portail.

Réunion du 6/02/2001 sur les Ecoles de l'Internet (voir plus haut). C. Bellissant demande au CA l'autorisation de passer convention au nom de SPECIF avec le ministère pour effectuer le recensement des formations universitaires à internet. L'accord lui est donné.

Enquête Labos

Elle est réalisée par A. Petit et C. de la Higuera, avec un groupe d'étudiants. Elle est présentée sur le site :

<http://www.univ-st-etienne.fr/eurise/cdlh/quest.html>

Les questionnaires envoyés aux directeurs de labo ne permettent pas la modification des données saisies. Ces mises à jour devront être proposées par la suite. De même, le choix des mots-clés est sans-doute parfaitement intelligible par des chercheurs, il semble moins approprié pour des industriels. Cette question devra être résolue.

Compte rendu du Conseil d'Administration du 14 juin 2001

par M. Riveill

Présent : H. Basson, C. Bellissant, C. Betourné, N. Bensimon, C. Carrez, H. Cherifi, R. Chignoli, M. Clerbout, V. Donzeau-Gouge, T. Hardin, D. Herin, B. Heulluy, C. de la Higuera, J. Jaray, M. Legaut, B. Lorho, E. Murisasco, A. Petit, M. Riveill, P. Weis

Excusé : J. Bahi, P. Poncelet, F. Sedes

Cette réunion était la première du nouveau CA, elle avait pour principal objectif d'élire le bureau de l'association, de fixer le calendrier et de poursuivre le travail en cours. Après un rapide tour de table permettant à chacun de se présenter, C. Bellissant a chaleureusement remercié les membres sortant du CA et en particulier : O. Baudon pour la gestion du serveur Web de l'association et JM Fedou pour la mise en place du serveur Spedago.

Election du bureau

Dans ses statuts, le CA de l'association choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

- a) un président,
- b) un ou plusieurs vice-présidents,
- c) d'un secrétaire,
- d) d'un trésorier,
- e) d'un à cinq autres administrateurs.

Le bureau est élu pour un an (jusqu'à la prochaine assemblée générale). Les membres du bureau sont rééligibles.

C. Bellissant a été élu président de l'association par 16 oui, 1 blanc

Le bureau a été complété de la manière suivante (16 oui) :

- Vice-président recherche : T. Hardin (avec l'aide de B. Lorho)
- Vice-président enseignement : N. Bensimon
- Vice-président prospective : C. de la Higuera
- Trésorière : F. Sedes (Florence terminant son mandat en janvier 2002, elle sera progressivement remplacée par E. Murisasco)
- Secrétaire général : M. Riveill
- C. Carrez
- H. Cherifi
- R. Chignoli

Le bureau a identifié quelques tâches :

- Adhésions : R. Chignoli et P. Weiss
- Lettre : C. Bellissant
- Bulletin : C. Carrez
- serveur Web : H. Cherifi
- serveur Spedago : M. Riveill
- Enquête laboratoire : C. de la Higuera
- Prix de thèse SPECIF : M. Cosnard et M. Riveill

En ce début de nouveau mandat du CA, une bonne partie de celui-ci a été consacré aux mesures à prendre pour améliorer le fonctionnement de l'association : diffusion d'information, re-dynamiser les correspondants, permettre à chaque adhérent de connaître sa situation vis-à-vis de l'association, etc. Vous ne trouverez pas dans ce CR plusieurs effets d'annonce mais nous espérons pouvoir d'ici la prochaine assemblée générale apporter de notables améliorations.

Il serait souhaitable que chaque tâche puisse être portée par un binôme et nous invitons chaque membre du CA à contacter un responsable. L'association recherche en particulier une personne pour assister Christian dans la confection du bulletin et une personne pour assurer à terme le secrétariat général.

Listes de diffusion

Différentes listes de diffusion permettent de contacter les membres du Conseil d'Administration. Le CA de SPECIF peut être contacté à l'adresse : ca-specif@essi.fr et le bureau à l'adresse bd-SPECIF@essi.fr. Les différents correspondants en charge de la communication vers/depuis les adhérents sont à l'adresse : corresp-specif@essi.fr

SPECIF possède un forum à l'adresse : specif-forum@essi.fr. Cette liste, gérée par le logiciel majordomo, est libre d'accès. Pour s'y abonner, il suffit d'en faire la demande en envoyant un email à majordomo@essi.fr avec le contenu "subscribe specif-forum email". L'envoi de messages sur cette liste est réservé aux membres inscrits.

Une liste de diffusion réservée aux membres de SPECIF a été créée à l'adresse : specif@info@essi.fr. Cette liste, gérée par le logiciel majordomo, est réservée aux adhérents de SPECIF. Tous les adhérents SPECIF à jour de cotisation seront inscrits sur cette liste. L'envoi de messages sur cette liste est modéré.

Calendrier

Le calendrier prévisionnel du conseil d'administration de l'association est le suivant :

Congrès SPECIF et Assemblée Générale 2002 : 17 et 18 janvier 2002 (Attention nouvelles dates)

- **Conseil d'Administration**, sauf avis contraire ceux-ci ont lieu de 10h à 17h au CNAM – rue Conté – Paris
 - Jeudi 11 octobre 2001
 - Jeudi 13 décembre 2001
 - Vendredi 18 janvier 2002 (pendant le congrès SPECIF)
 - Jeudi 21 mars 2002
 - Jeudi 13 juin 2002
- **Bureau**, sauf avis contraire ceux-ci ont lieu de 16h à 18h par audio-conférence
 - Mercredi 19 septembre 2001
 - Vendredi 16 novembre 2001
 - Jeudi 21 février 2002
 - Jeudi 16 mai 2002

Règle de fonctionnement du Conseil d'Administration et des Bureaux

Pour chaque réunion du conseil d'administration ou du bureau, un secrétaire est désigné. Il a pour charge la préparation de la réunion (réservation des lignes téléphoniques par exemple), la rédaction du compte-rendu et sa diffusion sur les listes appropriées.

Pour les **réunions du Conseil d'Administration**, un ordre du jour est préparé par le Président de SPECIF, et diffusé par le secrétaire. Si vous souhaitez voir traiter des points particuliers, pensez à le signaler au secrétaire par e-mail (riveill@unice.fr).

Les points à traiter à l'ordre du jour peuvent également être proposés par les membres de la liste ca-large-specif@essi.fr, qui regroupe les anciens membres du CA de SPECIF qui le souhaitent. Ils sont prévenus par courrier électronique de l'approche des réunions. Les correspondants ont aussi un rôle à jouer pour animer localement la vie de l'association et proposer des points à mettre à l'ordre du jour ou des actions à entreprendre.

La participation au CA de SPECIF implique environ 5 réunions du CA par an, en général à Paris, plus une Assemblée Générale, indépendamment des charges qu'entraîne le travail d'administrateur au sein de SPECIF. Les frais de déplacement aux CA sont à faire prendre en charge par l'université, le département ou le laboratoire de recherche de rattachement.

Ne sont convoqués aux **réunions téléphoniques du Bureau de Direction** que les membres de ce dernier. Il va de soi que toute question mentionnée par un membre du Conseil d'Administration qui ne participe pas au bureau sera mise à l'ordre du jour à la demande et le bureau est libre d'inviter un participant en fonction de l'ordre du jour.

Les bureaux de SPECIF se déroulent sous la forme d'une audio-conférence et c'est en général, l'organisme de rattachement de l'organisateur qui prend à sa charge les frais de réservation. Par contre, chaque membre du bureau (ou organisme de rattachement) paie ses communications téléphoniques.

Bilan de la journée SPECIF organisée dans le cadre du congrès ASTI'2000

Conçu à l'origine comme un acte de solidarité avec l'ASTI (SPECIF est une des associations fondatrice de l'ASTI), la journée fort intéressante pour les participants fut très décevante en terme d'audience. Le thème « Enseignement supérieur et recherche en informatique en Europe » a permis à chacun de se faire une idée plus précise de la manière dont est gérée la carrière de nos collègues. Un résumé des différentes contributions sera inclus dans le prochain bulletin.

Par contre, la concurrence avec les autres manifestations thématiques fut rude et de nombreux membres de SPECIF ont préféré participer aux nombreuses journées organisées en parallèle.

Prochain congrès SPECIF

Le prochain congrès SPECIF sera organisé à Grenoble les jeudi 17 et vendredi 18 janvier 2002. Nous aurons alors complètement recadré les assemblées générales de l'association avec le calendrier. Le nouveau CA a largement débattu des différents thèmes possibles. Trois se sont dégagés :

- L'enseignement de l'informatique dans les campus numériques
- L'évaluation par nos pairs (présentation du fonctionnement des principales commissions d'évaluation)
- L'informatique et les STIC

Il nous a semblé que le thème pouvant le plus intéresser la communauté informatique était celui liés à « l'informatique et les STIC ». Une équipe de préparation doit se mettre en place et si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter un des membres du CA.

En ce qui concerne les autres thèmes :

- l'enseignement de l'informatique dans les campus numériques, SPECIF souhaite mettre en place une commission afin de pouvoir proposer une journée sur ce thème qui est vaste et pour lequel nos tutelles mettent une certaine forme de pression.
- L'évaluation par nos pairs, SPECIF souhaite mettre à la disposition de ses adhérents un ensemble de notes décrivant, à la manière de la note aux candidats publiée par la section 27 du CNU, les principes qui seront retenus pour l'évaluation. Toutes les contributions sont les bienvenus.

Forum du Sénat (<http://www.senat.fr/Vforum/13/forum.html>)

Message de : Sénateur Yves Fréville - Mél : moderateur@senat.fr

"Près d'un mois après son ouverture, ce forum a recueilli plus de 830 messages : tant le nombre que le contenu de ces contributions, ainsi que le dialogue nourri entre les intervenants en font un élément d'information très utile. Je vous remercie tous de contribuer, par vos libres propos, à la richesse de cette discussion. J'ai noté qu'un grand nombre d'entre vous, ne se limitant pas à des considérations d'ordre général ou personnel sur la situation des enseignants-chercheurs et des chercheurs, formulaient également des propositions visant à améliorer le recrutement et la gestion de ces corps.

Aussi souhaiterais-je qu'un dialogue s'installe sur le forum à partir des propositions qui me sont ainsi suggérées. Il ne s'agit pas de mettre en avant les éventuelles propositions que le comité d'évaluation pourrait être amené à adopter, mais plutôt de recueillir votre appréciation sur certaines d'entre elles qui, je le répète, proviennent exclusivement des messages reçus sur ce forum. Il s'agit donc de soumettre au jugement d'universitaires et de chercheurs des idées d'autres universitaires et de chercheurs. Parmi les principales propositions que vous avez formulées, il est possible de rappeler les suivantes :

- les listes de qualification dressées par le conseil national des universités devraient tenir compte, selon des modalités à définir, des postes budgétaires disponibles, c'est-à-dire des capacités réelles de recrutement par les universités ;
- il conviendrait d'ouvrir les commissions de spécialistes à l'ensemble des professeurs et maîtres de conférences de la discipline concernée au sein de l'établissement, ainsi qu'à des personnalités extérieures ;
- afin de limiter les effets du "localisme", les universités et les laboratoires ne pourraient plus recruter leurs propres docteurs ;
- des critères de "bonne citoyenneté" (traduction française de l'expression anglaise good will) devraient être définis et employés au moment des recrutements : capacité d'intégration à une équipe de recherche, motivation pour des activités d'enseignement ou administratives ?
- les commissions de spécialistes devraient définir des modalités et des critères de présélection, afin de n'auditionner - plus longuement de ce fait - que des candidats ayant de réelles chances d'être recrutés ;
- il conviendrait de mettre en place un contrat pluriannuel entre l'enseignant-chercheur et le président de l'université, tenant compte des situations et des aspirations individuelles, plutôt que de conserver une charge de service uniforme relativement lourde ;
- la fusion des corps des maîtres de conférences (MC 1 et MC 2) n'était pas souhaitable, car elle aboutit à priver plus encore ces universitaires de perspectives d'évolution de carrière, et peut même avoir pour conséquence une démotivation des maîtres de conférences ;
- la mobilité des enseignants-chercheurs comme des chercheurs devrait être rendue obligatoire, selon des modalités à préciser ;
- il ne serait plus possible de bénéficier d'un changement de corps sans changer d'université ou de laboratoire de recherches ;
- il conviendrait de mettre en place un mécanisme d'accompagnement financier des post-doctorants au sein de laboratoires publics et privés.

Merci de m'indiquer les sentiments que vous inspirent ces propositions qui ont été faites sur le forum."

Le CA de SPECIF encourage ses adhérents à répondre personnellement à ce forum. C. Bellissant en tant que président se charge de rédiger une réponse au nom de SPECIF à partir du texte de C. Carrez paru dans la lettre d'avril 2001. L'objectif de la réponse est de mettre en avant quelques caractéristiques spécifiques aux enseignants-chercheurs en informatique. Les points suivants (non limitatifs ont été abordés) :

- forte dissémination des enseignants-chercheurs en informatique, nombreux sont ceux qui sont nommés en dehors de toutes structures de recherche,
- Sur-emmauche des industriels et faibles attractivités du métier d'enseignant-chercheur qui épuisent le vivier,
- Surcharge de service pour la très grande majorité des informaticiens,

Vous trouverez dans un prochain bulletin une copie de la réponse de SPECIF.

Les correspondants SPECIF au 9 juillet 2001

ZONE	NOM et PRENOM	TELEPHONE	FAX	E-MAIL
AIX IUP	EGEA Marcel	04 42 21 43 76		marcel.egea@niage.u-3mrs.fr
AIX IUT	FENEUILLE Daniel	04 42 93 90 43	04 42 93 90 74	feneuille@comarin.univ-aix.fr
AMIENS	FERMENT Didier	03 22 82 76 86	03 22 82 76 54	Didier.Ferment@sc.u-picardie.fr
ANGERS	BOYER Jacques	02 41 73 53 85	02 41 73 54 54	jb@univ-angers.fr
ARTOIS	GREGOIRE Eric	03 21 79 32 74	03 21 79 32 72	gregoire@crii.univ-artois.fr
AVIGNON	GILLES Philippe	04 90 84 35 13	04 90 84 35 00	
BAYONNE	MARQUESUZAA Christophe	05 59 46 32 01	05 59 46 32 29	Christophe.Marquesuzaa@utbayonne.univ-pau.fr
BELFORT	NICOD Jean-Marc	03 84 58 77 87	03 84 58 77 81	Jean-Marc.Nicod@univ-fcomte.fr
BESANCON	MOUNTASSIR Hassan	03 81 66 65 92	03 81 66 65 50	mountassir@lib.univ-fcomte.fr
BLOIS	<i>correspondant recherche</i>			
BORDEAUX 1	ZIELONKA Wieslaw	05 56 84 69 17	05 56 84 66 69	zielonka@labri.u-bordeaux.fr
BORDEAUX ENSERB	METIVIER Yves	05 56 84 60 81		Yves.Metivier@labri.u-bordeaux.fr
BORDEAUX IUT	DULUCQ Serge	05 56 84 57 93	05 56 84 58 86	serge.dulucq@labri.u-bordeaux.fr
BREST	FILLOQUE Jean-Marie	02 98 01 60 66	02 98 01 66 43	Jean-Marie.Filloque@univ-brest.fr
CAEN	SAQUET Jean	02 31 45 59 66	02 31 45 58 14	Jean.Saquet@info.unicaen.fr
CHAMBERY	VIGNOLLET Laurence	04 79 75 88 47	04 79 75 86 90	Laurence.Vignollet@univ-savoie.fr
CLERMONT	SCHNEIDER Michel	04 73 40 50 09	04 73 40 50 01	michel.schneider@isima.fr
COMPIEGNE	BOUFFLET Jean-Paul	03 44 23 46 91	03 44 23 44 77	Jean-Paul.Boufflet@utc.fr
CRETEILL	<i>correspondant recherche</i>			
DIJON	CHABRIER Jean-Jacques	03 80 39 58 81	03 80 39 50 69	chabrier@criid.u-bourgogne.fr
EVRY	DUBOIS Catherine	01 69 47 74 69	01 69 47 70 08	dubois@lami.univ-evry.fr
GRENOBLE	MORAT Philippe	04 76 82 72 64	04 76 44 66 75	Philippe.Morat@imag.fr
GUADELOUPE	ADELAIDE Bertille	05 90 93 86 93	05 90 93 86 43	Bertille.Adelaide@univ-ag.fr
LA REUNION	MARCENAC Plerre	02 62 93 82 84	02 62 93 82 60	marcenac@univ-reunion.fr
LA ROCHELLE	AUGERAUD Michel	05 46 51 39 43	05 46 51 39 39	mauger@univ-lr.fr
LANNION	SIROUX Jacques	02 96 48 43 34	02 96 48 13 20	siroux@iut-lannion.fr
LE HAVRE	COLETTA Michel	02 32 79 71 63	02 32 79 71 64	coletta@iut.univ-lehavre.fr
LE MANS	TEUTSCH Philippe	02 43 83 38 66	02 43 83 38 68	Philippe.Teutsch@iium.univ-lemans.fr
LILLE	TOURSEL Bernard	03 20 43 45 36	03 20 43 43 35	tourse1@lfl.fr
LIMOGES	GAUTHIER Michel	05 55 45 7335/7232	05 55 45 7315/7201	
LITTORAL	BASSON Henri	03 21 19 06 60	03 21 19 06 61	basson@il.univ-littoral.fr
LYON 1	BOURAS Abdelaziz	04 72 4 8 40 05	04 72 43 13 12	bouras@ligim.univ-lyon1.fr
LYON 2	PAUGAM-MOISY Helene	04 78 77 31 51	04 78 77 23 75	hpaugam@univ-lyon2.fr
LYON 3	<i>correspondant recherche</i>			

LYON ECL	DAVID Bertrand	04 78 18 64 43	04 78 33 16 15	david@cc.ec-lyon.fr
LYON ENS	NAMYST Raymond	04 72 72 84 81	04 72 72 80 80	Raymond.Namyst@ens-lyon.fr
LYON INSA	CALABRETTO Sylvie	04 72 43 88 94	04 72 43 85 18	cala@if.insa-lyon.fr
LYON IUT	EYMARD Marie-France	04 78 94 88 50	04 78 93 51 56	
MARNE LA VALLEE	RINDONE Giuseppina	05 49 32 60 52	05 43 04 16 05	rindone@univ-mlv.fr
MARSEILLE 1	BOUCELMA Omar	04 91 10 61 26	04 91 10 61 02	omar@gyptis.univ-mrs.fr
MARSEILLE 2	GRANDCOLAS Stéphane	04 91 26 90 75	04 91 26 92 75	gcolas@lm.univ-mrs.fr
MARSEILLE 3	ESPINASSE Bernard	04 91 05 60 56	04 91 05 60 33	bernard.espinasse@iustpim.u-3mrs.fr
MARTINIQUE	LAPIQUONNE Serge	00 596 72 73 92	00 596 72 73 73	Serge.Lapiquonne@martinique.univ-ag.fr
METZ	HEULIUY Bernard	03 87 31 55 93	03 87 31 51 89	bernard@iut.univ-metz.fr
MONTPELLIER	COGIS Olivier	04 67 14 41 81	04 67 14 41 76	ocogis@lirmm.fr
MULHOUSE	LORENZ Pascal	03 89 20 23 66	03 89 20 23 59	Lorenz@colmar.uha.fr
NANCY	COULON Daniel	03 83 58 42 32	03 83 57 97 94	coulon@loria.fr
NANTES	HAMEON Jean	02 40 37 16 28	02 40 74 74 06	Jean.Hameon@ec-nantes.fr
NICE	GALLELIO Erick	04 92 94 51 53	04 92 96 51 55	eg@unice.fr
NICE INRIA SOPHIA	correspondant recherche			
ORLEANS	GUILLORE Sylvie	02 38 41 72 65	02 38 41 71 37	Sylvie.Guillore@lifo.univ-orleans.fr
ORSAY IUT	correspondant recherche			
PACIFIQUE	TALADOIRE Gilles	687 26 58 29	687 25 48 29	gt@ufp.ufp.nc
PARIS 1	ROLLAND Colette	01 40 46 27 85	01 40 46 31 77	
PARIS 2	correspondant recherche			
PARIS 5	COT Norbert	01 44 55 35 37	01 44 55 35 36	cot@math-info.univ-paris5.fr
PARIS 5 IUT	SALLET DE SABLET Georges	01 44 14 45 18	01 44 14 45 50	sablet@iut.univ-paris5.fr
PARIS 6 JUSSIÉU	PAGET Marie-Martine	01 44 27 72 30	01 44 27 72 80	Marie-Martine.Paget@lip6.fr
PARIS 6 SCOTT	PERNY Patrice	01 44 27 70 04	01 44 27 70 00	Patrice.Perny@lip6.fr
PARIS 7	BESTOUGEFF Hélène	01 46 33 44 65		
PARIS 8	BENSIMON Nelly			nelly@iut.univ-paris8.fr
PARIS 9	VANDERPOOTEN Daniel	01 44 05 43 93	01 44 05 40 91	vdpo@lamsade.dauphine.fr
PARIS 10	correspondant recherche			
PARIS 11	correspondant recherche			
PARIS 12	KLAUDEL Hanna	01 45 17 16 47	01 45 17 16 48	klaudel@lri.fr
PARIS 13	CHOPPY Christine			
PARIS CNAM	CROCHEPEYRE Christine	01 40 27 25 85	01 40 27 24 58	croche@cnam.fr
PARIS ENS	correspondant recherche			
PARIS ENS CACHAN	PETIT Antoine	01 47 40 27 24	01 47 40 24 64	Antoine.Petit@lsv.ens-cachan.fr
PARIS ENSAE	correspondant recherche			
PARIS ENST	GERMA Anne	01 45 81 78 38	01 45 88 11 14	Anne.Germa@enst.fr

PARIS IIE	BERTHELOT Gérard	01 69 36 73 32	01 69 36 73 05	berthelot@je.cnam.fr
PARIS INA-PG	correspondant recherche			
PARIS INRIA	CHARPIN Pascale	01 39 63 56 93	01 39 63 50 51	Pacale.Charpin@inria.fr
PARIS SUPELEC	correspondant recherche			
PAU	HOCINE Amrane	05 59 92 31 96	05 59 80 83 74	Armane.Hocine@univ-pau.fr
POITIERS	BERTRAND Yves	05 49 49 65 74	05 49 49 65 70	bertrand@sic.sp2ml.univ-poitiers.fr
REIMS	BLOCH Simon	03 26 05 32 14	03 26 05 33 97	simon.bloch@univ-reims.fr
RENNES	GRAZON Anne	02 99 84 72 84		Anne.Grazon@irisa.fr
RODEZ	correspondant recherche			
ROUEN	HANCART Christophe	02 35 14 70 27	02 35 14 67 63	hancart@dir.univ-rouen.fr
ROUEN INSA	DIEUDONNE Robert	02 35 52 84 02	02 35 52 84 10	
SAINT-ETIENNE	LARGERON-LETENO Christine	04 77 42 16 77	04 77 42 16 84	largeron@univ-st-etienne.fr
SEVENANS	BENSLIMANE Abderrahim	03 84 58 31 26	03 84 58 30 65	Abder.Benslimane@utbm.fr
STRASBOURG	DUFOURD Jean-François	03 88 41 63 35	03 88 61 90 69	dufourd@dpt-info.u-strasbg.fr
STRASBOURG 2	EYTan Michel	03 88 41 74 29	03 88 41 74 40	eytan@dpt-info.u-strasbg.fr
SUISSE	COURANT Michèle	41 37 826 556	41 37 826 551	
TELECOM BRETAGNE	BRIAND Michel	02 98 00 12 80		briand@enstb.enst-bretagne.fr
TOULON	DAMOISEAUX Jean-Luc	04 94 14 22 23	04 94 14 24 48	jl@univ-lhn.fr
TOULOUSE 1	SIBERTIN-BLANC Christophe	05 61 63 35 63	05 61 63 37 98	sibertin@irit.fr
TOULOUSE 2	SEDES Florence	05 61 55 63 22	05 61 55 62 58	sedes@irit.fr
TOULOUSE 3	BETOURNE Claude	05 61 55 67 70	05 61 52 14 58	betourne@irit.fr
TOULOUSE 3 IUT	SEDES Florence	05 61 55 63 22	05 61 55 62 58	sedes@irit.fr
TOULOUSE INPT	COULETTE Bernard	05 61 58 83 57	05 61 58 82 09	Bernard.Coulette@enseiht.fr
TOURS	DI SCALA Robert	02 47 36 70 20		
TOURS E3I	MAKRIS Pascal	02 47 36 14 26	02 47 36 14 22	makris@univ-tours.fr
TROYES	CORNU Philippe	03 25 71 56 89	3 25 71 56 99	cornu@univ-troyes.fr
VALENCIENNES	RAVIART Jean-Marie	03 27 14 13 16	03 27 14 13 35	raviart@univ-valenciennes.fr
VANNES	FLEURQUIN Régis	02 97 46 31 62	02 97 63 47 22	Regis.Fleurquin@u-vannes.fr
VERSAILLES	EMAD Nahid	01 39 25 4073/4806	01 39 25 40 57	Nahid.Emad@prism.uvsq.fr

REMARQUES :

- Changements de correspondant à Mulhouse, Toulouse IUTT
- Les zones suivantes n'ont plus de correspondant. Nous invitons les collègues intéressés à se faire connaître auprès de Bernard Heulluy (bernard@iut.univ-metz.fr, tél. : 03 87 31 55 93, Fax : 03 87 31 51 89) : Blois, Créteil, Lyon 3, Nice INRIA Sophia, Orsay IUT, Paris 2, Paris 10, Paris 11, Paris ENS, Paris ENSAE, Paris INA-PG, Paris-SUPELEC, Rodez.